

Université d'Oran Es-senia

Faculté des Sciences Économiques, des Sciences de Gestion et des
Sciences Commerciales

MÉMOIRE DE MAGISTER EN SCIENCES COMMERCIALES

OPTION :

MANAGEMENT DES ENTREPRISES.

Thème :

L'Entrepreneuriat Féminin Cas de la wilaya d'Oran

Présenté par:

M^{elle} DIF Aicha

Sous la Direction de:

Mr BOUYACOUB Ahmed
Professeur à l'université d'Oran

Jury:

Président : Mr. MEBTOUL Abderrahmane, Maître de conférences (A)-U. d'Oran.

Rapporteur : Mr. BOUYACOUB Ahmed, Professeur-U. d'Oran.

Examineur : Mr. TOUBACHE Ali, Maître de conférences (A)-U. d'Oran.

Examineur : Mr. El AFFANI Amar, Maître de conférences (A)-U. d'Oran.

ANNEE UNIVERSITAIRE : 2009-2010

PLAN DE TRAVAIL

Introduction générale

CHAPITRE I : L'entrepreneuriat féminin un contexte socioculturel Algérien.

Section 1 : Aperçu théorique de l'entrepreneuriat féminin.

Section 2 : L'entrepreneuriat féminin en Algérie.

CHAPITRE II : L'intention à l'entrepreneuriat chez les jeunes femmes universitaires Oranaises.

Section 1 : L'intention entrepreneuriale chez les jeunes femmes étudiantes Oranaise.

Section 2 : « Croisement des données ».

CHAPITRE III : L'entrepreneuriat des jeunes femmes Oranaise promotrice du dispositif ANSEJ.

Section 1 : Les jeunes femmes promotrice ANSEJ de la wilaya d'Oran « Approche quantitative».

Section 2 : Les jeunes femmes promotrices ANSEJ de la wilaya d'Oran « Approche qualitative ».

Conclusion générale

REMERCIEMENTS

Je tiens d'abord à remercier infiniment mon Directeur de thèse, le Professeur BOUYACOUB Ahmed, pour son encadrement et ses constantes orientations de ma recherche. Je le remercie, tant pour sa disponibilité, et pour le temps qu'il m'a consacré, malgré sa grande charge de travail.

Je remercie aussi énormément mon co-Directeur de thèse, Monsieur BEHIDJI Kamel, qui m'a aidé à améliorer ma recherche, en y accordant une méticuleuse attention, ainsi que pour ses conseils, sa disponibilité et son extrême amabilité.

Mes remerciements s'adressent aussi à tous mes enseignants de la faculté des sciences économiques, des sciences de gestion et des sciences commerciales, pour tous leurs encouragements.

Je remercie le directeur régional de l'agence ANSEJ de la wilaya d'Oran Monsieur NAIT BAHLOUL Abdelaziz, ainsi que l'ensemble des accompagnateurs qui m'ont aidé durant mon stage et qui m'ont permis d'acquérir une riche expérience au sein de l'agence ANSEJ. Je remercie le chef d'agence CNAC de la wilaya d'Oran Monsieur BENHADDOU, ainsi que l'ensemble des accompagnateurs qui m'ont aidé durant mon stage et qui m'ont permis d'acquérir une riche expérience au sein de l'agence CNAC.

Je n'oublie pas de remercier aussi toute l'équipe du « Centre de documentation économique et sociale ». Je n'oublierai pas de remercier spécialement mon professeur de français Mr KHALI Mohamed, mes tantes, mes oncles et mes cousins, ainsi que mes amis, d'Algérie ou de France, pour tous leurs encouragements.

Que mon père, ma mère, mes frères et ma sœur, qui m'ont tous encouragée à mener à bien cette recherche, trouvent ici l'expression de ma profonde gratitude.

DIF Aicha.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

L'entrepreneur est le personnage central du développement économique. Il définit le risque d'incertitude, exploite ses idées pour bénéficier au maximum des opportunités qui se présentent. Sa réussite dépend en premier lieu de sa capacité à créer de nouvelles idées. Ensuite, de les réaliser sous forme de projet d'entreprise. Ici, la capacité de l'entrepreneur dépend de sa personnalité : de ses ambitions, motivations, formations, compétences, profil psychologique et enfin de son environnement **socioculturel**. En effet, l'entrepreneur est un agent économique caractérisé par sa fonction d'innovation [**Schumpeter**]¹. Il contribue par son acte de création d'entreprise à offrir de l'emploi, à créer de la richesse. Et c'est ainsi qu'il participe au développement de sa région.

L'entrepreneur est celui qui se distingue par sa volonté de création d'entreprise, cette volonté n'est ni mesurable, ni quantifiable. Elle est issue du profil psychologique de chaque individu « *qu'il soit homme ou femme sans exception* ». Le profil psychologique est un moteur qui motive l'individu à résister aux changements de l'environnement, il lui permet de se différencier par rapport aux autres « *être entrepreneur n'est pas donné à tous !* »².

La différenciation est d'être toujours brillants dans ses idées, d'avoir l'esprit d'entreprise individuelle. Cela ne signifie pas qu'il n'existe pas des contraintes et des obstacles à surmonter. Mais seul celui qui peut créer la différence peut s'en sortir. L'environnement **socioculturel**³ dans lequel l'entrepreneur active n'est pas exclu de cette réalité non plus. En économie, un agent économique est celui qui prend des décisions autonomes⁴. L'autonomie de prise de décision économique ne distingue pas entre homme et femme.

¹ : L'entrepreneur Schumpétérien « est le produit d'un système socio-économique » **S.Boutillier, D.Uzunidis** « L'entrepreneur », éd ECONOMICA, paris, 1995, page 34.

² : **S.Boutillier** « L'entrepreneur dans la théorie économique », N° 2482, éd problème économique, 1996, page 04.

³ : L'environnement socioculturel c'est une dimension du macro environnement. Il se compose des éléments suivants : « évolution des valeurs culturelles, coexistence des cultures, valeurs morales, religion, valeurs idéologiques et philosophique, modes, habitudes sociales, etc. » **J.MULLER, P.VANHOVE, C.VIPREY** « Economie : manuel & application » », éd DUNOD, paris, 2000, page 241.

⁴ : Op.Cit, **J.MULLER, P.VANHOVE, C.VIPREY**, page 04.

L'analyse économique a pour objet l'observation du comportement des individus et des groupes. « *L'économie observe alors les comportements économiques des individus et groupes placés dans un environnement particulier* »⁵. Ainsi, l'étude de l'environnement des agents économiques prend une importance dans la définition du comportement de tous les agents économiques. L'environnement socioculturel n'est qu'une partie de celui-ci.

L'environnement socioculturel constitue l'atmosphère culturelle, sociale des individus et des groupes. La culture c'est l'ensemble des valeurs humaines qui sont enracinées dans leurs mentalités. C'est aussi « *un tout, complexe, qui englobe les connaissances, croyances, l'art, la morale, la loi, la tradition et toutes autres dispositions et habitudes acquises par l'homme en tant que membre d'une société* »⁶. La femme est un symbole essentiel dans les différentes cultures.

Depuis le début de la vie humaine, la femme a toujours participé à la création de la richesse : elle a cultivé les champs de blé, fabriqué les produits traditionnels (poterie, bois, etc.), fabriqué les vêtements et d'autres produits pour les vendre sur le marché. Sa participation dans la création de la richesse ne se limite pas à la contribution physique. Ses qualifications et compétences lui ont permis de travailler au sein des entreprises ; d'occuper des postes de responsabilités hiérarchiques et de diriger des entreprises.

Le problème qui se pose n'est pas celui de la femme en tant qu'individu, ni de ses préoccupations sociales et culturelles. Il s'agit de la femme qui participe au développement économique, du droit de la femme à créer son propre projet d'entreprise. Et enfin de son implication dans le milieu des affaires économiques.

⁵ :. Op.Cite, **J.MULLER, P.VANHOVE, C.VIPREY**, page 05. Cette observation permettra de grouper les agents économiques, et de les classer en : ménages, entreprises, administrations, institutions financières

⁶ : La culture, notion clé de l'anthropologie, définie en 1871 par **Edward Burnet Taylor** anthropologue britannique. Encyclopédie Encarta, éd : Microsoft corporation, 2005.

En Algérie, la femme n'est pas passive, elle aussi cherche comment exploiter ses idées dans les domaines des affaires⁷ et d'en profiter. Sa participation dans la création d'entreprise est de **12.3%** par rapport à la participation de l'homme qui est de **87.7%** (selon les données de l'O.N.S⁸). A cet effet, la question qui nous vient à l'esprit est : le *Pourquoi* de l'écart ?

Problématique :

L'entrepreneuriat féminin en Algérie est une révolution, contre certaines résistances sans valeurs qui font de la femme un être incapable d'entretenir un projet de travail individuel, ou d'aborder le domaine des affaires économiques souvent réservé à l'homme. Cette impulsion de la femme vers le milieu des affaires économiques n'est pas nouvelle dans le monde économique, elle remonte bien dans le temps où la femme musulmane riche entretenait des affaires de commerce.

En effet, si la religion, les capacités psychologiques et intellectuelles⁹ de la femme lui procurent le droit et la capacité d'entreprendre son projet d'entreprise, c'est-à-dire d'être indépendante et apte à réaliser un projet individuel. Qu'est ce qui fait que l'entrepreneuriat féminin en Algérie soit aussi discret ?

Les conditions sociales et culturelles actuelles ne permettent pas à la femme d'être totalement indépendante dans ses mouvements. Une femme qui vit dans le milieu urbain a plus de chance que celle qui vit en milieu rural. Il existe donc d'autres conditions qui limitent le comportement de la femme entrepreneure. Cela ne signifie pas que la femme entrepreneure n'existe pas. Il existe bien des exemples de femmes en Algérie qui ont réussi dans des projets d'entreprise.

⁷ : « En Algérie, des femmes décidées à ce battre et à ne pas céder à la fatalité du chômage. Elles ont exploité l'aide apportée par le crédit ANSEJ pour crée leur entreprise. Des exemples de réussite... », **Ziad.Abdelhadi, www.latribune-online.com**.

⁸ : Selon les données statistiques diffuser par l'Office. National. Statistique dans les répertoires des personnes physiques (25/01/2006).

⁹ : Dans la mesure où le profil de l'entrepreneur se base sur des capacités psychologiques et relationnel, voir aussi ses formations durant son cursus socioprofessionnel.

L'entrepreneuriat exige de l'entrepreneur : le libre mouvement, la capacité de se déplacer et faire le suivi de ses affaires quels que soient l'heure ou l'endroit. Il doit rencontrer des gens qu'il ne connaît pas forcément, négocier des contrats, faire la navette entre plusieurs endroits et chercher l'information là où elle se trouve. En même temps, il doit prendre ses décisions indépendamment parce que c'est le seul et le premier représentant de son entreprise.

Pour la femme entrepreneure algérienne, être entrepreneure, c'est être un exemple de courage et de résistance dans un contexte socioculturel qui la freine. Elle doit être assez forte pour faire face à son contexte. Ce contexte socioculturel nous amène à nous poser la question suivante : *Qu'est ce qui motive ou démotive la femme algérienne à entreprendre ?* En quoi le contexte socioculturel favorise-t-il cet entrepreneuriat. Cette question est vaste. Pour des raisons de disponibilité et de temps qui limitent la réalisation de ce travail scientifique, nous avons choisi de limiter notre recherche sur les jeunes femmes entrepreneures.

Hypothèses de recherche :

H01 : Les facteurs socioculturels influencent la création chez les jeunes femmes algériennes.

H02 : Les facteurs socioculturels peuvent être un déclencheur l'intention entrepreneuriale chez les jeunes femmes algériennes.

Les facteurs socioculturels influencent d'une façon directe et indirecte le comportement de la femme entrepreneure, ils constituent un défi à relever. Cette réalité ne peut être traitée qu'à partir d'une étude appropriée et spécifique. Pour vérifier ces hypothèses, l'enquête de terrain sera réalisée auprès d'un échantillon de jeunes femmes issues du milieu universitaire, et qui comptent se lancer dans la création d'entreprises « étude quantitative ». Et d'une enquête menée à partir d'entretiens effectués avec des jeunes femmes créatrices de Micro-Entreprises « étude qualitative ».

Méthodologie:

Notre travail a été fait sur la base de la contextualité du sujet qui suppose des données statistiques chiffrées actuelles sur le phénomène de l'entrepreneuriat féminin en Algérie. Ainsi l'objet du premier chapitre a été de présenter l'entrepreneuriat féminin en Algérie, et les principaux facteurs socioculturels. On a choisi d'étudier l'entrepreneuriat féminin au niveau de la wilaya d'Oran pour des raisons de disponibilités de statistiques officielles.

Le deuxième chapitre traite la problématique de l'intention à la création d'entreprise chez les jeunes femmes Oranaises, sortant de l'université. Le troisième chapitre traite la problématique des jeunes femmes créatrices de Micro-Entreprises dans le cadre du dispositif ANSEJ.

**CHAPITRE I:
L'ENTREPRENEURIAT FÉMININ UN CONTEXTE
SOCIOCULTUREL ALGERIEN**

Introduction :

La place de la femme dans les pays du Maghreb est en pleine évolution, particulièrement en Algérie. Sa participation dans le développement économique et social évolue de jour en jour. Cette participation à la vie économique se traduit par un nouveau phénomène celui de l'émergence du métier de femme entrepreneure.

Actuellement, l'entrepreneuriat féminin attire plusieurs chercheurs qui essayent de comprendre cette émergence dans le monde entier. Certains d'entre-eux ont conclu que pour étudier l'entrepreneuriat féminin, il faut le placer dans son contexte d'origine. En d'autres termes, étudier la place de la femme entrepreneure dans le contexte socioculturel de son pays.

L'objet de ce chapitre est de déterminer *Quel est l'impact du contexte socioculturel dans l'étude de l'entrepreneuriat féminin ? Qu'est ce qu'un contexte socioculturel ? Quels sont ces facteurs socioculturels ?*

SECTION I : APERÇU THÉORIQUE DE L'ENTREPRENEURIAT FÉMININ

I.1 Définition de l'entrepreneuriat:

Danjou (2002)¹ définit l'entrepreneuriat comme étant un champ de recherche qui repose sur trois niveaux d'étude : l'*entrepreneur*, l'*action* et le *contexte entrepreneurial*. C'est un champ dont les composantes multiples sont observées et analysées par des économistes, des sociologues, des historiens, des psychologues, des spécialistes en sciences de gestion.² Voir (Tableau synthétique n °01).

I.1.1 L'entrepreneur ou « l'acteur »:

L'entrepreneuriat, d'après les chercheurs réside dans l'étude des caractéristiques personnelles psychologiques et démographiques de l'entrepreneur. Ces chercheurs ont essayé d'apporter des éléments de réponses à deux questions :

- ✓ *Qui est l'entrepreneur ? En quoi est-il différent des autres?*
- ✓ *Pourquoi devient-il entrepreneur ? Pourquoi crée t-il ?*

I.1.2 L'action ou « l'activité entrepreneuriale » :

L'entrepreneuriat est défini sur la base de ce *Que fait l'entrepreneur ? Et Que doit-il faire pour réussir ?* Sous cet angle d'étude, l'action entrepreneuriale est mise au centre de la réflexion. L'entrepreneur accomplit un certain nombre d'actions spécifiques le distinguant des autres telles que détecter des opportunités, élaborer une stratégie, innover...etc.

I.1.3 Le contexte entrepreneurial :

L'entrepreneuriat, est défini selon les conditions ou les effets de l'action entrepreneuriale. Ici, sous cet angle d'étude, deux questions se posent : *Quel est l'impact des activités entrepreneuriales sur le contexte économique ? Quel contexte –économique, culturel, social favorise l'entrepreneuriat?*

Jusqu'ici, aucun auteur ne distingue entre le sexe de l'entrepreneur.

¹ : **DANJOU isabelle**, « L'entrepreneuriat : un champ fertile à la recherche de son unité » revue **français de gestion**, N°138, Revue Française de gestion, 2002, PP 108-123.

² : **Alain Fayolle** « du champ de l'entrepreneuriat à l'étude du processus entrepreneuriale : quelque idées et pistes de recherche », CERAG, N°2002 32, Ed : Série de recherche, 2002, page 03.

Tableau synthétique n°01

L'ENTREPRENEURIAT vu sous L'angle

	du contexte : Effet et conditions de l'entrepreneuriat	de l'acteur : L'entrepreneur	de l'action : Le management entrepreneuriale Le processus entrepreneurial
Questions -clés	Quel est le rôle de l'entrepreneur dans la régulation et le développement des activités économiques ? Qu'est ce qui favorise le développement d'activités entrepreneuriales (facteurs incitatifs économiques et socioculturels) ? Quels groupes, dans une société, sont le plus susceptibles de « produire » des entrepreneurs ?	Qui est l'entrepreneur ? En quoi est-il différent des autres créateurs ? des autres en général ? Quel est son profil psychologique ? Pourquoi devient-il entrepreneur ? Pourquoi crée-t-il ? qu'est ce qui le fait agir ? Quelles sont les caractéristiques des entrepreneurs qui réussissent ? Qui échouent ?	Qu'est-ce qui caractérise un projet d'entrepreneur ? Quelles sont les tâches-clés nécessaires pour établir avec succès une nouvelle organisation ? En quoi diffèrent-elles de celles requises par la gestion courante de l'entreprise ? Comment un projet est-il entrepris ? Comment crée-t-on une entreprise ? Comment naissent les organisations ?
Disciplines de base	Économie Sociologie, anthropologie Écologie des populations	Psychologie Théories managériales (déterminants du management)	Théorie des organisations (perspective de l'adaptation). Théorie managériales (stratégies et principes d'action)
Angle de vue	L'entrepreneuriat est une fonction qui joue un rôle moteur dans la croissance. L'entrepreneuriat est un événement induit par des facteurs socioculturels.	L'entrepreneuriat est « incarné ». Il est appréhendé comme le comportement d'un individu ayant des motivations et des traits de personnalité particuliers.	L'entrepreneuriat est « désincarné ». Il est présenté comme un comportement qui se décline en un ensemble d'actions.
Contribution	Importance du rôle de l'entrepreneur dans le développement économique. Importance de forces contextuelles.	Importance de l'individu	Importance du processus qui met en jeu de nombreuses variables.
Définition-type	« Un entrepreneur est quelqu'un de spécialisé dans la prise de décisions relatives à la coordination de ressources rares » (Casson, 1991, p.22)	« L'entrepreneurship est une réponse créative, une habileté à percevoir de nouvelles perspectives, à faire des choses nouvelles, à faire différemment les choses existantes » (Toulouse, 1988, p.21)	« L'entrepreneuriat est la création de nouvelles organisations » (Garthner, 1988, p.26)

Source : DANJOU isabelle, (2002) page 116

I.2 La féminisation de l'entrepreneuriat « Approche par genre » :

« L'entrepreneuriat comme le genre constitue des champs d'enseignement et de recherche émergents. »³ Ce phénomène récent a engendré une nouvelle dimension dans l'étude du contexte entrepreneurial, et la question que pose les chercheurs actuellement *Quel contexte – économique, culturel, social favorise l'entrepreneuriat féminin?*⁴

L'entrepreneuriat féminin, est situé dans les problématiques du développement du travail féminin et de l'entrepreneuriat (Anne Gillet, 2003). La féminisation de l'entrepreneuriat est née avec l'apparition de la théorie du genre⁵. Ainsi la question de la femme entrepreneure a fait l'objet de beaucoup d'attention de la part des chercheurs et des médias. *L'approche genre, pourquoi ?*

I.2.1 Théorie du genre :

“*L'approche -genre*” suppose d'examiner les différentes opportunités offertes aux hommes et aux femmes, les rôles qui leur sont assignés socialement et les relations qui existent entre eux. Il s'agit de composantes fondamentales qui influent sur le processus de développement de la société et sur l'aboutissement des politiques, des programmes et des projets des organismes internationaux et nationaux.⁶

Cette théorie s'ajoute comme un nouveau cadre de recherche intimement lié à tous les aspects de la vie économique et sociale. Avec cette nouvelle vision, chaque individu joue un rôle spécifique dans le développement économique et social qu'il soit homme ou femme.

³ : **Renaud Redien-Collot** « Pour une approche genrée de l'entrepreneuriat », Académie de l'entrepreneuriat, février, 2006, Réseau de Recherche Genre et Entrepreneuriat.

⁴ : Les activités des entrepreneures femmes s'inscrivent dans un contexte socioculturel où les femmes ont des « rôles et des palaces » très distincts de ceux des hommes.

⁵ : Selon le **Guide pour l'institutionnalisation de l'approche genre** « Le genre fait référence aux caractéristiques sociales des hommes et des femmes dans une société. Ces caractéristiques sont très variables et changent selon le contexte historique et culturel ; elles façonnent l'identité sociale d'un individu et déterminent son rôle et sa place dans la société. » **Financé par le PNUD, Gender Thematic Trust Fund (GTTF)** « Institutionnalisation de l'Approche Genre dans les politiques et programmes du Bureau du PNUD en Algérie ».

⁶ : www.fao.org

I.2.2 Historique⁷ :

En 1970 l'approche, viser le bien-être de la femme (**FED**)⁸ avec cette approche où les femmes sont des bénéficiaires passives de l'aide et non des actrices du développement. Cette approche a mis l'accent sur le rôle reproductif : épouses, mères. Elle opte pour l'allègement des tâches dans le cadre de leurs rôles sociaux.

Ce n'est qu'à la suite de la conférence de Mexico en 1975, que les femmes sont vues comme des actrices de l'économie et de la société, leur rôle productif est pris en compte. Cette nouvelle approche nommée (**IFD**)⁹ « *vise à intégrer les femmes dans le processus en suscitant leur participation aux projets de développement et en créant des projets spécifiques pour les femmes afin d'améliorer leurs conditions de vie »*¹⁰. Cette approche se traduit par des stratégies innovantes, telle que l'accès des femmes aux **Micro-crédits**. Malgré ses stratégies, cette approche n'a pas amélioré la situation des femmes, du fait qu'elle négligeait les obstacles au changement liés aux questions de pouvoir, de conflit et de relations entre les sexes.

En 1990, l'approche **GED**¹¹ globale du développement tient en compte l'ensemble des rapports sociaux dans une communauté donnée et plus précisément, les rapports entre hommes et femmes, et vise à les transformer vers des rapports plus égalitaires en vue d'un développement humain durable.

Cette analyse en terme de relation sociale met l'accent sur la question du pouvoir qui désavantage les femmes dans la société, il s'agit d'assurer une meilleure participation des femmes dans l'économie.

Actuellement, les chercheurs économistes¹² relient la dimension de cette approche avec celle du champ de l'entrepreneuriat afin de pouvoir promouvoir l'entrepreneuriat féminin. La promotion de la femme entrepreneure implique une efficacité économique des entreprises créées par celle-ci.

⁷ : **Villa Mandarin** « Formation en statistique de genre et en analyse de genre de la pauvreté » ATELIER DE FORMATION, Rabat, 7 au 9 Décembre 2005.

⁸ : **Femmes et développement**.

⁹ : « **Intégration des Femmes dans le Développement** »

¹⁰ : Op.Cit. , **Guide pour l'institutionnalisation de l'approche Genre**.

¹¹ : **Genre et Développement**.

¹² : D'autres chercheurs s'intéressent à valoriser les spécificités et les atouts du management féminin.

I.3 Femme entrepreneure :

Selon Lavoie (1988) « *L'entrepreneure est : la femme qui, seule ou avec un ou des partenaires, a fondé, acheté ou accepté en héritage une entreprise, qui en assume les responsabilités financières, administratives et sociales et qui participe activement à sa gestion courante* »¹³.

L'observatoire de l'entrepreneuriat féminin **FUDICIAL** la définit comme la « *Personne (la femme qui possède et dirige une entreprise) que l'on peut désigner comme femme entrepreneure* »¹⁴. Cet observatoire est créé par le groupe Fiducial pour rendre compte l'évolutions des créatrices et pour dégager les bonnes pratiques mises en place à l'international¹⁵.

Pour compléter ces deux définitions, on peut retenir celle de **Filion (1997)** « *Une personne qui prend des risques financiers pour créer ou acquérir une entreprise, et qui dirige de manière innovante et créatrice en développant de nouveaux produits et en conquérant de nouveaux marchés.* »¹⁶.

« *Des femmes passionnées et déterminées qui ont choisi de créer leur entreprise ou travailler à leur compte pour avoir le contrôle sur les décisions, et gérer leur temps avec un sentiment de flexibilité, exploiter au maximum leurs capacités et les compétences avec un objectif personnel de se réaliser à travers ce projet de vie* »¹⁷.

D'après ses différentes définitions, on constate que le mot entrepreneur avec un (e) à la fin désigne :

- ✂ Le genre féminin du métier entrepreneur ;
- ✂ Femme autonome qui contrôle, décide et gère une entreprise;
- ✂ Femme créatrice d'une entreprise de qualité innovante.

¹³ : « Étude des besoins des entrepreneuses propriétaire de micro entreprises privées ou travailleuses autonome de la ville de Longueuil » Collège condition féminine CLD Longueuil, Société Conseil BPS inc, janvier 2004. page 10.

¹⁴ : **Christian Latouche** « L'observatoire de l'entrepreneuriat féminin », FUDICIAL, 2006, Page 13.

¹⁵ : <http://www.enviedentreprendre.com>

¹⁶ : Ibid, Collège condition féminine CLD Longueuil, 2004. page 10

¹⁷ : Op.Cit Collège condition féminine CLD Longueuil, 2004. page 33

I.4 Le rôle de la femme entrepreneure en tant qu'agent économique:

▪ ***Moteur de croissance économique :***

Daniela Gressani, vice-présidente de la Banque mondiale pour la Région Moyen-Orient et Afrique du Nord affirme que « *Les entreprises sous le contrôle des femmes sont aussi bien établies et aussi avancées que celles de leurs homologues masculins* »¹⁸. A cet effet, il est évident que les femmes chefs d'entreprises peuvent jouer un rôle beaucoup plus important dans la croissance économique de la région. D'un point de vue strictement économique, Ahl (2002), Orhan (2003) et Verheul (2005) ont démontré combien l'entrepreneuriat féminin constituait un moteur déterminant pour un pays ou un territoire¹⁹.

▪ ***Investissement et diversification :***

Nadereh Chamlou, conseillère senior à la Région MENA explique que « *Dans le contexte d'un climat plus facile pour l'investissement, elles ont plus de chances de monter une affaire au niveau du secteur formel, ce qui peut contribuer à renforcer la concurrence et à diversifier les économies de la région.* » ;

▪ ***Facteurs de développement :***

L'entrepreneuriat féminin permet d'améliorer le statut social, la formation et l'état de santé des femmes et de leurs familles.²⁰ La femme peut participer au développement économique et social de son pays.

▪ ***Compétition et concurrence :***

D'après le chercheur Verheul , qui insiste surtout sur le fait que les entrepreneures féminines ont relancé la compétition au sein de nombreux secteurs d'activité en proposant des services plus personnalisés ou plus centrés sur les besoins du client (Chaganti et Parasuraman, 1996) que ceux proposés par leurs collègues masculins.

¹⁸ : www.worldbank.org/mena

¹⁹ : Op.Cite, **Renaud Redien-Collot**

²⁰ **Un manuel pour les praticiens** « *promotion de l'entrepreneuriat féminin –les stratégies et outils du cycle de projet* » Page 1, 2003, www.int.ercooperation.ch/sed/download/wep-manuel.

▪ **Innovation :**

D'un point de vue strictement économique, Ahl (2002), Orhan (2003) et Verheul (2005) ont démontré combien l'entrepreneuriat féminin constituait un moteur déterminant pour un pays ou un territoire. Elles sont à l'origine de l'émergence de nombreux marchés de niches à haut potentiel (Verheul, 2005).²¹

▪ **Création d'emploi :**

« Impact important sur l'économie par la création d'emplois, le nombre de PME à créer & la capacité des femmes à les faire prospérer.. »²².

▪ **Management et organisation :**

« L'entrepreneuriat féminin apporte à la société des solutions différentes et souvent innovantes aux problèmes de management et d'organisation, ainsi que l'exploitation d'opportunités nouvelles »²³.

▪ **Intérêt mondial :**

L'entrepreneuriat féminin est devenu une préoccupation mondiale : « L'OIE reconnaît l'importance de la promotion de l'entrepreneuriat féminin dans les pays développés et en développement. »²⁴.

²¹ : Op.Cit, **Renaud Redien-Collot** .

²² : **KAMEL BEHIDJI** « L'entrepreneuriat féminin comme facteur de réduction d'inégalité des genres en Algérie : enjeux & perspectives » Colloque international sur l'Emergence des femmes dans le monde de l'entrepreneuriat en Algérie : Opportunités contraintes et perspectives, Hôtel Hilton, Alger le 31/03/2008.

²³ : **OCDE** «Promouvoir l'entrepreneuriat et les PME innovantes dans une économie mondialisée : Vers une mondialisation plus responsable et mieux partagée» Istanbul, Turquie, 3-5 juin 2004, page 04.

²⁴ : Source: <http://www.ioe-emp.org> in International organisation of Employers, 2008.

I.5 L'entrepreneuriat féminin un contexte socioculturel :

La contribution des femmes dans le domaine de l'entrepreneuriat féminin est en rapport avec les exigences et les valeurs culturelles de leur société qui sont différentes d'un pays à l'autre (Robert Paturel, Zahra Arasti 2006). Ceci, justifie la nécessité d'étudier la création d'entreprises par les femmes de manière contextuelle.

I.5.1 Le contexte socioculturel une particularité:

Les chercheurs spécialistes dans l'étude de l'entrepreneuriat féminin. Considèrent le contexte socioculturel comme étant des barrières **socioculturelles**²⁵ « *De manière générale on attribue les limites de la participation des femmes à la vie active, à leur environnement socioculturel et économique* »²⁶

« Les valeurs, les croyances, les normes, le système d'éducation sont des éléments mobilisateurs qui permettant l'émergence, ou non de l'entrepreneuriat Les éléments culturels sont déterminants pour donner prise et cohérence à un élan entrepreneurial.L'entrepreneuriat apparaît simultanément comme le produit et le producteur d'une culture »²⁷.

Ainsi, il est clair que cette particularité rend l'étude de l'entrepreneuriat féminin comme un sujet contextuel, étroitement lié aux facteurs socioculturels de chaque pays. ***Donc qu'est ce qu'on entend par facteurs socioculturels?***

²⁵: Ce terme, provient des travaux des auteurs **Bauer, Yamey, Friedman** sur la théorie « Esprit d'entreprise et développement économique » qui cherche à rendre compte en quoi les barrières socioculturelles et psychologiques aux attitudes entrepreneuriales pourraient expliquer l'incapacité de la société sous-développée à générer et à mettre en oeuvre l'innovation technologique et organisationnelle <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/revues-collections/problemes-economiques/theories/theoriesdevelop.shtml#menu>

²⁶ : **S.RAJEMISON** « Femme entrepreneures et dynamique entrepreneuriale : le cas de Madagascar », ed : AUPEL –UREF John Libbey Eurotexte, Paris, 1995, page 229.

²⁷ : **C. ALBAGLI** « L'innovation socioculturelle comme stimulant entrepreneurial », Ed. AUPELF-UREF, John Libbey Eurotext. Paris 1995, page 25, pp. 13-27.

I.5.2. Les facteurs socioculturels :

Robert Paturel et Zahra Arasti (2006)²⁸ déterminent un certain nombre de facteurs socioculturels dans l'étude des principaux facteurs environnementaux spécifiques au modèle de l'entrepreneuriat féminin Iranien.

Selon ces auteurs, les facteurs environnementaux tels que les normes sociales, les coutumes, les régulations politiques et variables économiques sont différents d'un pays à l'autre ou d'une région à l'autre. Robert Paturel et Zahra Arasti (2006) définissent les facteurs socioculturels comme suite:

▪ ***Les normes sociales :***

Sont les coutumes, le regard de la société à l'égard de l'entrepreneuriat féminin, les modèles présents dans la famille, chez les amis et les proches ;

▪ ***L'optimisme de l'entourage :***

Dans les recherches en entrepreneuriat féminin, normalement, l'entourage de l'entrepreneur négatif constitue un obstacle. Les femmes qui sont devenues entrepreneures, sont celles dont le soutien de leur entourage a joué un rôle décisif dans la création de leurs entreprises ;

²⁸ : **Robert Paturel, Zahra Arasti** « Les principaux déterminants de l'entrepreneuriat féminin en Iran », L'internationalisation des PME et ses conséquences sur les stratégies entrepreneuriales, 25, 26, 27 octobre 2006, Haute école de gestion (HEG) Fribourg, Suisse.

▪ ***Les convictions traditionnelles de la Société :***

Convictions traditionnelles et religieuses du pays telles que le travail injustifié des femmes dans le cas où le revenu familial est suffisant, les rumeurs liées au rôle de la femme entrepreneure au sein de sa famille telles que l'opinion défavorable (affaiblissement de l'autorité du mari, diminution de son engagement au sein de la famille) ou de l'opinion plutôt favorable au travail au foyer en tant qu'activité primordiale des femmes, l'intolérance envers certains métiers et professions exercés par des femmes, la présence injustifiée des femmes dans la communauté de travail masculine, la non prise des femmes au sérieux en tant que directrices ou patronnes, le manque de confiance de la société par rapport aux capacités des femmes au niveau du management, la nécessité d'obtention de la permission du mari pour le séjour des femmes à l'étranger, l'insécurité sociale pour les femmes et les problèmes que posent les femmes seules dans les hôtels) ;

▪ ***Le niveau de formation :***

Le niveau de formation et son action sur l'activité de l'entreprise, sur la créativité, le marketing, le business plan, la gestion de l'entreprise, les technologies d'information, les sources d'informations. Selon Robert Paturol et Zahra Arasti la formation au management existe, mais reste encore très peu développée et n'a pas la performance nécessaire pour entraîner l'adhésion des entrepreneures-femmes diplômées. Cela exige donc une programmation de formations appropriées, spécifiques pour les femmes entrepreneures qui souhaitent se perfectionner.

▪ ***Le rôle des modèles :***

L'existence de modèles dans la famille et chez les amis a été reconnue par plusieurs recherches comme facteur influençant la motivation pour l'entrepreneuriat (Brockhaus et Nord, 1979 ; Hisrich et Fulop, 1995 ; GEM, 2004) ;

▪ ***Les catalyseurs sociaux :***

De nombreuses recherches ont étudié les catalyseurs sociaux en tant que facteurs poussant ou obligeant les femmes à devenir entrepreneures (Fried, 1989 ; Deng, Hassan et Jivan, 1995 ; Lacasse, 1990 ; Breen, Calvert et Olivier, 1995 ; Orhan et Scott, 2001 ; Turner, 1993).

Robert Paturel et Zahra Arasti précisent qu'en Iran, l'insatisfaction du dernier emploi, l'impossibilité d'envisager une promotion à terme, les opportunités offertes par certaines relations directement issues du dernier emploi et la connaissance d'une nouvelle occasion de créer une entreprise, restent sans conteste les éléments favorisant la création d'entreprises par les femmes de leur population.

▪ ***L'équilibre entre la famille et le travail :***

L'un des obstacles à l'entrepreneuriat féminin plus particulièrement, est la difficulté à gérer le travail extérieur et le travail domestique (Pellegrino et Reece, 1982 ; Hisrich et Brush, 1983 et 1987 ; Honig, Haftel et Martin, 1986 ; Neider, 1987 ; Brush, 1990 ; Ufuk et Ozgen, 2001). D'après les travaux de Robert Paturel et Zahra Arasti 36 % des entrepreneurs féminins diplômées ont mentionné un équilibre difficile entre la vie professionnelle et la vie familiale. Selon ces deux chercheurs, cette situation constitue l'une des difficultés les plus fortes lors du lancement de leur affaire.

SECTION II : L'ENTREPRENEURIAT FÉMININ EN ALGERIE

Il est intéressant d'étudier l'entrepreneuriat féminin en Algérie selon des statistiques fiables et officielles. Mais cela reste un défi car « Il est en général admis que les données statistiques publiées sur le travail féminin sont sous-estimées en Algérie. Il n'existe aucune statistique officielle sur l'entrepreneuriat féminin.Il n'existe pas de classification selon le sexe au niveau des statistiques officielles sur les entreprises en Algérie²⁹ ».

Malgré cette contrainte. Nous avons pris le défi de mieux présenter la réalité de l'entrepreneuriat féminin par les données statistiques actuelles officielles.

II.1 La réalité du genre féminin en amont de l'entrepreneuriat :

L'entrepreneuriat des jeunes femmes est un phénomène qui est né d'un ensemble de facteurs socioculturels. Partant du principe qu'il existe une relation entre la réalité socioéconomique du genre féminin et l'entrepreneuriat. Il convient d'analyser la participation du genre féminin en termes d'éducation et d'emplois occupés. Afin de mettre en évidence les caractéristiques d'un futur entrepreneuriat féminin Oranais ?

II.1.1 Le genre féminin en amont du marché du travail :

La wilaya d'Oran abrite une population féminine globale estimée de 49.84%³⁰. Elle se caractérise par un taux élevé 57.78 % pour celles qui ont 75 et +. L'étude de l'emploi féminin nécessite d'avoir un aperçu sur la réalité de ce genre en amont du marché du travail et cela pour les raisons suivantes :

- ✧ *Permet de prévoir en quelque sorte la participation du genre féminin à la demande de l'emploi ;*
- ✧ *Permet de caractériser la demande d'emploi par niveau de qualification et par spécialité ;*
- ✧ *Elle peut même nous apporter une vision approximative sur les futures femmes créatrices de projets d'entreprises.*

²⁹ : **Anne Gillet** «L'entrepreneuriat des femmes en Algérie : Dynamiques économiques et sociales motivation et trajectoires socioprofessionnelles», CNAM-GRIOT, Paris, 2003, Page 7.

³⁰ : Ce taux représente la population résidente recensé au RGPH de l'année 2006 « Annuaire des statistiques de la wilaya d'Oran 2006/2007 ».

II.1.1.1 L'éducation :

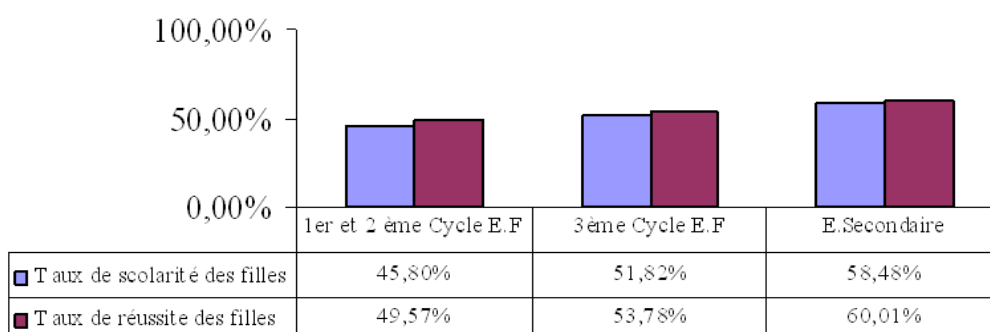
✧ *Scolarisation :*

La scolarisation des filles représente 45.80% au 1^{er} et 2^{ème} cycles de l'enseignement fondamental, 51.82 % au 3^{ème} cycle E.F et 58.48% à l'enseignement secondaire.

✧ *Réussite :*

Les taux moyens de passage des jeunes filles par niveau d'enseignement est de 49.57 % au 1^{er} et 2^{ème} cycles E.F, 53.78% au 3^{ème} cycle E.F et de 60.01%. Le taux de réussite des jeunes filles au baccalauréat est estimé à 50.90%.

L'accès du genre féminin à l'éducation



Source : Graphe élaboré par nos soins « Direction de l'éducation d'Oran, Année scolaire 2006/2007 ».

II.1.1.2 La formation professionnelle :

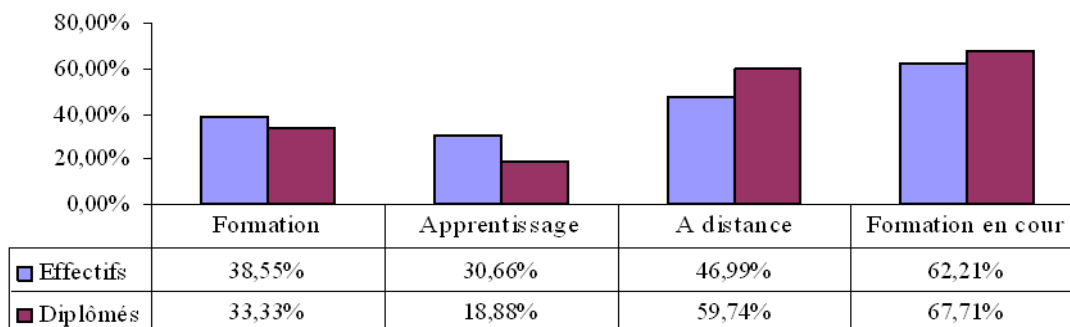
✧ *Effectifs :*

Le taux de féminité est estimé à 38.55% Formation résidentielle, 30.66% Apprentissage, 46.99% A distance, 62.21% pour la formation en cours du soir.

✧ *Diplômés :*

Le taux de féminité est estimé à 33.33 % Formation résidentielle, 18.88% Apprentissage, 59.74% A distance, 67.71% pour la formation en cours du soir.

L'accès du genre féminin à la formation professionnelle



Source : Graphe élaboré par nos soins « Direction de la formation professionnelle d'Oran, Année scolaire 2006/2007 ».

La puissante présence du genre féminin en amont du marché du travail s'explique à travers deux hypothèses :

- ✂ *L'éducation participe à produire une main d'œuvre qualifiée qui suscite un encadrement socioculturel et administratif à la fois.*
- ✂ *L'existence d'une variété de jeunes femmes diplômées qui accumulent en même temps plusieurs types de formation (formation professionnelle en cours du soir et formation universitaire).*

II.1.2 La structure de l'emploi d'Attente « féminin » :

Selon les données statistiques retenues³¹, le genre féminin est estimé à 70.88% pour celles qui ont bénéficié d'un emploi dans le cadre du dispositif ESIL et de 71.67% pour celles ayant obtenu un placement dans le cadre du contrat de pré-emploi.

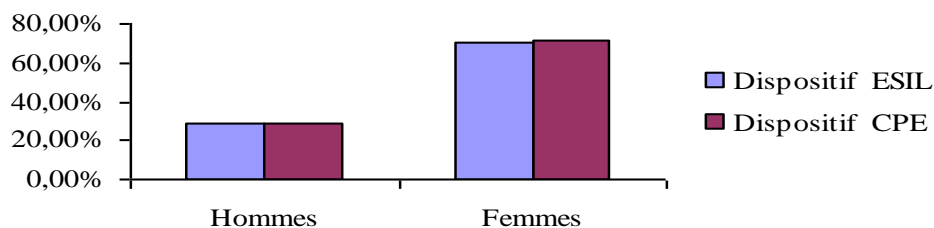
Tableau N°01 : Structure de l'emploi d'attente par genre en 2006

	Dispositif ESIL		Dispositif CPE	
	Nombre d'emplois créés	%	Nombre d'emplois créés	%
Hommes	1398	29,13%	319	28,33%
Femmes	3402	70,88%	807	71,67%
Total	4800	100%	1126	100%

Source : Tableau élaboré par nos soins « Direction de l'emploi d'Oran 2006/2007 »

³¹ : Selon les statistiques disponibles sur le genre féminin, on retient seulement deux dispositifs de création d'emploi dans le cadre de l'emploi d'attente à savoir : E.S.I.L et C.P.E

Structure de l'emploi d'attente par genre en 2006



Source : Graphe élaboré par nos soins « Direction de l'emploi d'Oran 2006/2007 »

Tableau N°02 : Emploi féminin créé dans le cadre du CPE par niveau de qualification en 2006

Genre	Les universitaires		Les techniciens supérieurs	
	Nombre d'emplois créés	%	Nombre d'emplois créés	%
Hommes	172	25,52%	147	32,52%
Femmes	502	74,48%	305	67,48%
Total	674	100%	452	100%

Source : Tableau élaboré par nos soins « Direction de l'emploi d'Oran 2006/2007 »

L'emploi féminin créé dans le cadre du CPE se répartit sur deux niveaux de qualification, à savoir :

✓ **Les universitaires :**

Cette tranche de placement est estimée au total à 74.48% de la population active occupée, les spécialités qui représentent la plus grande participation sont :

Sciences médicales à 90.48%, Sciences exactes à 86.15% et les langues à 81.37%

✓ **Les techniciens supérieurs :**

Pour les techniciens supérieurs le taux de placement est de 67.48% de la population active occupée, on retrouve les taux les plus élevés dans :

L'architecture à 100%, l'informatique à 79.27 % et les sciences médicales à 87.75%

Tableau N°03: Emploi féminin créé dans le cadre du dispositif ESIL période 2005-2006

	2005		2006		Evolution	
	Nombre d'emplois créés	%	Nombre d'emplois créés	%	Nombre d'emplois créés	%
Hommes	976	34,59%	1398	29,13%	422	-5,46%
Femmes	1846	65,41%	3402	70,88%	1556	5,46%
Total	2822	100%	4800	100%	1978	

Source : Tableau élaboré par nos soins « Direction de l'emploi d'Oran 2006/2007 »

Pour ce second dispositif de création d'emplois d'attente, l'emploi féminin créé dans ce cadre a été estimé à 65.41% en 2005, ce taux s'est élevé à 70.88% en 2006. En effet, la population féminine active occupée a connu une évolution durant la période 2005-2006 estimé à 5.46%.

Pour conclure, l'emploi féminin créé dans le cadre d'emplois d'attente (salariés) dépasse celui du genre masculin en double (voir tableau N°01). Dans la mesure où l'emploi d'attente peut favoriser à ces jeunes femmes d'acquérir une carrière professionnelle :

- ✧ Quel futur entrepreneuriat féminin prévoir pour ces jeunes ?
- ✧ Quel programme d'accompagnement prévoir, adapter au besoin de chaque segment particulier ?
- ✧ Comment intégrer ces dispositifs de création d'emplois d'attente dans la transition du statut de jeune femme salariée au statut de jeune femme promotrice de projet ?

II.2 L'Entrepreneuriat féminin en chiffres « Dans les dispositifs »:

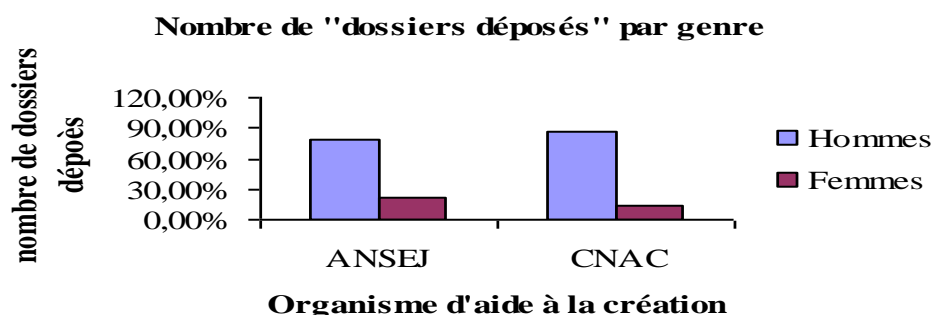
La difficulté de mesurer l'entrepreneuriat féminin en Algérie, réside dans l'absence de données statistiques officielles « *Il est en général admis que les données statistiques publiées sur le travail féminin sont sous-estimées en Algérie. Il n'existe aucune statistique officielle sur l'entrepreneuriat féminin....Il n'existe pas de classification selon le sexe au niveau des statistiques officielles sur les entreprises en Algérie* »³². Cette contrainte, nous amène à étudier l'entrepreneuriat féminin dans le cadre des dispositifs d'appui à la création de projets d'entreprises.

Dans le cadre de la création d'activités, on retient le nombre de dossiers³³ déposés comme le premier indicateur à la participation du genre féminin.

Tableau N°04 : La participation du genre féminin dans la création d'activités « dépôts dossiers » de la Wilaya d'Oran.

Genre	Dispositifs ANSEJ 2000-2007		Dispositifs CNAC 2004-2007	
	Nombre de dossiers déposés	%	Nombre de dossiers déposés	%
Hommes	6372	79,33%	1252	86,88%
Femmes	1660	20,67%	189	13,12%
Total	8032	100%	1441	100%

Source : Tableau élaboré par nos soins « Bilan d'activité CNAC et ANSEJ (1&2) Année 2007 »



Source : Graphe élaboré par nos soins « Bilan d'activité CNAC et ANSEJ 1&2 Année 2007 »

³² : Op.Cit, Anne Gillet, Page 7

³³ : L'information diffusée par les dispositifs de création d'emplois ne permet pas de structurer l'emploi par genre « qu'il soit par employeur ou par employée ».

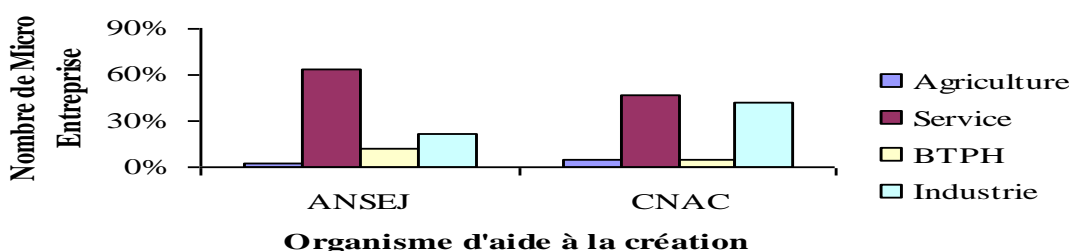
En termes de création d'activité, le genre féminin participe de 20.67% dans le dépôt de dossier ANSEJ et de 13.12% pour celles dont l'âge est entre 35 et 50 ans (CNAC). Un second indicateur est à retenir : le nombre de Micro -Entreprise créée par le genre féminin.

Tableau N°05 : La participation du genre féminin dans la création d'activité «PME créée » de la Wilaya d'Oran.

Secteur d'activité	ANSEJ 1997-2007		CNAC 2005-2007	
	Nombre de Micro -Entreprise	%	Nombre de Micro -Entreprise	%
Agriculture	26	3%	2	5%
Service	634	64%	18	47%
BTPH	119	12%	2	5%
Industrie	216	22%	16	42%
Total	995	100%	38	100%

Source : Tableau élaboré par nos soins « Bilan d'activité CNAC et ANSEJ 1&2 Année 2007 »

Nombre de "Micro entreprise créée" par secteur d'activité et par genre



Source : Graphe élaboré par nos soins « Bilan d'activité CNAC et ANSEJ 1&2 Année 2007 »

Pour ce deuxième indicateur, la participation à la création de Micro-Entreprise, on remarque qu'il existe un écart entre le nombre de Micro-Entreprise créée par les jeunes femmes âgées de 19 ans à 40 ans et celle des femmes âgées de 35 ans à 50 ans ; soit un double de 26 fois estimé chez les promotrices de l'ANSEJ par rapport à celle des promotrices de la CNAC.

En ce qui concerne les Micro-Entreprises créée par le genre féminin. Elles se caractérisent comme suite :

▪ *Nombre d'emploi créée :*

✂ 2 Emploi réels dans le secteur Industrie artisanal.

✂ 1 Emploi réels dans le secteur des Services, du BTPH et de l'Agriculture.

▪ *Secteurs d'activité :*

✂ Les services avec un taux estimé à 64 % pour les promotrices ANSEJ et de 47 % pour les promotrices CNAC.

✂ L'Industrie avec un taux estimé à 42 % pour les promotrices CNAC et à 22 % pour les promotrices ANSEJ.

On peut retenir un troisième indicateur, celui de la création d'emplois dans le cadre du Micro-crédit ANGEM. A ce sujet, il convient de préciser qu'il existe deux niveaux de financement ; le premier est celui du PNR consacré au financement de l'achat de la matière première ; ce type de financement s'adresse surtout aux femmes qui travaillent à domicile.

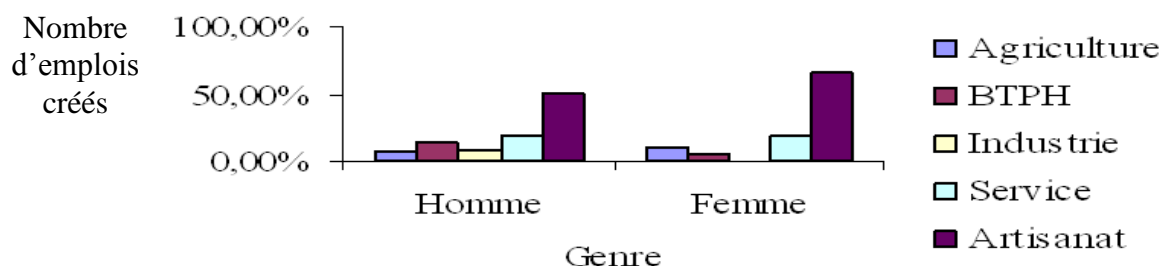
Le second type de financement est celui du financement triangulaire pour la création d'une activité. Ce financement comprend trois parties « la Banque, l'ANGEM et le porteur de projet ».

Tableau N°06 : Répartition des emplois créés dans le cadre du Miro-crédit par genre et par secteur d'activités de la Wilaya d'Oran.

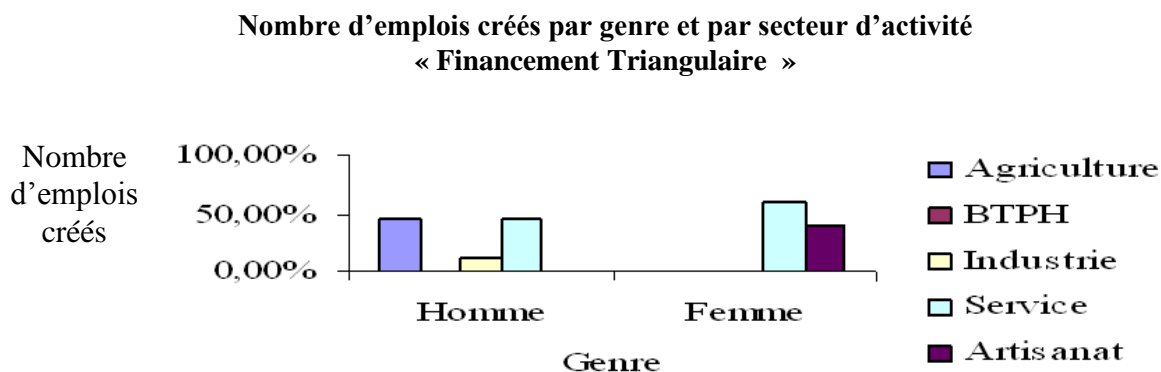
	Financement PNR (3000.00DA)				Financement Triangulaire			
	Homme	%	Femme	%	Homme	%	Femme	%
Agriculture	15	7,04%	22	9,65%	4	44,44%	0	0,00%
BTPH	30	14,08%	11	4,82%	0	0,00%	0	0,00%
Industrie	17	7,98%	0	0,00%	1	11,11%	0	0,00%
Service	41	19,25%	44	19,30%	4	44,44%	3	60,00%
Artisanat	110	51,64%	151	66,23%	0	0,00%	2	40,00%
Total	213	100%	228	100%	9	100%	5	100%

Source : Tableau élaboré par nos soins «Bulletin économique 2007 DPMEA Oran »

**Nombre d'emplois créés par genre et par secteur d'activité
« Financement PNR »**



Source : Graphe élaboré par nos soins « Bilan d'activité CNAC et ANSEJ 1&2 Année 2007 »



Source : Graphe élaboré par nos soins « Bilan d'activité CNAC et ANSEJ 1&2 Année 2007 »

La participation du genre féminin dans la création de l'emploi dans le cadre du Micro - crédit se caractérise par :

▪ **Financement PNR:**

Pour le PRN, on constate que l'emploi créé par le genre féminin dépasse celui du masculin dans le secteur de l'artisanat à un taux estimé à 66.23 % et le secteur des services à un taux estimé à 19.30%. Ce qui explique la part importante du travail féminin à domicile.

▪ **Financement Triangulaire :**

Pour ce type de financement triangulaire, le micro-crédit est orienté vers la création d'activités, l'emploi féminin créé par ce biais est inférieur à celui créé par le genre masculin. Avec l'exception du secteur des services qui est estimé à 60%.

En conclusion ; *quelles sont les caractéristiques de la création d'activités par le genre féminin ?* Pour répondre à cette question, il faudrait choisir une catégorie de femmes entrepreneures. Pour une raison de disponibilité des statistiques, notre question sera la suivante : *quelles sont les caractéristiques de la création d'activités par les jeunes femmes promotrices ANSEJ ?*

II.3 Le Profil de la femme entrepreneure en Algérie :

L'absence d'étude sur l'entrepreneuriat féminin en Algérie, implique un questionnement sur la réalité de ce phénomène. **Anne Gillet (2003)** propose une première classification du profil socioprofessionnel de la femme chef d'entreprise algérienne, à savoir :

▪ ***Femme issue d'une construction « Familiale » :***

Ce sont des femmes qui ont suivi peu d'études et qui ont travaillé dès leur jeune âge, elles ont un parcours «atypique ». D'autres ont créé leurs entreprises à un âge jeune, avec l'aide de la famille et avec un capital élevé de départ. Ici **Anne Gillet** donne deux exemples différents de femmes qui sont issues d'une construction culturelle familiale qui soutient la femme créatrice d'entreprise.

▪ ***Femme héritière d'entreprise «Héritage entrepreneurial d'entreprise » :***

Il s'agit de femmes d'un certain âge, qui héritent de leurs maris et qui reprennent avec succès et compétence la direction de l'entreprise. Elles n'ont généralement pas suivi d'études. D'autres qui sont jeunes héritières de leur père et qui ont fait des études universitaires poussées arrivent à développer des pratiques de travail nouvelles. Pour **Anne Gillet** l'héritage constitue un moyen pour ces femmes d'être repreneuses d'entreprises.

▪ ***Jeune Femme créatrice d'entreprise soutenu d'un réseau familial «Tradition familiale entrepreneuriale» :***

Ce sont des jeunes femmes qui se lancent dans la création d'entreprises dont le niveau d'études se situe au baccalauréat. L'aide leur vient de la part du père et/ou du mari (qui ont déjà une entreprise). Ces jeunes femmes créeront leurs entreprises à partir des ressources financières personnelles et familiales (grâce aux réseaux sociaux). **Anne Gillet** décrit le soutien familial comme étant une tradition familiale entrepreneuriale.

▪ *Femme issue du milieu universitaire « Un aboutissement logique des études » :*

Certaines professions (exemple des professions libérales) sont un aboutissement logique de fin de parcours universitaire. Elles impliquent la création d'entreprises avec quelques salariées (cabinet d'étude ou juridique). Les jeunes femmes qui créent ces activités recourent à des économies personnelles ou à l'aide de la famille.

▪ *Femme innovatrice «des idées nouvelles en rupture avec les parcours professionnels antérieurs » :*

Ces femmes chefs d'entreprises développent des idées de produits ou de services nouveaux, qui accompagnent et facilitent les évolutions des femmes en Algérie. **Anne Gillet**, cite l'exemple de celles qui ont développé l'idée originale de rendre service aux femmes qui travaillent et n'ont plus le temps de préparer tous les repas selon un mode traditionnel, elles proposent ces produits avec une grande qualité.

▪ *Femme issue du milieu professionnel «la continuité d'expériences professionnelles dans un métier » :*

Ce sont les femmes qui ont eu un parcours professionnel comme « ouvrières » dans une entreprise, et qui décident de créer dans le même domaine professionnel (exemple habits traditionnels) ou celles qui ont eu un parcours d'études poussées (en économie et gestion) puis occupent un poste de cadre dans une administration commerciale. **Anne Gillet** précise que le choix de la création est le fruit de l'exercice d'un métier, d'une conviction sociale et des opportunités locales (ateliers de tricot artisanal).

II.4 Les obstacles à l'entrepreneuriat féminin en Algérie :

Les obstacles, que nous avons recensés, sont triés à partir d'un ensemble d'enquêtes réalisées en Algérie. Ces enquêtes ont servi de support à des communications exposées au colloque international sur la problématique de l'entrepreneuriat féminin en Algérie, qui a eu lieu à Alger le 31 Mars 2008.

N. Remaoun–Benghabrit et Y. Rahou (2006) étudient les difficultés auxquelles les femmes porteuses de projets rencontrent lors de la réalisation de leurs projets d'entreprises. Elles ont eu le mérite d'être les premières à avoir posé la problématique de la femme porteuse de projet au niveau de la wilaya d'Oran.

L'objet de leur étude s'est focalisé sur l'Itinéraire de la femme entrepreneure Oranaise. Leur enquête a été menée auprès d'un échantillon de 85 femmes entrepreneures. Les problèmes majeurs sont : Les impôts à 34,12%, L'accès au crédit à 22,35 %, Les responsabilités familiales à 17,6 %, Le manque d'offres de marché ou de vente à 15,29 %.³⁴

N. Remaoun–Benghabrit et Y. Rahou, mentionnent, suite à cette enquête, les principales difficultés que rencontrent les femmes entrepreneures oranaises. A savoir³⁵ :

✂ *Conciliation vie familiale, vie professionnelle* : « Toutes les femmes entrepreneures interviewées déclarent travailler dur ; le temps consacré aux tâches domestiques, aux enfants en plus de celui consacré au travail au sein de l'entreprise fait d'elles des (superwoman)».

✂ *Les charges professionnelles et fiscales* : « Toutes les femmes entrepreneures interviewées déclarent que parmi les grands problèmes auxquels, elles sont confrontées, ce sont ceux liés aux charges professionnelles et fiscales ».

³⁴ : **BENGHARBIT-REMAOUN Nouria, RAHOU Yamina** «Atouts et difficultés de l'entrepreneuriat féminin : analyse d'enquêtes » Colloque international sur l'Emergence des femmes dans le monde de l'entrepreneuriat en Algérie : Opportunités contraintes et perspectives, Hôtel Hilton, Alger le 31/03/2008.

³⁵ : **BENGHARBIT-REMAOUN Nouria, RAHOU Yamina** « Itinéraire de femmes entrepreneurs en Algérie : cas d'Oran», colloque international création d'entreprise et territoire »Tamanrasset, 03 et 04 décembre 2006. Les éléments suivants sont issus d'un article publié sur Internet.

✂ *Environnement à risque* : « Les femmes entrepreneures interviewées considèrent qu'elles exercent leurs activités dans un environnement hostile ».

✂ *L'accès difficile au marché* : « Le marché des appels d'offres insuffisamment structuré (information , transparence des règles du jeu) ».

✂ *Difficulté liée à la gestion de leurs entreprises* : « Une perception des difficultés de gestion de l'entreprise plutôt égalitaire. Un peu plus du 1/3 des entrepreneures estiment que les femmes connaissent plus de difficultés que les hommes».

TAYA Yasmina³⁶ la présidente de l'association **SEVE**, a posé elle aussi la problématique de la femme entrepreneure en Algérie selon une enquête qu'elle avait menée auprès d'un échantillon de 15 femmes chefs d'entreprises de la wilaya d'Alger. **TAYA Yasmina** déclare que les femmes enquêtées ont rencontré les difficultés suivantes :

✂ *Marché pour le secteur BTPH*: « Les femmes activant dans le secteur des travaux publics disent avoir des problèmes pour se faire obéir sur les chantiers, surtout au début de leur carrière».

✂ *Valeurs socioculturelle négative* : « La femme entrepreneure subit des contraintes liées aux mentalités de la société ».

✂ *Difficultés pour accéder au crédit* : « Trop de documents à fournir, trop de garanties à donner dans les délais de traitement des dossiers de crédit, Intérêt trop élevés pour l'investissement».

✂ *Difficultés liées à leur statut de femmes chefs d'entreprises* : « L'administration, Les difficultés de sortir le soir pour les dîners d'affaires, Rencontrer des responsables, Visiter des salons & des foires à l'étranger ».

³⁶ : **TAYA Yasmina** « Intervention de madame TAYA Yasmina : Présidente de l'association SEVE (Savoir et Vouloir Entreprendre) » Colloque international sur l'Emergence des femmes dans le monde de l'entrepreneuriat en Algérie : Opportunités contraintes et perspectives, Hôtel Hilton, Alger le 31/03/2008.

D'autres chercheurs en sociologie, BOURI D, KOUADRI -BOUDJELTHIA A, LEMAI Y.F, REMAOUN. M (2001) arrivent à identifier un certain nombre d'obstacles qui limitent l'accès des femmes aux initiatives de création d'entreprises. Ces obstacles sont regroupés comme suit :

- ✦ L'existence d'obstacles socio-culturels.
- ✦ Les difficultés d'accès aux crédits.
- ✦ Le manque d'information.
- ✦ Les insuffisances en matière de formation.
- ✦ Le manque de culture entrepreneuriale.
- ✦ L'isolement des femmes dans les petites entreprises constitue un handicap lourd.
- ✦ L'inexistence de centres de conseil et d'accompagnement des femmes.

II.5 L'Entrepreneuriat féminin en Algérie « un contexte socioculturel » :

L'entrepreneuriat féminin en Algérie, dépend d'un certain nombre de facteurs socioculturels de la société Algérienne à savoir :

▪ *Famille et compétition :*

C'est le milieu direct de l'entrepreneure femme ; il comprend deux étapes dans la vie de la femme entrepreneure et il intervient différemment sur chacune de ces deux étapes, à savoir :

- ✓ *Etape1 :* Où la femme entrepreneure est célibataire, le milieu direct c'est donc celui de ses parents, ses frères et sœurs, ses grand parents,... etc.
- ✓ *Etape2 :* La femme a deux milieux directs, le premier est celui de sa famille biologique et le second est celui de sa famille conjugale, c'est-à-dire son mari. Pour cette étape, la situation matrimoniale de la femme entrepreneure peut être mariée ou veuve ou divorcée.

▪ *Religion et tradition :*

Les traditions issues d'une interprétation néfaste de la religion « **Islam** » font de la femme un être domestique. « La position de l'Islam à l'égard de la femme s'avère, d'autant plus méritoire qu'il n'a pas hésité à faire éclater les régimes rigides et iniques qui assimilaient, volontiers, le sexe faible à du vil bétail »³⁷. Pour l'Islam, il n'existe aucune forme de discrimination entre l'homme et la femme, le travail est la mission de tout être humain sur terre.

L'Islam impose à tout être humain musulman qu'il soit femme ou homme les principes suivants :

- ✓ *L'importance de la science et de l'apprentissage.*
- ✓ *Le soutien entre musulmans.*
- ✓ *L'égalité.*

³⁷ : http://fr.wikipedia.org/wiki/chronologie_du_statut_de_la_femme_#Islam.

▪ **Education :**

C'est l'apport de l'enseignement dans la formation de la femme entrepreneure, en d'autres termes, l'éducation a-t-elle éveillé l'esprit d'entrepreneuriat chez les femmes en Algérie ?

▪ **Facteurs historiques et régionaux :**

Le colonialisme et la participation de la femme à la révolution, ont stimulé l'éducation de la femme de génération en génération. La femme algérienne a acquis une qualité entrepreneuriale « le défi de prendre des risques ». L'histoire algérienne et le régionalisme ont-ils construit des femmes entrepreneures ?

▪ **Egalité et promotion de la femme :**

La discrimination envers la femme au sein de la société « organisation, entreprises, institutions, Etc. » ont conduit la femme à chercher un moyen d'indépendance et d'autonomie pour se procurer un moyen de richesse ou de se réaliser en tant que femme chef d'entreprise³⁸.

▪ **Culture et esprit d'entreprise :**

Est-ce un concept réservé seulement au genre masculin ? Comment ce constitue cette culture chez les femmes ? Est-il relatif à un besoin personnel ou ce n'est qu'une tentative de défier le genre masculin ?

▪ **Mode de financement :**

Moyens de financement « apport personnel, familial, associés, crédit bancaire, », La volonté de l'Etat Algérien de promouvoir l'auto-emploi par la mise en place de différents organismes d'appui à la création de projets d'entreprises.

▪ **Réseaux sociaux :**

Le réseau relationnel, les liens existants et leur impact sur la création d'entreprise par le genre féminin, l'appui apporté par le milieu familial et amical (père directeur d'une banque étatique, un membre de la famille est un haut responsable administratif).

³⁸ : En sociologie « être indépendant financièrement c'est être indépendant idéologiquement »

▪ **Accès aux ressources :**

Les différentes ressources nécessaires à la création d'une entreprise.

▪ **Mouvement associatif :**

Les associations pour la promotion de la femme entrepreneure sont des associations qui offrent l'accompagnement à ces femmes en termes de soutien financier (**Micro-crédit**), d'information et de formation.

▪ **Immigration :**

Ce facteur a une signification dans la mesure où les femmes issues de l'immigration ou celles qui ont émigré dans un pays favorisant l'entrepreneuriat féminin apportent avec elles depuis le premier jour de leur arrivée sur le lieu d'origine l'idée de la création d'entreprise.

▪ **Femme entrepreneur leader et effet de mode:**

L'effet de mode de la femme entrepreneure dans la société et son impact sur l'esprit entrepreneurial chez les femmes en général et les jeunes femmes en particulier.

Conclusion :

Dans ce premier chapitre, nous avons étudié l'aspect théorique de l'entrepreneuriat féminin en Algérie. Comme nous l'avons déjà souligné, le contexte socioculturel constitue un élément fondamental dans l'étude de l'entrepreneuriat de manière générale et de l'entrepreneuriat féminin en particulier.

L'éducation à titre d'exemple est un facteur socioculturel de base, qui permet de produire et de stimuler positivement l'esprit entrepreneurial chez la jeune femme. Cet esprit entrepreneurial se manifeste d'abord par une intention entrepreneuriale.

La question qui se pose est de savoir, si les facteurs socioculturels peuvent avoir un impact sur l'intention entrepreneuriale chez les jeunes femmes issues du milieu universitaire.

CHAPITRE II :
L'INTENTION A L'ENTREPRENEURIAT CHEZ LES JEUNES
FEMMES UNIVERSITAIRES ORANAISES

Introduction :

L'intention entrepreneuriale dans le monde universitaire marque sa présence. A titre d'exemple, une enquête effectuée au Maroc en 2006¹, a révélé que pour une population globale questionnée d'étudiants universitaires de différents niveaux d'études estimée à 305 personnes. **66%** des étudiantes ont l'intention de créer leurs entreprises, ce taux est le double de celui des étudiants masculins.

En Algérie, aucune enquête de ce genre n'a été organisée pour mesurer cette intention entrepreneuriale féminine dans le monde universitaire. Pour cela, ce chapitre a été consacré à l'étude d'une enquête effectuée au sein de l'université d'Oran, notre approche a été bien différente de celle citée en exemple.

Dans ce deuxième chapitre, nous allons traiter la problématique de l'intention entrepreneuriale des jeunes femmes universitaires Oranaises.

¹ : **Rachid Amrani** «L'Entrepreneuriat Féminin face au Financement : réalités et perspectives », Colloque national, mardi 14 mars 2006, Hôtel Le Palace d'Anfa à Casablanca.

SECTION I : L'INTENTION ENTREPRENEURIALE CHEZ LES JEUNES FEMMES ÉTUDIANTES

I.1 L'intention aperçus théoriques :

La théorie de l'action raisonnée (Ajzen et Fishbein, 1980) et la théorie du comportement planifié sont deux théories qui reposent sur la prédiction et l'explication de l'apparition d'un comportement (Ajzen, 1991) dans un contexte spécifique. Ces deux théories considèrent que l'intention, occupe une place centrale dans la réalisation d'un comportement.

La théorie de l'action raisonnée suppose que la réalisation d'un comportement dépend simultanément de l'attitude de l'individu à l'égard de ce comportement et des normes subjectives associées au fait de le réaliser.

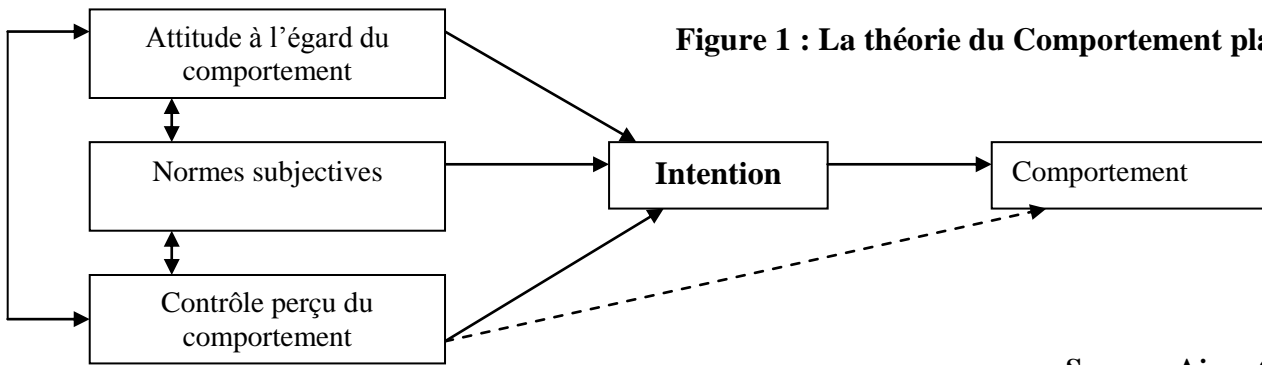
▪ **L'attitude** : est formée de deux éléments : les croyances relatives à l'engagement dans un comportement et par l'évaluation des conséquences d'un tel engagement.

▪ **Les normes subjectives** : ce sont la perception d'un individu des opinions d'autres personnes importantes pour lui concernant un comportement.

Ajzen (1991) complète la théorie de l'action raisonnée et propose la théorie du comportement. Il ajoute la troisième variable celle de *la perception du contrôle sur le comportement*. Ajzen a étudié les effets résiduels du passé sur le comportement postérieur.

▪ **Le contrôle sur le comportement** : c'est la perception d'un individu de la facilité ou de la difficulté d'accomplir un comportement donné.

La conclusion qu'il a tirée est que les effets du passé sur le comportement postérieur émergent lorsque les individus ont des intentions relativement faibles et non pas lorsque les attitudes et les intentions sont fortes et bien formées. (**Figure 1**)



Source : Ajzen (1991)

Pour la théorie du Comportement planifié, la perception du contrôle sur le comportement peut prédire, directement, le comportement d'un individu. L'intention est expliquée par l'attitude, les normes subjectives et la perception du contrôle.

I.2 Définition de l'intention à l'entrepreneuriat :

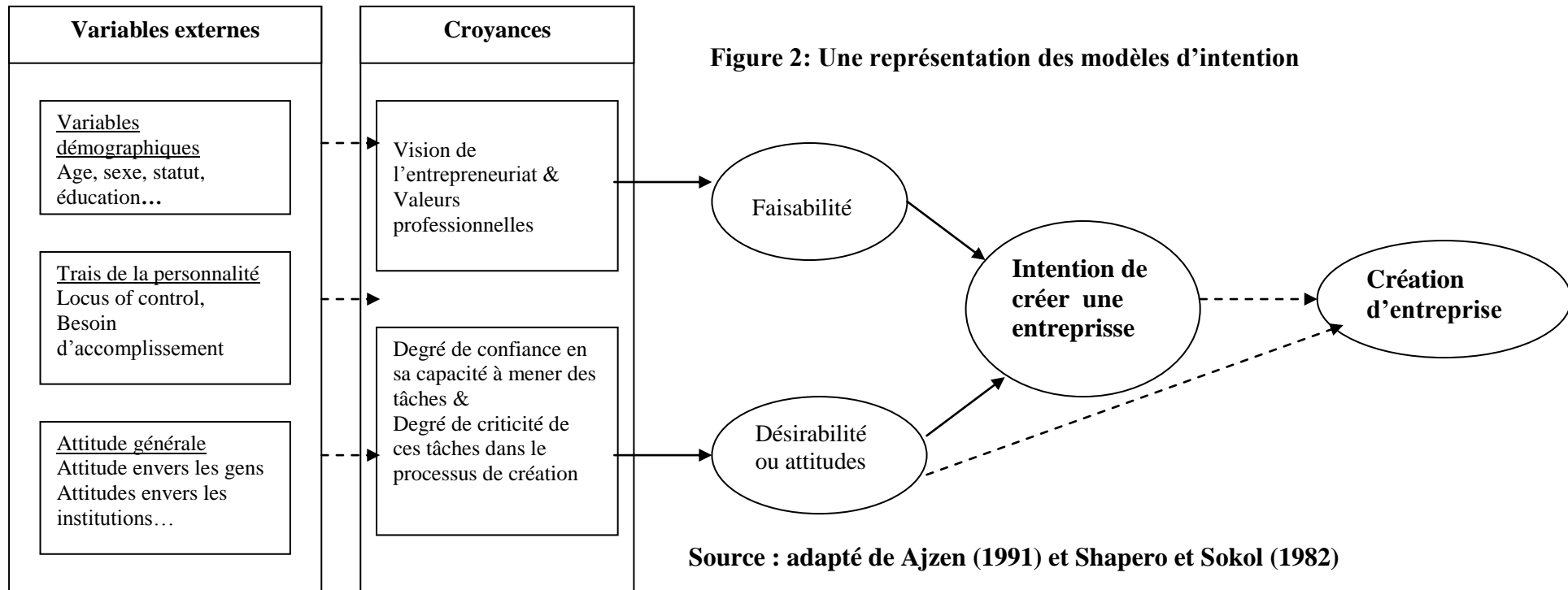
« L'intention de créer une entreprise est supposée dépendre de trois éléments : l'attrait perçu de la création d'entreprise ; le degré d'incitation à entreprendre perçu dans l'environnement social ; la confiance qu'a l'individu en sa capacité à mener à bien le processus entrepreneurial »².

La désirabilité renvoie aux attitudes profondes des individus vis-à-vis de l'entrepreneuriat et à la norme sociale perçue quant à ce comportement.

Figure 2³ :

² : Sandrine EMIN, Jean pierre BOISSIN, Barthélémy CHOLLET « Le faible attrait des étudiants pour l'entrepreneuriat : éléments d'analyse pour l'action » XIV^{ème} Conférence Internationale de Management Stratégique, pays de la Loire, Angers ,2005

³ : Jacques ARLOTTO, Jean-Pierre BOISSIN, Stéphane MAURIN « L'intention entrepreneuriale des étudiants Grandes Ecoles / Universités : un faux débat ? » 5^e congrès International de l'Académie de l'Entrepreneuriat.



I.3 L'intention entrepreneuriale, un contexte socioculturel chez la jeune femme :

L'enquête menée auprès d'un échantillon de cent étudiantes universitaires de la wilaya d'Oran expose le phénomène de l'intention entrepreneuriale. Cette enquête prend en considération le contexte socioculturel dans lequel émerge l'entrepreneuriat féminin. (Voir le premier chapitre). Notre approche est particulière, elle relie entre deux dimensions, différentes et complémentaires à la fois et cela pour la compréhension du phénomène de l'entrepreneuriat féminin. A savoir :

- L'entrepreneuriat chez les jeunes femmes universitaires.
- L'intention à l'entrepreneuriat « *un contexte socioculturel* ».

A notre avis, l'enquête vise directement le sexe féminin dans le monde universitaire, avec deux conditions de base :

a) ***Le choix de la faculté est nécessaire*** : Il serait plus intéressant de limiter l'échantillon à la « faculté des sciences économiques, sciences de gestion et sciences commerciales ». Et cela pour les raisons suivantes, qu'elles supposent :

- L'entrepreneur doit gérer⁴, c'est-à-dire maîtriser et utiliser ses ressources (financières, humaines,...etc.) efficacement pour maintenir la survie de son entreprise. Donc il doit avoir (au minimum) une notion sur le management des entreprises.
- Les étudiantes de cette faculté auront plus de chance à travailler au sein d'une organisation (administration, entreprise...etc.), ce qui facilitera leur adaptation avec leur propre projet sur le plan administratif.
- Elles ont toutes eu une notion de base sur la comptabilité⁵ ; sur l'information comptable et financière. Donc elles n'auront pas de difficultés sur le plan technique de la gestion de leurs entreprises.
- Le choix du secteur d'activité⁶ est étroitement lié avec la spécialité des étudiantes, c'est-à-dire que l'idée du projet est inspirée en fonction de leur formation. Exemple : une étudiante formée en Marketing aimerait plus créer une entreprise publicitaire que de se lancer dans une entreprise de production industrielle.

⁴ : L'entrepreneur est un gérant-proprétaire et non pas un gérant salarié.

⁵ : Dans la mesure où elles savent lire les documents de synthèse (Bilan, TCR,...etc.) à titre d'exemple.

⁶ : Si on suppose que l'idée du projet a une relation avec la formation.

- Les étudiantes de cette faculté ont plus de chance de pouvoir créer et de maintenir la survie de leur future entreprise. Car la formation que leur offre cette faculté est adaptée aux spécificités de l'entrepreneuriat (le monde des affaires commerciales et économiques) par rapport à toutes les autres facultés universitaires.

b) Le niveau de formation doit être pris en considération : La faculté des sciences économiques, sciences de gestion et sciences commerciales peut-elle produire les femmes entrepreneuses (qualifiées) futures ? Quelles sont les caractéristiques de l'entrepreneuriat féminin universitaire ?

- Il existe une échelle⁷ assez importante de leurs niveaux de formation (D.U.E.A, Licence, Magistère, Doctorante, D.P.G.S).
- Comment établir le lien entre l'université⁸ et les différents dispositifs⁹ ? Pour faciliter à celles-ci la concrétisation de leurs projets (apporter de l'aide à ces futures femmes entrepreneuses, pour leur permettre de créer l'emploi)¹⁰.
- La problématique de l'enseignement en « Entrepreneuriat » dans cette faculté¹¹.

I.3.1 La taille et le choix de l'échantillon :

L'échantillon a été choisi selon la technique probabiliste¹² ; il est de type « **échantillon aléatoire simple** ». Ce type d'échantillon «accorde à chaque individu non seulement une chance connue et non nulle d'être choisi, mais aussi une chance égale.

Une deuxième condition doit être respectée : le tirage d'un élément doit être indépendant du tirage de n'importe quel autre élément appartenant à la population »¹³ . En effet, la population globale qui concerne notre échantillon est celle de l'ensemble des étudiantes de la faculté des sciences économiques, sciences de gestion et sciences commerciales de la wilaya d'Oran.

⁷ : La variété de leurs niveaux nous permet de voir si l'évolution de leur carrière peut être un moyen de maîtrise de la gestion de leur entreprise sur le plan pratique.

⁸ : L'université des Faculté des sciences économiques, sciences de gestion et sciences commerciales.

⁹ : ANSEJ, ANGEM, CNAC, ANDI.

¹⁰ : Entrepreneuses Incubateurs : C'est le soutien qu'offre l'université à celles-ci. Avec l'hypothèse que la femme entrepreneur de demain doit être une gestionnaire de formation.

¹¹ : L'intervention de l'université peut apporté de l'aide ont créant une spécialité de formation de post graduation « Management des PME, ou Entrepreneur des PME ».

¹² : « Par technique probabiliste, on entend toutes celles qui impliquent un véritable tirage au hasard, c'est-à-dire qui donnent à chaque élément de la population une chance connue et non nulle d'être choisi. » Selon **Abdessalam BENDIABDELLAH** « Méthodologie de la recherche en sciences sociales : Cours de 1^{er} Année de Magistère de Gestion et Finance » Université de Tlemcen, 1994, page 80.

¹³ : Ibid. **Abdessalam BENDIABDELLAH** Page 80.

La population enquêtée est égale à 100 jeunes femmes étudiantes universitaires de la faculté des sciences économiques, sciences de gestion et sciences commerciales de différents profils.

I.3.2 La structure et la répartition du questionnaire :

Ce questionnaire a été élaboré afin de tester notre principale question étudiée dans la partie théorique : « *Qu'est ce qui motive ou dé motive la femme algérienne à entreprendre ?* »

Les hypothèses qui nous ont guidées à son élaboration sont les suivantes :

- Quelles sont les facteurs qui influencent¹⁴ l'intention de création chez les jeunes femmes universitaires de la faculté des sciences économiques, sciences de gestion et sciences commerciales ?
- La formation universitaire offerte par la faculté des sciences économiques, sciences de gestion et sciences commerciales favorise-t-elle un futur entrepreneuriat féminin ?
- Quelles sont les perspectives entrepreneuriales chez les étudiantes questionnées ?

Ainsi, le questionnaire destiné aux jeunes femmes universitaires se structure en deux volets qui sont :

Volet I : Profil des étudiantes questionnées

Le profil des étudiantes est présenté par les variables : âge, milieu familial, niveau d'étude, la spécialité, l'incitation à la création.

Volet II : Projet & Milieu socioculturel

Le milieu est l'ensemble des variables socioculturelles ayant pour effet d'influencer l'intention à la création de ces étudiantes : la culture d'entrepreneuriat « Métier d'entrepreneur », la formation universitaire en «Entrepreneuriat », femme entrepreneure leader « Effet de mode », mouvement associatif, l'idée de la société algérienne sur l'entrepreneuriat féminin.

Le projet est défini selon : la période de création, l'idée du projet, le secteur d'activité, l'idée de l'expansion du projet, le choix d'association selon les bases sociales & Stratégiques:

¹⁴ : On entend par ces facteurs, l'ensemble des variables socioculturelles déclencheur de l'intention entrepreneuriale.

I.3.3 L'idée du questionnaire :

Avant de lancer ce questionnaire, nous avons choisi l'entretien direct avec 10 étudiantes de la faculté des sciences économiques, sciences de gestion et sciences commerciales de l'université d'Oran. Ces 10 personnes sont prises au hasard, afin de tester la cohérence des questions de ce questionnaire. Notre questionnaire a été administré selon le type « *Face à Face* »¹⁵. Cela nous a permis :

- Une crédibilité des réponses.
- Une bonne observation des attitudes et des comportements des étudiantes questionnées.
- Une possibilité d'entretien.

On note que pour des raisons de temps et de disponibilité des étudiantes questionnées, nous n'avons pas pu prendre un échantillon de 100 étudiantes pour chaque département de la faculté des sciences économiques, sciences de gestion et sciences commerciales de la wilaya d'Oran. Ce qui nous a amené à étudier l'intention de création d'un projet chez ces étudiantes, tout en négligeant cette contrainte.

I.3.4 La formulation des questions :

Le questionnaire comporte différents types de questions qui sont :

- Question fermée à réponse unique.
« Exemple : question N°02 »
- Question fermée à choix multiple.
« Exemple : question N°04 »
- Question ouverte.
« Exemple : question N°03 »

Ces questions choisies assurent :

- La clarté qui facilite la compréhension.
- La neutralité qui n'influence pas les réponses (*non infectées*).
- La pertinence qui facilite la capacité des personnes questionnées de répondre.
- Un vocabulaire simple et non pas technique.

¹⁵ : Op. Cite. **Abdessalam BENDIABDELLAH** page 119 « La présence d'un interviewer fait en sorte que les gens acceptent généralement de répondre au questionnaire. Les formes de questions peuvent être variées ».

I.3.5 Méthodologie de traitement et d'analyse des questions :

L'analyse du questionnaire consiste à présenter en premier lieu chaque élément, puis à procéder aux croisements des données sur lesquelles nous nous sommes appuyées pour faire ressortir les éléments déclencheurs de l'intention entrepreneuriale chez les jeunes universitaires de la faculté des sciences économiques, sciences de gestion et sciences commerciales de la wilaya d'Oran.

L'outil utilisé dans l'exploitation des données est le langage Microsoft Excel, notre démarche consiste :

- En premier lieu à saisir toutes les données telles qu'elles le sont en utilisant la méthode « validation des données ». Cette validation permet de dérouler une liste de valeurs pour chaque question et aucune autre valeur ne peut être saisie sur la cellule propice¹⁶, exemple pour la question n °1 la liste serait « Oui ou Non ».
- En second lieu on procède au tri des données; cette étape ressemble en quelque sorte à la méthode du dépouillement classique d'un questionnaire mais avec l'avantage de la rapidité et la flexibilité du traitement, car on peut filtrer un ou plusieurs champs¹⁷ à la fois. Cette opération peut s'étaler jusqu'à pouvoir avoir pour chaque cas une monographie s'il s'agit de l'étude des entreprises PME à titre d'exemple.
- En dernier, et après avoir choisi toutes les variables à filtrer, on commence à les croiser, à l'aide des tableaux de croisement dynamique. L'avantage de ce type de traitement qui est utilisé pour les bases de données Access peut faciliter le traitement des données de grandes quantités d'informations.

¹⁶ : C'est-à-dire si elle ne correspond pas aux données initiales saisies au début. Ce type d'astuce est utilisé par les informaticiens pour éviter la fraude d'informations et veiller à la fiabilité de l'information statistique.

¹⁷ : Le champ c'est la plage de calcul qui regroupe toutes les valeurs relatives à chaque question souhaitée dans le traitement d'une hypothèse.

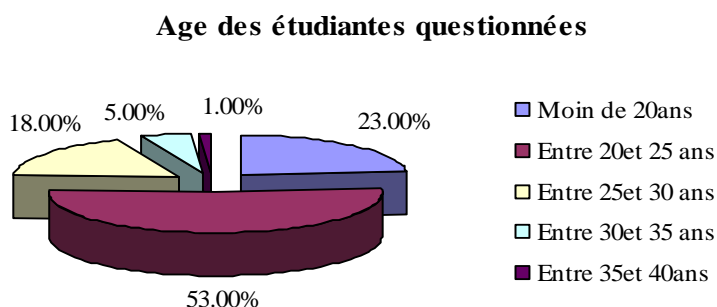
I.4 Profil entrepreneurial :

I.4.1 Age:

Age	Nombre d'étudiantes	%
Moins de 20ans	23	23.00%
Entre 20et 25 ans	53	53.00%
Entre 25et 30 ans	18	18.00%
Entre 30et 35 ans	5	5.00%
Entre 35et 40ans	1	1.00%
Total	100	100%

Tableau N°01 : L'âge des étudiantes
Source : enquête par questionnaire N°01

Graphique N°01 :



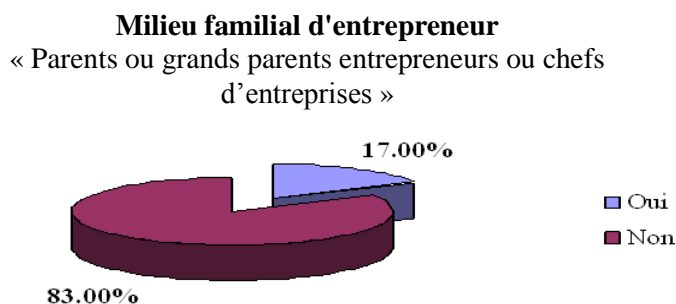
L'âge des étudiantes questionnées varie selon les résultats obtenus¹⁸, on note que la plus grande portion est celle dont l'âge est entre 20 et 25 ans ; cette tranche d'âge concerne celles qui sont en 3^{ème} et 4^{ème} année d'études, généralement c'est en fin d'année d'études. Cette tranche d'âge est estimée à un taux de 53 %contre 23% de celle qui a moins de 20ans « généralement en première année d'études » estimée à 23%.

I.4.2 Milieu familial :

Milieu familial d'entrepreneur	Nombre	%
Oui	17	17.00%
Non	83	83.00%
Total	100	100%

Tableau N°02 : Le Milieu familial
Source : enquête par questionnaire N°01

Graphique N°02 :



Pour une population de 100 étudiantes questionnées, seulement 17% représente celles qui ont un parent ou un grand parent entrepreneur ou chef d'entreprise. La finalité de ce critère est de voir s'il existe une relation entre le milieu familial et l'intention à la création.

¹⁸ : Ces données sont le résultat de la technique probabiliste qui donne la possibilité à chaque individu de la population globale d'avoir une chance qui n'est pas nulle.

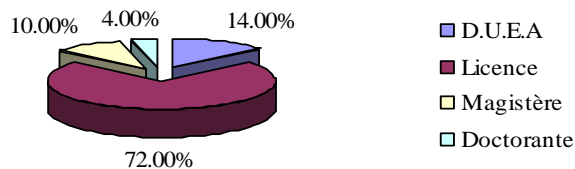
I.4.3 Niveau d'études :

Graphique 03 :

Niveau d'études	Nombre	%
D.U.E.A	14	14.00%
Licence	72	72.00%
Magistère	10	10.00%
Doctorante	4	4.00%
Total	100	100%

Tableau N°03 : Le Niveau d'étude
Source : enquête par questionnaire N°01

Niveau d'étude des étudiantes questionnées



Le taux le plus élevé est celui des étudiantes en «Licence » qui est estimé à 72% contre 10% pour les étudiantes en magistère, 4% des doctorantes et de 14% pour les techniciennes DUEA du cycle court.

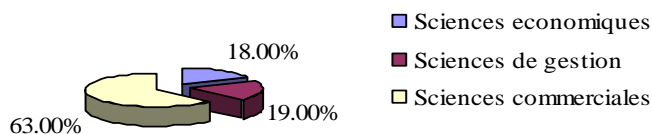
I.4.4 La spécialité :

Graphique N°04 :

La spécialité	Nombre	%
Economie	18	18.00%
Gestion	19	19.00%
Commerciales	63	63.00%
Total	100	100%

Tableau N°04 : La spécialité
Source : enquête par questionnaire N°01

Spécialité des étudiantes questionnées



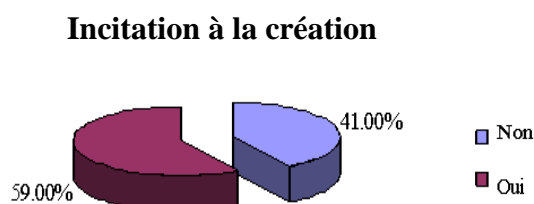
Le taux le plus élevé des étudiantes questionnées est celui de la spécialité sciences commerciales a un taux estimé à 63%, suivi des sciences de gestion à 19%et des sciences économiques à 18%.

I.4.5 Incitation à la création¹⁹ :

Graphique N°05:

Incitation à la création	Nombre	%
Oui	59	59.00%
Non	41	41.00%
Total	100	100%

Tableau N°05: Incitation à la création
Source : enquête par questionnaire N°01



a) **Ce qui incite a créé une activité :** les réponses les plus fréquentes sont les suivantes

- ✓ Spécialité d'études ;
- ✓ Objectif & Rêve ;
- ✓ Passion et expérience ;
- ✓ Besoin de réalisation de soi ;
- ✓ Besoin d'indépendance ;
- ✓ Assurance et avenir ;
- ✓ Milieu et famille ;
- ✓ Caractéristiques du métier ;
- ✓ Moyen de lutte contre le chômage ;
- ✓ Egalité des chances & Travail ;
- ✓ Civilisation.

b) **Ce qui n'incite pas a créé une activité :** les réponses les plus fréquentes sont les suivantes

- ✓ Travail salarié ;
- ✓ Projet social (mariage) ;
- ✓ Disponibilité & responsabilité ;
- ✓ Moyens ;
- ✓ Carrière d'enseignement.
- ✓ Milieu familial d'entrepreneur.

¹⁹ : Par incitation on veut dire : qu'elles sont les motivations et les démotivations chez les étudiantes questionnées ? Pour la **motivation** : la question a été « Si oui, qu'est ce qui vous incitera à le faire ? ». Pour la **démotivation** : la question a été « Si non, pourquoi ? ».

I.5. Projet :

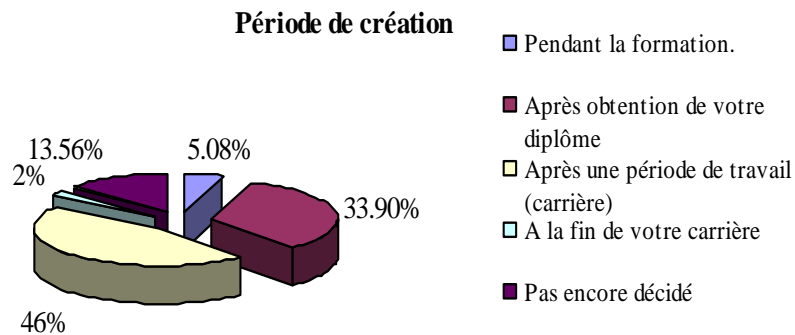
I.5.1 Période de création :

Période de création	Nombre	%
Pendant la formation.	3	5.08%
Après obtention de votre diplôme	20	33.90%
Après une période de travail (carrière)	27	46%
A la fin de votre carrière	1	2%
Pas encore décidé	8	13.56%
Total	59	100%

Tableau N°06 : Période de création
Source : enquête par questionnaire N °01

Pour celles qui ont choisi *oui à la création*. On constate un taux élevé pour la création « Après une période de travail (carrière) » estimé à 46%, cela signifie que les étudiantes de cette faculté connaissent les spécificités pratiques du métier qui nécessite une certaine expérience professionnelle pour pouvoir mettre en œuvre un projet. Pour les autres la période de création est « Après obtention de votre diplôme » avec un taux estimé à 33.90%. D'autres considèrent la création comme l'exercice des études universitaires à un taux 5.08% « Pendant la formation ».

Graphique N°06:

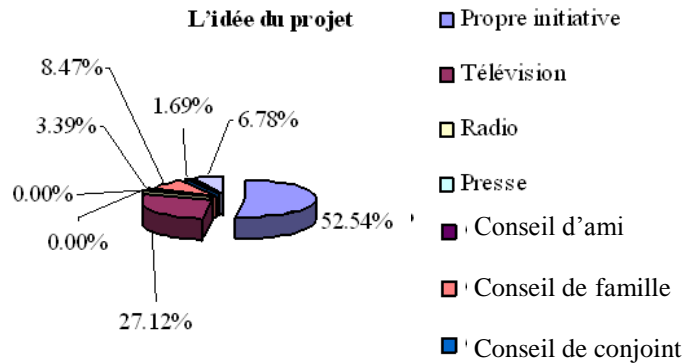


I.5.2 L'idée du projet :

Graphique N°07:

L'idée du projet	Nombre	%
Propre initiative	31	52.54%
Télévision	16	27.12%
Radio	0	0.00%
Presse	0	0.00%
Conseil d'ami	2	3.39%
Conseil de famille	5	8.47%
Conseil du conjoint	1	1.69%
Autres	4	6.78%
Total	59	100%

Tableau N°7: Idée du projet
Source : enquête par questionnaire N°01



L'idée du projet renvoie à savoir parmi les étudiantes qui ont l'intention à la création, par quels moyens ces étudiantes ont eu l'idée du projet. A partir des résultats enregistrés au tableau N°7, l'idée du projet est née de leur propre initiative à un taux estimé à 52.54 %. En second lieu, on remarque l'effet de la télévision comme moyen de médiatisation de cette idée à un taux estimé à 27.12 %.

Pour celles qui ont eu cette idée à partir d'un conseil, on constate que la famille exerce une influence, estimé à un taux de 8.47% et le conjoint pour celles qui sont mariées à un taux estimé à 1.69%. Pour le reste le moyen d'influence, c'est le milieu amical qui joue un rôle à 3.39%. Pour la catégorie (Autres) les réponses sont : Spécialiste & Milieu familial, Méthode de vente. Cette catégorie est estimée à 6.78%.

I .5.3 Secteur d'activité :

I.5.3.1 Choix du secteur :

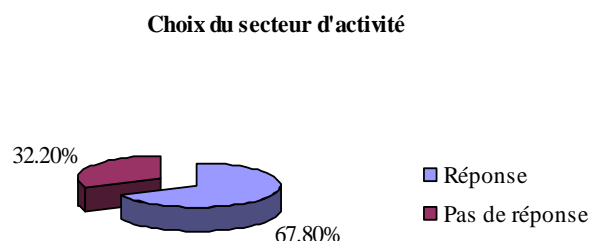
Graphique N°08:

Choix du secteur	Nombre	%
Réponse	40	67.80%
Pas de réponse	19	32.20%
Total	59	100%

Tableau N°8 :

Choix du secteur d'activité

Source : enquête par questionnaire N°01



Le choix du secteur est une étape très importante pour la maturité²⁰ de l'intention entrepreneuriale. En d'autres termes, choisir le secteur d'activité veut dire que le projet sort de l'imaginaire et se concrétise sur le plan réel, à cette phase, la porteuse de projet a déjà choisi ses futurs fournisseurs et clients, elle sait aussi quel est le produit ou le service à offrir.

Pour les étudiantes questionnées 67.80% des réponses ont déjà choisi le secteur avec la justification du choix, parmi les justifications présentées on peut les regrouper en fonction des critères suivants :

- ✓ Marché attractif ;
- ✓ Domaine d'études ;
- ✓ Contact client ;
- ✓ Effet de mode ;
- ✓ Evolution technologie ;
- ✓ Rentabilité immédiate ;
- ✓ Liberté de l'innovation²¹ ;
- ✓ Agrément étatique²² ;
- ✓ Demande du marché ;
- ✓ Rêve d'enfance.

²⁰ : L'intention entrepreneuriale est en quelque sorte la désirabilité d'entreprendre un projet ou une activité qui peut se déplacer du stade de désirabilité « *Intention* » vers le stade faisabilité « *Création* ».

²¹ : Cette réponse a été donnée par une étudiante en D.U.E.A « Informatique de gestion » qui désire se lancer dans le monde de la création de logiciels informatiques, prestation de services aux entreprises.

²² : Cette réponse a été donnée plusieurs fois par des étudiantes qui désirent créer des centres de formation agréés par l'Etat mais dans le secteur privée.

I.5.3.2 Le secteur d'activité choisi :

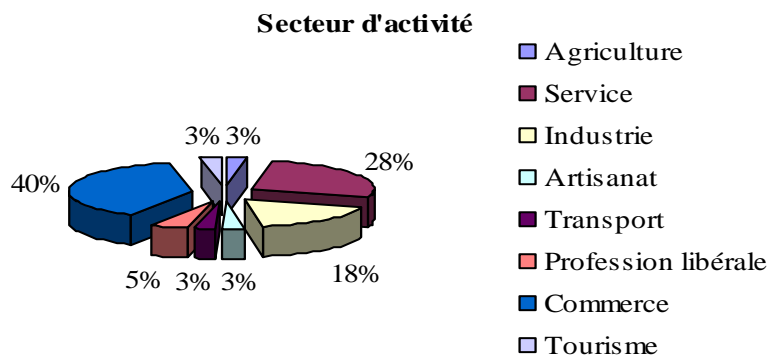
Secteur d'activité	Nombre	%
Agriculture	1	3%
Service	11	28%
Industrie	7	18%
Artisanat	1	3%
Transport	1	3%
Profession libérale	2	5%
Commerce	16	40%
Tourisme	1	3%
Total	40	100%

Tableau N°09: Secteur d'activité
Source : enquête par questionnaire N°01

Parmi les secteurs les plus choisis par les étudiantes questionnées, le secteur du commerce se classe en première place avec un taux estimé à 40%, en second lieu c'est le secteur des services avec un taux estimé à 28%. Pour ces deux secteurs, les étudiantes questionnées se basent sur deux critères de choix « le domaine d'études et l'attractivité du secteur ».

Pour le BTPH (0%) aucune réponse n'a été proposée, car la plupart des étudiantes considèrent ce secteur propre à l'homme. L'industrie attire l'intention entrepreneuriale chez les étudiantes questionnées à un taux estimé à 18% ; les justifications qui conviennent à ce choix sont : « *la technologie, la demande du marché, la rentabilité, l'innovation*²³ ».

Graphique N°09:



²³ : Un exemple proposé par une étudiante questionnée « Peut-être les produits ménagers, aider les femmes dans leurs tâches ménagères ».

I.5.3.3 L'idée de l'expansion du projet :

Le choix	N° du choix	Nombre	%
Rester seule et bénéficier de l'aide des dispositifs	1	13	22.03%
Rester seule et chercher d'autres moyens de financement (Hors dispositif)	2	20	33.90%
Chercher des partenaires	3	14	23.73%
Chercher des associés	4	12	20.34%
Total		59	100%
Tableau N°10: Le choix du financement pour l'expansion du projet			
Source : enquête par questionnaire N°01			

Le choix du financement renvoie à la capacité de celles-ci à prendre une décision et à en assumer le risque²⁴. Le recours au financement externe suscite deux possibilités de choix :

▪ **Rester seule et chercher des capitaux externes :**

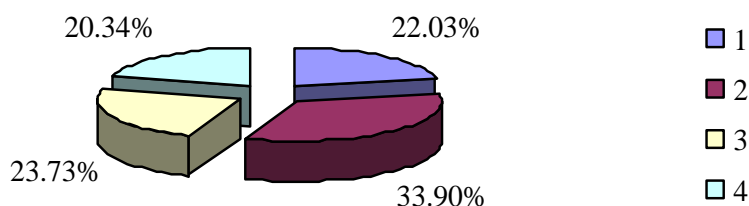
- ✓ Soit par le biais des dispositifs de financement, et cela à un taux estimé à 22.03%.
- ✓ Soit collecter des fonds hors dispositifs de financement, 33.90%.

▪ **S'associer et chercher des capitaux externes :**

- ✓ Elles ont choisi d'avoir des partenaires à 23.73% du total des réponses recensés.
- 20.34% constitue le taux le plus faible pour le choix d'associés.

Graphique N°10:

Le choix du financement pour l'expansion du projet



²⁴ : Avec la conscience de perdre leur autonomie on s'engage comme associée.

I.5.3.4 Le choix d'association selon les bases sociales & Stratégiques:

Graphique N°11:

Le choix d'association	Nombre	%
1	3	25%
2	3	25%
3	6	50%
4	0	0%
5	0	0%
6	0	0%
Total	12	100%

Le choix d'association selon les bases sociales & Stratégiques

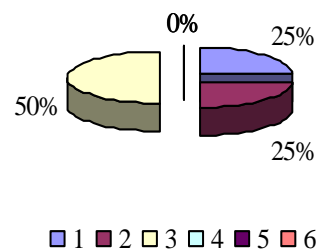


Tableau N°11: Le choix d'association selon les bases sociales & Stratégiques
Source : enquête par questionnaire N°01

Pour une population estimée à 20.34% (voir Tableau N°09) de la population globale enquêtée, on constate en premier lieu que le choix d'association s'effectue sur la base sociale avec 25% pour le lien familial, 25% pour le lien amical et 50% pour le lien marital. En second lieu aucune réponse n'a été recensée pour le choix stratégique.

Réponse	Le choix d'association
1	<i>Base sociale:</i> lien familial
2	<i>Base sociale:</i> lien amical
3	<i>Base sociale:</i> lien marital
4	<i>Raison stratégique:</i> s'associer pour profil idéal
5	<i>Raison stratégiques:</i> s'associer pour répondre à des besoins initiaux
6	<i>Raison stratégiques:</i> s'associer pour améliorer la croissance du projet

I.6 Facteurs socioculturels :

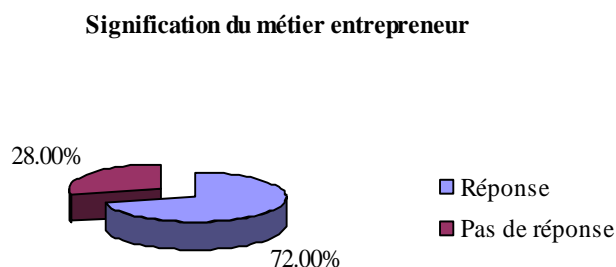
I.6.1 Culture d'entrepreneuriat : « Métier d'entrepreneur »

I.6.1.1 Signification²⁵ du métier entrepreneur dans le milieu universitaire :

Métier d'entrepreneur	Nombre	%
Réponse	72	72.00%
Pas de réponse	28	28.00%
Total	100	100%

Tableau N°12 : Signification du métier entrepreneur
Source : enquête par questionnaire N°01

Graphique N°12:



On remarque que celles qui ont répondu à cette question sont de l'ordre de 72% de l'échantillon enquêté. Pour ces étudiantes questionnées le mot entrepreneur a plusieurs significations. Pour présenter les réponses proposées par ces étudiantes, on a préféré de les regrouper comme suit :

- ✓ Métier d'hommes ;
- ✓ Secteur du BTPH ;
- ✓ Gestionnaire ;
- ✓ Prise de risques & Innovateur ;
- ✓ Responsabilité ;
- ✓ Autonomie & indépendance ;
- ✓ Métier difficile & dur ;
- ✓ Création & Prise de décision ;
- ✓ Commerçant ;
- ✓ Métiers de leader ;
- ✓ Créateur d'emplois & d'activités.

²⁵ : Que signifie pour vous le métier d'entrepreneur ?

I.6.1.2 Définition du métier entrepreneur selon les étudiantes questionnées :

Définition	Nombre	%
Prise de risque	15	15.00%
Création d'activité nouvelle	50	50.00%
Reprise	7	7.00%
Conduite	24	24.00%
Les quatre réponses	2	2.00%
Pas de réponse	2	2.00%
Total	100	100.00%

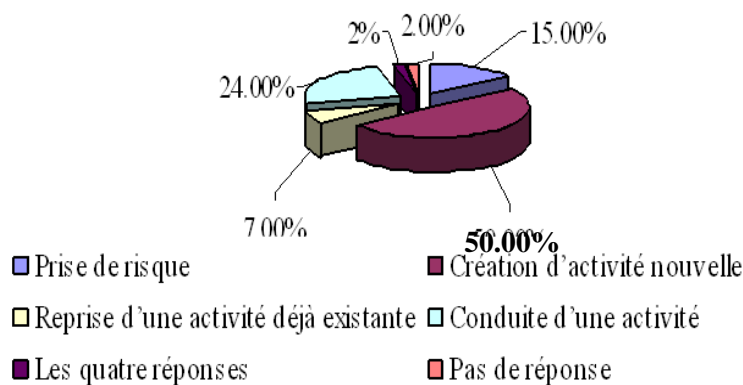
Tableau N°13 : Définition du métier entrepreneur
Source : enquête par questionnaire N°01

Pour la définition proposée à ces étudiantes, l'entrepreneur est défini comme un preneur de risques à un taux estimé à 15% des réponses recensées, c'est un créateur d'activités « entreprise » à un taux estimé à 50%. Et c'est un reprenneur d'activités à un taux estimé à 7%, c'est une conduite d'activité à un taux estimé à 24%.

Il y a celle qui considère que la définition de l'entrepreneur est l'ensemble des réponses proposées, ces étudiantes ont une connaissance particulière pour ce métier, elles sont à un taux estimé à 2%. Pour d'autres catégories, la définition est un peu difficile, donc elles s'abstiennent de répondre à un taux estimé à 2 %.

Graphique N°13:

Définition du métier d'entrepreneur



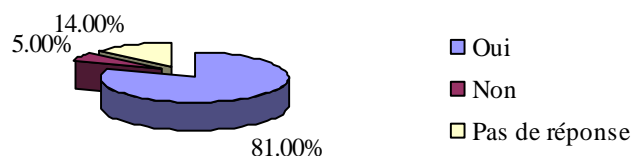
I.6.2 Formation universitaire: « en Entrepreneuriat »

Graphique N°14:

Nécessité de la formation en « Entrepreneuriat »	Nombre	%
Oui	81	81.00%
Non	5	5.00%
Pas de réponse	14	14.00%
Total	100	100%

Tableau N°14 : Nécessité de la formation en « Entrepreneuriat »
Source : enquête par questionnaire N°01

Nécessité de la formation en « Entrepreneuriat »



81% ont dit oui à la formation en entrepreneuriat dans l'université contre 5% qui étaient contre. Pour celles qui n'ont pas de réponses, c'est généralement celles qui n'ont pas une connaissance sur ce sujet ou celles qui sont en première année d'études.

I.6.3 Femme entrepreneure leader: « Effet de mode »

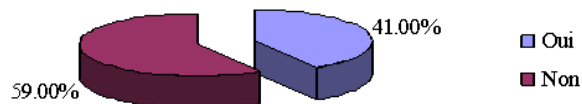
I.6.3.1 Existence de femmes entrepreneures dans leur milieu :

Graphique N°15:

Femme entrepreneure leader	Total	%
Oui	41	41.00%
Non	59	59.00%
Total	100	100%

Tableau N°15 :
 Femme entrepreneure leader
Source : enquête par questionnaire N°01

Femme entrepreneure leader



La présence de femme entrepreneure dans le milieu²⁶ de ces étudiantes, est estimée à un taux de 41%. Cela nous renseigne sur l'émergence de l'entrepreneuriat féminin dans le monde universitaire et de voir si les étudiantes questionnées sont au courant de l'actualité de ce phénomène en Algérie.

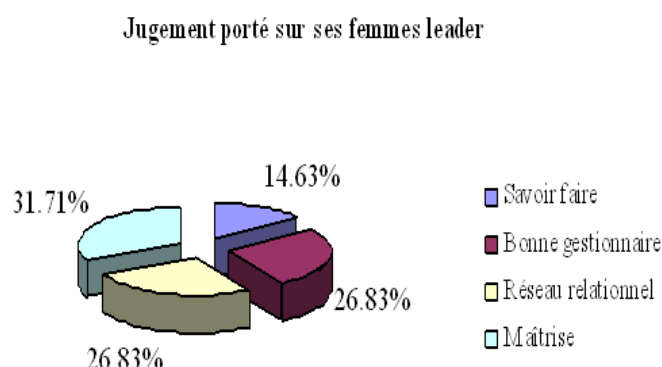
²⁶ : Existe –il un exemple de femme entrepreneure dans votre milieu ? L'objet de cette question est de sensibiliser au facteur « effet de mode » de ces femmes entrepreneures qui représentent un exemple de femme leader et de voir s'il incite à la création.

I.6.3.2 Jugement porté par les étudiantes questionnées sur ces femmes leader :

Graphique N°16

Jugement	Nombre	%
Savoir faire	6	14.63%
Bonne gestionnaire	11	26.83%
Réseau relationnel	11	26.83%
Maîtrise	13	31.71%
Total	41	100%

Tableau N°16 : Jugement porté sur les Femmes entrepreneures leader
Source : enquête par questionnaire N°01



Les étudiantes jugent les femmes entrepreneur qui existent dans leur milieu comme : Une femme qui a du savoir-faire à un taux estimé à 14.63% et c'est une femme qui gère bien son activité à un taux estimé à 26.83 %. Certaines d'entre-elles considèrent que ces femmes entrepreneures ont réussi dans leur domaine grâce à leur réseau relationnel à un taux estimé à 26.83 %.

On remarque que la plus grande tranche des étudiantes questionnées qualifie les femmes entrepreneures du degré « maîtrise du métier » à un taux estimé à 31.71 %.

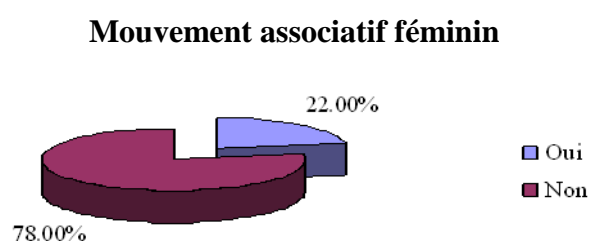
I.6.4 Mouvement associatif :

I.6.4.1 Les associations féminines d'entrepreneures et les étudiantes universitaires :

Graphique N°17

Mouvement associatif	Nombre	%
Oui	22	22.00%
Non	78	78.00%
Total	100	100%

Tableau N°17 : Mouvement associatif
Source : enquête par questionnaire N°01



On constate d'après ces résultats que le mouvement associatif féminin²⁷ n'a pas réussi à marquer sa place dans le monde universitaire. Si on sait que seulement 22% des étudiantes déclarent qu'elles ont entendu parler du mouvement associatif féminin d'entrepreneures.

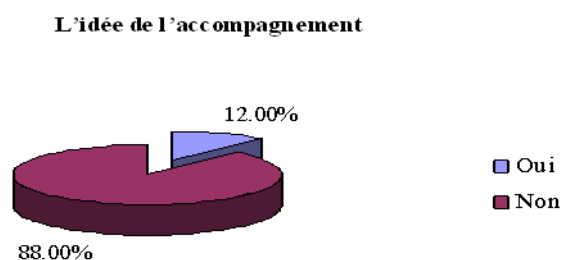
²⁷ : Avez-vous entendu parler des associations pour femmes entrepreneures ? Pour nous, l'intérêt de cette question est de voir si le mouvement associatif féminin a réussi à promouvoir les jeunes femmes

I.6.4.2 L'idée de l'accompagnement offert par les associations féminines d'entrepreneures :

L'idée de l'accompagnement	Total	%
Oui	12	12.00%
Non	88	88.00%
Total	100	100%

Tableau N°18 : Accompagnement dans les associations féminines
Source : enquête par questionnaire N°01

Graphique N°18



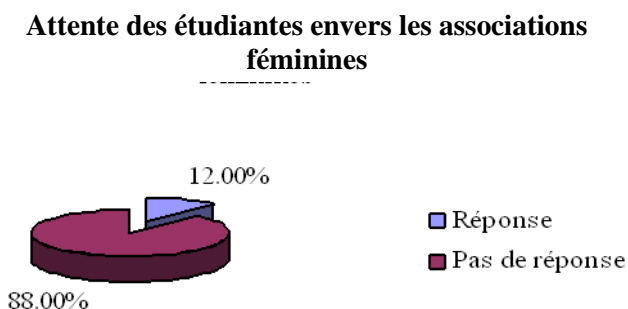
La problématique de l'accompagnement offert par les associations féminines reste un sujet délicat si on sait que l'accompagnement en tant que mode d'intervention suscite de grandes connaissances en matière de méthode de montage d'un projet. Une autre condition est celle du profil²⁸ du formateur ou du coacher. L'idée de l'accompagnement est estimée à 12 %.

I.6.4.3 Ce que les étudiantes attendent des associations féminines d'entrepreneures :

Attente	Nombre	%
Réponse	12	12.00%
Pas de réponse	88	88.00%
Total	100	100%

Tableau N°19 : Attente envers ses associations
Source : enquête par questionnaire N°01

Graphique N°19



Parmi les réponses recensées, on constate un faible taux estimé à 12% des étudiantes questionnées qui ont des attentes envers ces associations féminines. Leurs attentes se résument aux :

- ✓ Emploi & Soutenir les femmes porteuses de projet ;
- ✓ Représentation et droit dans la société, rendre la considération à la femme ;
- ✓ Attente négative : « Rien », «Une capacité managériale faible».

universitaires. Quel est l'effet de ces associations féminines d'entrepreneures dans l'acculturation de l'entrepreneuriat féminin en Algérie ?

²⁸ : S'agit-il de personnes qualifiées à aider les femmes porteuses de projets ? Quel programme de formation assure ces associations féminines dans l'accompagnement ? Comment valider la fiabilité de leurs formations ?

I.6.5 L'idée de la société Algérienne sur l'entrepreneuriat féminin:

Graphique N°20

Encouragement de la société Algérienne	Nombre	%
Oui	40	67.80%
Non	19	32.20%
Total	59	100%

Tableau N°20 : Encouragement de la société Algérienne
Source : enquête par questionnaire N°01

La société Algérienne encourage l'entrepreneuriat féminin



Pour cette question, l'hypothèse²⁹ est de voir si ces jeunes femmes qui désirent se lancer dans un projet de création d'activité sont préparées aux risques sociaux. A leur avis, la société acceptera-t-elle une telle initiative ? Ce métier est-il étrange pour le monde féminin ? Leurs études les qualifient-elles pour avoir l'assurance et le courage d'affronter toutes les discriminations dans la société algérienne en particulier, et le monde entier en général ? Parmi les réponses stupéfiantes nous retiendrons les suivantes :

a) Celles qui disent Oui : dont le nombre est estimé à un taux 67.80%

- ✓ Réalités d'ordre socioculturel : ce sont les variables externes qui influencent le statut de la femme, « L'Evolution du statut de la femme dans la société, le Droit à l'égalité des chances ».
- ✓ Réalités d'ordre économique : ce sont les variables internes qui participent à la promotion de la femme, « Qualités managériales et psychologiques féminines, Besoin pécuniaire, Population & Chômage, Exemple & Leader, Besoin de se réaliser ».

b) Celles qui disent Non : dont le nombre est estimé à un taux 32.20%

- ✓ Raisons socioculturelles : qui supposent que la femme doit rester au foyer, « Valeurs, Mœurs, Traditions, Croyances et Profil ».
- ✓ Raisons professionnelles : qui supposent que la femme est incapable de gérer, « Indépendance, Autonomie, Management ».

²⁹ : Pourquoi ne pas donner la chance à toutes les étudiantes questionnées de répondre à cette question ? Notre objectif est de voir si ces jeunes universitaires sont conscientes des obstacles qu'elles auront à affronter dans le futur et on note aussi pour celles qui n'ont pas l'intention de se lancer dans la création d'activités qu'elles sont poussées par une pression psychologique qui fait que ce métier est totalement réservé aux hommes.

SECTION II : CROISEMENT DES DONNÉES

Le croisement des données a pour finalité de faire ressortir l'impact des éléments déclencheurs de l'intention à la création. Les hypothèses retenues pour développer notre point de vue sont les suivantes :

a) Impact du profil sur l'intention de création :

On entend par profil l'ensemble des critères qui caractérisent l'identité socioculturelle de la porteuse du projet. Ce point de vue suppose que l'intention à la création atteint le stade de maturité quand ses facteurs s'agencent pour forger ce qu'on appelle l'identité socioculturelle ou « personnalité socioculturelle ». Ces facteurs sont :

* Age : La création a-t-elle un âge défini ? Si l'on suppose que l'âge est considéré comme une variable déterminante de l'intention à la création, y a-t-il une relation entre cette variable et l'entrepreneuriat des jeunes femmes issues du milieu universitaire ?

* Milieu familial : Le milieu familial est une composante essentielle de l'identité socioculturelle de l'individu. Peut-on considérer le milieu familial comme élément-moteur de l'intention à la création ?

* Niveau d'études : Peut-on, considérer le niveau d'études comme critère d'évaluation de l'intention à la création ? Y a-t-il un rapport entre ce critère et la désirabilité de création d'activité chez le genre féminin, particulièrement dans le milieu universitaire ?

Si l'on suppose qu'il existe une relation entre le choix du secteur et le niveau d'études, cela permet-il d'élargir la gamme d'entrepreneuriat féminin dans le milieu universitaire ?

* La spécialité : Si l'on suppose que la spécialité est un facteur déterminant de l'intention à la création, y a-t-il un rapport entre ce critère et la désirabilité de création d'activité chez le genre féminin, particulièrement dans le milieu universitaire ?

* Incitation à la création : Quelles sont les motivations et les démotivations de l'intention à la création chez les jeunes femmes issues du milieu universitaire ?

b) Impact des facteurs socioculturels sur l'intention de création :

Notre étude théorique s'inscrit dans le cadre d'une étude basée sur le contexte socioculturel afin d'essayer de comprendre l'émergence du phénomène d'entrepreneuriat féminin. Pour ce second point, le croisement consiste à faire ressortir l'impact de ses facteurs sur l'intention à la création chez les jeunes universitaires. Les facteurs retenus sont les suivants :

* Culture d'entrepreneuriat « Métier d'entrepreneur » : Par culture d'entrepreneuriat on désigne l'idéologie de l'entrepreneuriat au regard de ces étudiantes. Quelle signification portent ces étudiantes sur le métier d'entrepreneur ?

Et pour valoriser cette culture d'entrepreneuriat, quelle définition du métier d'entrepreneur selon les étudiantes questionnées et cela à travers une échelle de réponses proposées ?

* Formation universitaire « en Entrepreneuriat » : Parmi les facteurs socioculturels, l'éducation est un facteur déterminant. L'éducation intervient directement dans la formation de l'identité socioculturelle de la femme entrepreneure.

En effet, dans le milieu universitaire « l'éducation » en d'autres termes la formation universitaire offerte doit être adaptée aux évolutions du marché du travail, plus précisément à la création d'entreprises.

* Femme entrepreneuse leader « Effet de mode » : Quel est l'impact de ce facteur sur la motivation de ces jeunes étudiantes universitaires ?

Peut-il constituer un facteur influençant sur l'intention à la création ? Quel jugement porte ses étudiantes universitaires sur ces femmes leaders ?

* Mouvement associatif : Quel est l'impact du mouvement associatif dans l'accompagnement des jeunes universitaires ?

Quelle idée portent les étudiantes questionnées sur ces associations de femme entrepreneure ?

Quelles sont les attentes des étudiantes questionnées envers ces associations de femme entrepreneure ?

- * L'idée de la société algérienne sur l'entrepreneuriat féminin: Quelle perception ont ces jeunes universitaires ayant l'intention de se lancer dans la création d'entreprises de leur statut dans la société en tant que futures femmes entrepreneures ?
Quelle est leur propre culture sur l'entrepreneuriat féminin ?

c) Impact du projet sur l'intention de création :

Pour ce dernier point, le croisement des données sera consacré seulement à celles qui ont l'intention à la création.

- * Période de création :

Quel est l'impact de cette période sur le projet ?

- * L'idée du projet :

Quelle est l'influence du milieu dans l'impulsion de l'intention à la création ?

- * Secteur d'activité :

Quel secteur et quelle justification de ce choix ?

- * L'idée de l'expansion du projet :

L'idée de l'expansion existe-t-elle dans les objectifs des futures femmes entrepreneures issues du milieu universitaire ?

- * Le choix d'association selon les bases sociales & Stratégiques:

Quel est le choix retenu par ses étudiantes ? Quels sont les critères de ce choix ?

II.1. Impact du profil sur l'intention de création :

a) Age :

L'intention de création chez les jeunes femmes universitaires est d'un total de 59 pour une population de 100 personnes. Cette catégorie de futures porteuses de projet est caractérisée comme suit : 23.73% pour celles qui ont moins de 20 ans, 57.63% entre 20 et 25 ans et 11.86 % entre 25 et 30 ans.

On remarque que la perception à l'entrepreneuriat féminin issu de l'université touche de plus en plus les jeunes universitaires. Pour celles qui ont atteint un certain âge, la création est une question de disponibilité et de choix professionnels « 0.00% pour celles ayant entre 35 et 40 ». La création a-t-elle un âge précis ? Par le croisement entre les deux variables « âge et intention à la création » (voir tableau croisé n°01), on constate les résultats suivants :

Une lecture en ligne :

Cette lecture permet de caractériser l'intention à la création pour chaque tranche d'âge indépendamment des autres tranches d'âge. En effet, on remarque que l'intention à la création est :

Plus développée chez celles dont l'âge est : de moins de 20 ans avec un taux estimé à 60.87%, pour celles dont l'âge est compris entre 20 et 25 ans, ce taux est estimé à 64.15% ; ce taux s'élève à 80.00% pour celles qui ont entre 30 et 35 ans.

Moins développée chez celles dont l'âge est : compris entre 25 et 30 ans avec un taux estimé à 38.89%.

Nulle chez celles dont l'âge est situé entre 35 et 40 ans.

Une lecture en colonne :

Ce second type de lecture permet de positionner l'intention à la création de chaque tranche d'âge par rapport à l'ensemble des réponses. En effet, on remarque :

* Oui à la création : Le taux le plus élevé est celui de la tranche d'âge des 20 à 25 ans, à 57.63%.

* Non à la création : Le taux le plus élevé est celui de la tranche d'âge compris 20 et 25 ans à 46.34%.

b) Milieu familial d'entrepreneur :

Pour une population ayant l'intention à la création «59 personnes », celles dont le milieu familial est celui d'entrepreneur sont estimées à 22.03% contre 77.97% dont le milieu familial n'est pas celui d'entrepreneur.

Y a-t-il une relation entre le milieu familial d'entrepreneur et la désirabilité de se lancer dans la création d'un projet ? Est-ce un phénomène héréditaire qui relève de la biologie ou est-ce une culture qui se construit de génération en génération ? S'agit-il d'un processus d'acculturation entrepreneurial qui se partage entre les différents membres de la famille ?

Par le croisement entre les deux variables « milieu familial et intention à la création » (voir tableau croisé n°01), on constate les résultats suivants :

Une lecture en ligne :

Selon le tableau croisé N°01, une lecture en ligne permet de caractériser l'intention à la création pour chaque groupe³⁰ comme suit :

Groupe 01 : l'intention à la création est estimée à 76.47%.

Groupe 02 : l'intention à la création est estimée à 55.42%.

On constate que le groupe 01– c'est-à-dire celles dont le milieu familial est celui d'entrepreneur est davantage motivé par rapport au second groupe.

Une lecture en colonne :

Par cette lecture, le milieu familial intervient-il dans l'intention à la création ? En effet, on remarque :

- * Oui à la création : Le taux le plus élevé est celui du groupe 02 à 77.97%.
- * Non à la création : Le taux le plus élevé est celui du groupe 02 à 90.24%.

³⁰ : On a choisi de les regrouper en deux groupes afin de faciliter le traitement des données et leur croisement avec l'intention à la création.

c) Niveau d'études :

Peut-on supposer que le niveau d'études soit un facteur déclencheur de l'intention entrepreneuriale ?

L'intention à la création touche différents niveaux d'études, selon la perception des étudiantes questionnées, leur niveau d'études est de : 15.25% pour celles qui sont en D.U.E.A, à 71.19% en Licence, 11.86% au Magistère et de 1.69% pour les Doctorantes.

Par le croisement entre les deux variables « niveaux d'études et intention à la création » (voir tableau croisé n°01), on constate les résultats suivants :

Une lecture en ligne :

Cette lecture permet de caractériser l'intention à la création pour chaque niveau d'étude indépendamment des autres niveaux d'études. En effet, on remarque que l'intention à la création est :

Plus développée chez celles dont le niveau d'études, est le Magistère avec un taux estimé à 70.00%, ensuite pour les D.U.E.A à un taux estimé à 64.29%. En dernier les étudiantes en Licence avec un taux estimé à 58.33%.

Moins développée chez celles dont le niveau d'études est celui des doctorantes à un taux égal à 25.00%.

Une lecture en colonne :

Par cette lecture, le milieu familial intervient-il dans l'intention à la création ? En effet, on remarque :

* Oui à la création : Le taux le plus élevé est celui dont le niveau d'étude est la Licence à 71.19%.

* Non à la création : Le taux le plus élevé est celui dont le niveau d'études est la Licence à 73.17%.

d) Spécialité :

Peu on considérer la spécialité comme critère d'évaluation de l'intention de création ? Y a-t-il un rapport entre ce critère et la désirabilité de création d'activité chez le genre féminin, particulièrement le milieu universitaire ?

Les étudiantes ayant l'intention à la création sont issues des spécialités : sciences de gestion et sciences économiques à un taux estimé à 20.34% et de 59.32% pour celles qui sont en sciences commerciales.

Par le croisement des deux variables « spécialité et intention à la création » (voir tableau croisé n°01), on constate les résultats suivants :

Une lecture en ligne :

Cette lecture permet de caractériser l'intention à la création pour chaque spécialité indépendamment des autres spécialités. En effet, on remarque que l'intention à la création est : Plus développée chez celles dont la spécialité est celles des sciences économiques avec un taux estimé à 67% et de 63% pour la spécialité des sciences de gestion. En dernier, c'est la spécialité des sciences commerciales à un taux estimé à 56%.

Une lecture en colonne :

Par cette lecture, le milieu familial intervient-il dans l'intention à la création ? En effet, on remarque :

* Oui à la création : Le taux le plus élevé est celui de la spécialité des sciences commerciales à 59.32%.

* Non à la création : Le taux le plus élevé est celui de la spécialité des sciences commerciales à 68%.

Tableau croisé N°01 : Impact du profil sur l'intention de création		En colonne : Avoir l'intention de créer un projet					
		Oui	%	Non	%	Total	%
Age	Moins de 20ans	14	23.73%	9	21.95%	23	23.00%
	En ligne		60.87%		39.13%		100%
	Entre 20et 25 ans	34	57.63%	19	46.34%	53	53.00%
	En ligne		64.15%		35.85%		100%
	Entre 25et 30 ans	7	11.86%	11	26.83%	18	18.00%
	En ligne		38.89%		61.11%		100%
	Entre 30et 35 ans	4	6.78%	1	2.44%	5	5.00%
	En ligne		80.00%		20.00%		100%
	Entre 35et 40ans	0	0.00%	1	2.44%	1	1.00%
	En ligne		0.00%		100.00%		100%
	Total	59	100%	41	100%	100	100%
Milieu familial d'entrepreneur	Oui « groupe1 »	13	22.03%	4	9.76%	17	17.00%
	En ligne :		76.47%		23.53%		
	Non « groupe2 »	46	77.97%	37	90.24%	83	83.00%
	En ligne :		55.42%		44.58%		
	Total	59	100%	41	100%	100	100%
Niveau d'études	D.U.E.A	9	15.25%	5	12.20%	14	14.00%
	En ligne :		64.29%		35.71%		
	Licence	42	71.19%	30	73.17%	72	72.00%
	En ligne :		58.33%		41.67%		
	Magistère	7	11.86%	3	7.32%	10	10.00%
	En ligne :		70.00%		30.00%		
	Doctorante	1	1.69%	3	7.32%	4	4.00%
	En ligne :		25.00%		75.00%		
Total	59	100%	41	100%	100	100%	
Spécialité	Sciences économiques	12	20.34%	6	15%	18	18%
	En ligne :		67%		33%		
	Sciences commerciales	35	59.32%	28	68%	63	63%
	En ligne :		56%		44%		
	Sciences de gestion	12	20.34%	7	17%	19	19%
	En ligne :		63.16%		36.84%		
	Total	59	100%	41	100%	100	100%
Source : Enquête par questionnaire N°01							

II.2. Impact des facteurs socioculturels sur l'intention de création :

a) Culture d'entrepreneuriat « Métier d'entrepreneur » :

▪ Signification du métier d'entrepreneur dans le milieu universitaire :

Quelle signification nous proposent les étudiantes issues du milieu universitaire du métier d'entrepreneur ?

Pour une population estimée à 100 personnes de différents niveaux d'études, tranches d'âge, on constate que parmi celles qui ont l'intention de se lancer dans la création, 76% représentent celles qui ont donné une signification au métier d'entrepreneur. Par le croisement entre les deux variables « significations du métier d'entrepreneur et intention à la création » (voir tableau croisé n°02), on constate les résultats suivants :

Une lecture en ligne :

On peut caractériser les réponses données par ces étudiantes comme suit : pour celles qui donnent une signification au métier d'entrepreneur, on remarque que 63% ont l'intention à la création contre 38 % qui n'ont aucune intention à la création d'entreprises. A travers ces résultats, on constate que le fait de ne pas avoir l'intention à la création n'est pas au hasard, car pour certaines ce sont les spécificités du métier qui les démotivent « risques »

Une lecture en colonne :

Par cette lecture, le milieu familial intervient-il dans l'intention à la création ? En effet, on remarque :

* Oui à la création : Le taux le plus élevé est celui de celles qui ont proposé une signification au métier d'entrepreneur à 76 %. On remarque que ce taux est trois fois plus élevé par rapport à celles qui se sont abstenues. Cet écart peut nous renseigner sur l'actualité du sujet, sur l'émergence du métier d'entrepreneuse féminin dans le milieu universitaire.

* Non à la création : Le taux le plus élevé est celui de celles qui ont proposé une signification au métier d'entrepreneur à 66 %.

▪ Définition du métier d'entrepreneur selon les étudiantes questionnées :

Comment se définit l'entrepreneur dans le milieu universitaire ? Existe-il une relation entre la définition classique du métier d'entrepreneur et l'intention à la création ?

Par le croisement entre les deux variables « définition du métier d'entrepreneur et intention à la création » (voir tableau croisé n°02), on constate les résultats suivants :

Une lecture en ligne :

La définition du mot entrepreneur chez les étudiantes qui ont l'intention à la création, se caractérise comme suit :

C'est la prise de risques à 73%, la création de nouvelles activités à 64%, c'est aussi la reprise d'une activité existante à 43% et la conduite d'une activité à 46%.

Une lecture en colonne :

- * Oui à la création : Le taux le plus élevé est celui de la création de nouvelles activités à 54%.
- * Non à la création : Le taux le plus élevé est celui de la création de nouvelles activités à 44 %.

b) Formation universitaire « en Entrepreneuriat » :

Pour cette question l'objet est de sensibiliser à la nécessité de la formation en entrepreneuriat, notre hypothèse de base consiste à voir : quelle est l'impact de la spécialité, du niveau d'études offert par la faculté des sciences économiques, sciences de gestion et sciences commerciales dans la formation de l'esprit et la culture entrepreneuriale chez les étudiantes universitaires ?

Par le croisement entre les deux variables «Nécessité de la formation en Entrepreneuriat et intention à la création » (voir tableau croisé n°02), on constate les résultats suivants :

Une lecture en ligne :

La nécessité de la formation en Entrepreneuriat pour les étudiantes questionnées et qui ont l'intention à la création, se caractérise comme suit :

86% pour celles qui ont opté pour le oui à la formation, celles-ci représentent six fois celles qui ne sont pas pour la formation en entrepreneuriat et celles qui n'ont pas de réponses.

Une lecture en colonne :

* Oui à la création : Le taux le plus élevé est celui de celles qui ont dit oui à la formation en entrepreneuriat à 86 %.

* Non à la création : Le taux le plus élevé est celui de celles qui ont dit oui à la formation en entrepreneuriat à 73 %.

c) Femme entrepreneure leader « Effet de mode » :

Quel est l'effet d'avoir une femme entrepreneure leader dans le milieu d'une jeune étudiante universitaire questionnée sur l'intention à la création ? S'agit-il d'un effet de mode ? Comment jugent-elles ces femmes entrepreneures leaders ?

▪ Existence de femme entrepreneure dans leur milieu :

Par le croisement entre les deux variables «Femme entrepreneure leader et intention à la création » (voir tableau croisé n°02), on constate les résultats suivants :

Une lecture en ligne :

L'existence de femmes leaders dans le milieu des étudiantes questionnées et qui ont l'intention à la création, se caractérise comme suit:

78.05% pour celles qui ont une femme entrepreneure dans leur milieu et de 21.95% pour celles qui n'ont aucune femme entrepreneure dans leur milieu.

Une lecture en colonne :

* Oui à la création : Le taux le plus élevé est celui de celles dont le milieu est celui de femme entrepreneure leader à 54.24%.

* Non à la création : Le taux le plus élevé est celui de celles dont le milieu n'est pas celui de femme entrepreneure leader à 78.05%.

▪ Jugement porté par les étudiantes questionnées sur ces femmes leaders :

Le croisement entre les deux variables «Jugement porté et intention à la création » (voir tableau croisé n°02), on constate les résultats suivants :

Une lecture en ligne :

Cette lecture classe par ordre le jugement porté par ces étudiantes qui ayant l'intention à la création, et pour lesquelles une femme leader est :

- * A du «*Savoir-faire* » à 100%.
- * C'est une «Bonne gestionnaire» à 81.82%.
- * Elle a réussi grâce à son réseau relationnel à 72.73%.
- * Elle Maîtrise son métier à 69 .23%.

Une lecture en colonne :

* Oui à la création : Le taux le plus élevé est celui de celles qui n'ont pas de réponses à 45.76%.

* Non à la création : Le taux le plus élevé est celui de celles qui n'ont pas de réponses à 78.05 %

Cette lecture nous renseigne sur ce phénomène, on constate qu'il existe un écart entre ces deux catégories. Pour celles qui ont l'intention à la création, les femmes entrepreneures leaders existent, ce qui nous amène à nous poser la question suivante :

Quel effet pourrait exercer ce phénomène sur l'intention à la création cher les jeunes femmes étudiantes issues du milieu universitaire ?

d) Mouvement associatif :

Quel est l'effet du mouvement associatif féminin sur l'intention à la création chez les étudiantes issues du milieu universitaire ? Ces étudiantes ont-elles une idée sur l'accompagnement offert par ces associations de femmes entrepreneures ?

▪ Les associations féminines d'entrepreneures et les étudiantes universitaires :

Le croisement entre les deux variables « Associations féminines d'entrepreneures et intention à la création » (voir tableau croisé n°02), on constate les résultats suivants :

Une lecture en ligne : Le mouvement associatif féminin existe comme suit :

Pour celles qui ont l'intention à la création, il est estimé à 77.27%.

Pour celles qui n'ont pas l'intention à la création, il est estimé à 53.75%.

Une lecture en colonne :

* Oui à la création : Le taux le plus élevé est celui des étudiantes qui n'ont aucune idée sur le mouvement associatif féminin à 71.19%.

* Non à la création : Le taux le plus élevé est celui des étudiantes qui n'ont aucune idée sur le mouvement associatif féminin à 87.80%.

▪ L'idée de l'accompagnement offert par les associations féminine d'entrepreneur :

Le croisement entre les deux variables «L'idée de l'accompagnement offert et l'intention à la création » (voir tableau croisé n°02), on constate les résultats suivants :

Une lecture en ligne :

L'idée de l'accompagnement offert est comme suit :

Pour celles qui ont l'intention à la création, il est estimé à 83.33%.

Pour celles qui n'ont pas l'intention à la création, il est estimé à 55.68%.

Une lecture en colonne :

* Oui à la création : Le taux le plus élevé est celui des étudiantes qui n'ont aucune idée sur l'accompagnement offert à 83.05%.

* Non à la création : Le taux le plus élevé est celui des étudiantes qui n'ont aucune idée sur l'accompagnement offert à 44.32%.

e) L'idée de la société algérienne sur l'entrepreneuriat féminin:

Pour ce facteur, le croisement n'a pas été possible, car cette question a été réservée seulement aux étudiantes ayant l'intention à la création.

Tableau croisé N°02 : Impact facteurs socioculturels sur l'intention de création		En colonne : Avoir l'intention de créer un projet					
		Oui	%	Non	%	Total	%
Signification du métier entrepreneur dans le milieu universitaire	Réponse	45	76%	27	66%	72	72.00%
	En ligne :		63%		38%		
	Pas de réponse	14	24%	14	34%	28	28.00%
	En ligne :		50%		50%		
	Total	59	100%	41	100%	100	100%
Définition du métier entrepreneure selon les étudiantes questionnées	Prise de risque	11	19%	4	10%	15	15.00%
	En ligne :		73%		27%		
	Création nouvelle	32	54%	18	44%	50	50.00%
	En ligne :		64%		36%		
	Reprise	3	5%	4	10%	7	7.00%
	En ligne :		43%		57%		
	Conduite	11	19%	13	32%	24	24.00%
	En ligne :		46%		54%		
	Les quatre réponses	2	3%	0	0%	2	2%
	En ligne :		100%		0%		
	Pas de réponse	0	0%	2	5%	2	2.00%
	En ligne :		0%		100%		
Total	59	100%	41	100%	100	100%	
Nécessité de la formation en « Entrepreneuriat »	Oui	51	86%	30	73%	81	81%
	En ligne :		63%		37%		
	Non	4	7%	1	2%	5	5%
	En ligne :		80%		20%		
	Pas de réponse	4	7%	10	24%	14	14%
	En ligne :		29%		71%		
Total	59	100%	41	100%	100	100%	
Existence de femme entrepreneure dans leur milieu	Oui	32	54.24%	9	21.95%	41	41.00%
	En ligne :		78.05%		21.95%		
	Non	27	45.76%	32	78.05%	59	59.00%
	En ligne :		45.76%		54.24%		
Total	59	100%	41	100%	100	100%	
Jugement porté sur les femmes leaders	Savoir faire	6	10.17%	0	0.00%	6	14.63%
	En ligne :		100%		0.00%		
	Bonne gestionnaire	9	15.25%	2	4.88%	11	26.83%
	En ligne :		81.82%		18.18%		
	Réseau relationnel	8	13.56%	3	7.32%	11	26.83%
	En ligne :		72.73%		27.27%		
	Maîtrise	9	15.25%	4	9.76%	13	31.71%
	En ligne :		69.23%		30.77%		
	Pas de réponse	27	45.76%	32	78.05%	59	59.00%
	En ligne :		45.76%		54.24%		
Total	59	100%	41	100%	100	100%	
Mouvement associatif féminin d'entrepreneur	Oui	17	28.81%	5	12.20%	22	22.00%
	En ligne :		77.27%		22.73%		
	Non	42	71.19%	36	87.80%	78	78.00%
	En ligne :		53.85%		46.15%		
Total	59	100%	41	100%	100	100%	
L'idée de l'accompagnement	Oui	10	16.95%	2	4.88%	12	12.00%
	En ligne :		83.33%		16.67%		
	Non	49	83.05%	39	95.12%	88	88.00%
	En ligne :		55.68%		44.32%		
	Total	59	100%	41	100%	100	100%

Source : Enquête par questionnaire N°01

II.3.Impact du projet sur l'intention de création :

a) Période de création :

Quel est l'impact de cette période sur le projet ? Y a-t-il une relation d'influence entre la période de création et le niveau d'études ?

D'après le croisement entre les deux variables «Période de création et le niveau d'études » des étudiantes ayant l'intention à la création (voir tableau croisé n°03), on constate les résultats suivants :

Une lecture en en ligne :

* **D.U.E.A** : Le taux le plus élevé est celui des étudiantes qui ont choisi la création « Après obtention de votre diplôme » à un taux estimé à 44.44%.

* **Licence** : Le taux le plus élevé est celui des étudiantes qui ont choisi la création « Après une période de travail (carrière) » à un taux estimé à 47.62%

* **Magistère** : Le taux le plus élevé est celui des étudiantes qui ont choisi la création« Après une période de travail (carrière) » à un taux estimé à 57.14%.

* **Doctorante** : Le taux le plus élevé est celui des étudiantes qui n'ont pas de réponse pour cette question à un taux estimé à 100 %.

Une lecture en colonne :

* **Pendant la formation** : Le taux le plus élevé est celui des étudiantes qui ont un niveau d'études en Licence à un taux estimé à 66.67%.

* **Après obtention de votre diplôme** : Le taux le plus élevé est celui des étudiantes qui ont un niveau d'études en Licence à un taux estimé à 75.00%.

* **Après une période de travail (carrière)** :

Le taux le plus élevé est celui des étudiantes qui ont un niveau d'études en Licence à un taux estimé à 74.07%.

* **A la fin de votre carrière** :

Le taux le plus élevé est celui des étudiantes qui ont un niveau d'étude en Magistère à un taux estimé à 100 %.

* **Pas encore décidé** : Le taux le plus élevé est celui des étudiantes doctorantes et qui n'ont pas de réponse pour cette question à un taux estimé à 62.50%.

Tableau croisé N°3 : Relation entre période de création et l'intention de création d'un projet

En ligne : Niveau d'étude	En colonne : Période de création											
	1	%	2	%	3	%	4	%	5	%	Total	%
D.U.E.A	1	33,33%	4	20,00%	3	11,11%	0	0,00%	1	12,50%	9	15,25%
En ligne :		11,11%		44,44%		33,33%		0,00%		11,11%		
Licence	2	66,67%	15	75,00%	20	74,07%	0	0,00%	5	62,50%	42	71,19%
En ligne :		4,76%		35,71%		47,62%		0,00%		11,90%		
Magistère	0	0%	1	5,00%	4	14,81%	1	100,00%	1	12,50%	7	11,86%
En ligne :		0%		14,29%		57,14%		14,29%		14,29%		
Doctorante	0	0%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1	12,50%	1	1,69%
En ligne :		0%		0,00%		0,00%		0,00%		100,00%		
Total	3	100%	20	100%	27	100%	1	100%	8	100%	59	100%

Source : Enquête par questionnaire N°01

Réponse	Période de création
1	Pendant la formation.
2	Après obtention de votre diplôme
3	Après une période de travail (carrière)
4	A la fin de votre carrière
5	Pas encore décidé

b) L'idée du projet :

Comment se constitue l'idée du projet chez les étudiantes universitaires ? Y a-t-il une relation d'influence entre l'idée du projet et le Milieu familial d'entrepreneur?

D'après le croisement entre les deux variables «L'idée du projet et le Milieu familial d'entrepreneur» des étudiantes ayant l'intention à la création (voir tableau croisé n°04), on constate les résultats suivants :

Une lecture en ligne :

* **Propre initiative** : Le taux le plus élevé est celui des étudiantes qui n'ont pas un milieu familial d'entrepreneur à un taux estimé à 70.97%.

* **Médias** :

Pour la **Télévision** le taux le plus élevé est celui des étudiantes qui n'ont pas un milieu familial d'entrepreneur à un taux estimé à 93.75%, les autres types de média «**Radio et Presse**» le taux est nul.

* **Conseil** :

Celui **D'un ou d'une amie**, ce taux est le même pour les deux catégories c'est-à-dire celles qui ont un milieu familial d'entrepreneur et celles qui ne l'ont pas à un taux estimé à 50%, Pour le conseil **De la famille**, le taux le plus élevé est celui des étudiantes qui n'ont pas un milieu familial d'entrepreneur à un taux estimé à 80%.

Ensuite celui **du conjoint** : le taux le plus élevé est celui des étudiantes qui n'ont pas un milieu familial d'entrepreneur à un taux estimé à 100%.

* **Autres** : le taux le plus élevé est celui des étudiantes qui n'ont pas un milieu familial d'entrepreneur à un taux estimé à 75%.

* **Pas de réponse** : le taux le plus élevé est celui des étudiantes qui n'ont pas un milieu familial d'entrepreneur à un taux estimé à 90.24%.

Une lecture en colonne :

* **Avoir un milieu familial d'entrepreneur** : le taux le plus élevé est celui des étudiantes qui ont eu l'idée du projet par leur propre initiative à un taux estimé à 41%.

* **Ne pas avoir un milieu familial d'entrepreneur** : le taux le plus élevé est celui des étudiantes qui n'ont pas de réponse à cette question à un taux estimé à 44.58%.

Tableau croisé N°4 : relation entre l'intention de création d'un projet.						
En ligne : L'idée du projet	En colonne : Milieu familial d'entrepreneur					
	Oui	%	Non	%	Total	%
Propre initiative	7	41,18%	22	26,51%	31	31,00%
En ligne :		22,58%		70,97%		
Médias : Télévision	3	17,65%	15	18,07%	16	16,00%
En ligne :		18,75%		93,75%		
Médias : Radio	0	0,00%	0	0	0	0,00%
En ligne :		-		-		
Médias : Presse	0	0,00%	0	0	0	0,00%
En ligne :		-		-		
Conseil d'un ou d'une amie	1	5,88%	1	1,20%	2	2,00%
En ligne :		50,00%		50,00%		
Conseil de votre famille	1	5,88%	4	4,82%	5	5,00%
En ligne :		20,00%		80,00%		
Conseil du conjoint	0	0,00%	1	1,20%	1	1,00%
En ligne :		0,00%		100%		
Autres	1	5,88%	3	3,61%	4	4,00%
En ligne :		25,00%		75,00%		
Pas de réponse	4	0,23529	37	44,58%	41	41,00%
En ligne :		9,76%		90,24%		
Total	17	41,18%	83	26,51%	100	100%
Source : Enquête par questionnaire N°01						

c) Secteur d'activité :

Comment les étudiantes questionnées choisissent-elles le secteur d'activité ? Quelle justification apportent-elles à ce choix ?

D'après le croisement entre les deux variables «Secteur d'activité et la justification du choix» des étudiantes ayant l'intention à la création (voir tableau croisé n°05), on constate les résultats suivants :

Une lecture en ligne :

Le choix du secteur d'activité des étudiantes questionnées est classé par ordre, selon les résultats obtenus :

- * Commerce ;
- * Service ;
- * Industrie.

Une lecture en colonne :

Les justifications proposées par les étudiantes questionnées sont classées par ordre, selon les résultats obtenus :

- ✓ Spécificités du *secteur d'activité* en premier lieu :
 - Domaine d'études ;
 - Contact client ;
 - Agrément Etatique.

Ensuite, de :

- ✓ *L'aspect psychosocial* du créateur :
 - Effet de mode ;
 - Rentabilité immédiate ;
 - Rêve d'enfance.

Tableau croisé N°5 : Relation entre l'intention de création d'un projet.											
En ligne :	En colonne : Justification du choix du secteur d'activité										
Secteurs d'activités	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	Total
Agriculture	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Service	0	3	4	0	0	0	0	4	0	0	11
Industrie	1	1	0	0	1	2	0	0	0	2	7
Artisanat	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
Transport	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Profession libérale	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Commerce	0	9	3	3	0	0	0	0	1	0	16
Tourisme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Total	2	15	7	3	1	2	1	4	2	3	40

Source : enquête par questionnaire N°01

Réponse	Justification
a	Marché attractif
b	Domaine d'études
c	Contact client
d	Effet de mode
e	Evolution technologie
f	Rentabilité immédiate
g	Liberté de l'innovation
h	Agrément l'Etatique
i	La demande du marché
j	Rêve d'enfance

Conclusion :

L'objet de ce deuxième chapitre, a été de déterminer l'effet des facteurs socioculturels sur l'intention entrepreneuriale chez les jeunes femmes issues du milieu universitaire. Nous avons étudié un échantillon de 100 étudiantes de l'université d'Oran.

Cependant, l'intention à la création d'entreprises chez les jeunes femmes universitaires apparaît comme étant le résultat de deux facteurs : le premier est celui de la volonté de ces jeunes femmes à exploiter leurs connaissances aux spécificités du métier. Et le second est celui de l'effet de leurs études, qui selon elles, leur offre le privilège de créer une entreprise et de la gérer.

Avoir l'intention à la création d'entreprises ne signifie pas forcément l'acte de créer une entreprise. Pour comprendre la création d'entreprises par le genre féminin, particulièrement les jeunes femmes, une étude qualitative est désormais obligatoire et cela afin de pouvoir répondre à cette question : *Qu'est-ce qui motive ou dé motive la jeune femme algérienne à entreprendre ? Quels sont les freins et les obstacles à la création d'entreprises chez les jeunes femmes ?*

CHAPITRE III :
L'ENTREPRENEURIAT DES JEUNES FEMMES ORANAISES
PROMOTRICES DU DISPOSITIF ANSEJ

Introduction :

L'entrepreneuriat des jeunes femmes oranaises ne réside pas seulement dans l'étude des données statistiques du dispositif ANSEJ (Organisme permettant la création de Micro - Entreprise). Mais il existe bien d'autres jeunes femmes créatrices de projet d'entreprise. Combien sont-elles ? Dans quel secteur d'activités activent-elles ? Quelles sont leurs difficultés à la création ?

Autant de questions auxquelles nous n'avons pas pu trouver des réponses fiables. Notre seul repère pour l'étude des caractéristiques de l'entrepreneuriat chez les jeunes femmes, a été de nous approcher d'un organisme public qui offre le financement et qui accompagne spécialement les jeunes porteurs (ses) de projets d'entreprises.

Parallèlement, nous nous sommes référées à notre première question théorique qui pose cette même problématique sous le repère suivant : quelles sont les facteurs motivants ou démotivants à la création de projets d'entreprises par le genre féminin en Algérie ?

La formulation équivalente dans ce contexte d'entrepreneuriat chez les jeunes femmes sera la suivante : quelles sont les facteurs motivants ou démotivants à la création de projets d'entreprises chez les jeunes femmes en Algérie¹ ?

Effectivement pour étudier l'entrepreneuriat féminin chez les jeunes de manière méthodique. Il convient d'étudier le phénomène par le biais d'une approche quantitative qui présente ces principales caractéristiques et cela sur la base des données statistiques actuelles. Cette approche fera l'objet de la première section.

Une seconde section sera réalisée par le biais d'une approche qualitative à travers l'exploitation des cas d'entretiens élaborée par nos soins auprès des jeunes femmes promotrices dans le cadre du dispositif ANSEJ. Cette section décrit les principaux facteurs qui entravent la création de projets de Micro-entreprises par le genre féminin au niveau de la wilaya d'Oran.

¹ : Comme cas pratique nous avons choisi Oran comme étude de cas. Le choix a été fait en fonction des disponibilités des données statistiques que nous avons pu collecter avec courage.

SECTION I : LES JEUNES FEMMES PROMOTRICES ANSEJ DE LA WILAYA D'ORAN « APPROCHE QUANTITATIVE »

Notre méthodologie consiste à étudier la participation du genre féminin aux différentes phases de création d'une Micro Entreprise dans le cadre du dispositif ANSEJ.

En effet pour chacune de ces phases, il existe un ensemble d'éléments d'analyse retenus pour caractériser cette participation au niveau de la wilaya d'Oran. Au niveau du dispositif l'ANSEJ il existe trois phases, à savoir :

I.1 Phase de dépôts :

Cette phase constitue le premier point de départ pour caractériser le phénomène d'entrepreneuriat des jeunes femmes. Le taux de dépôts des dossiers Micro Entreprises par le genre féminin a atteint un niveau très élevé durant la période 2006-2008, estimé à 40.24 %. Pour le genre masculin, ce taux est estimé à 42.68%. (Voir tableau n°01).

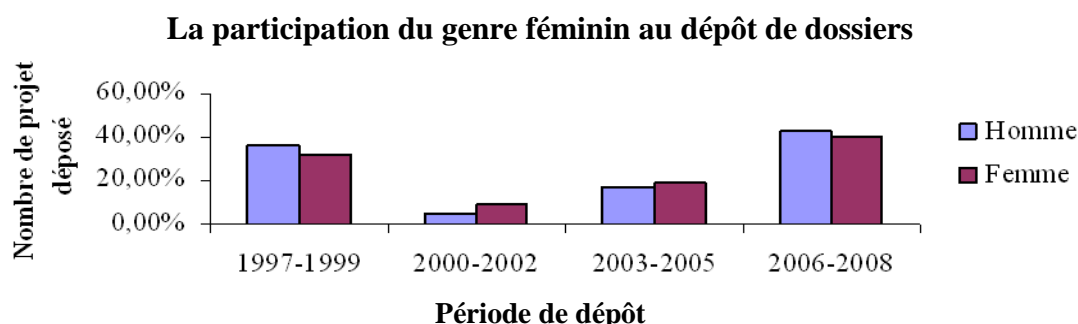
En effet, la participation du genre masculin dans le dépôt de dossier dépasse de quatre fois celle du genre féminin. Ce qui vaut en chiffres un nombre de **1366** jeunes hommes porteurs de projet de Micro Entreprises, par contre ce nombre est seulement de **333** jeunes femmes porteuses de projet de Micro entreprises.

Tableau N°01 : Nombre de dossiers déposés par genre depuis 1997- 2008.

Année de dépôts	Nombre de dossiers déposés par genre				
	Homme	%	Femme	%	Total
1997-1999	492	36,02%	106	31,83%	598
2000-2002	64	4,69%	30	9,01%	94
2003-2005	227	16,62%	63	18,92%	290
2006-2008	583	42,68%	134	40,24%	717
Total	1366	100%	333	100%	1699

Source : Tableau élaboré par nos soins «Registres de dépôts ANSEJ 1& 2»

Graphique N°01 :



La participation féminine se caractérise par une présence perturbée. Selon les données du tableau n° 02, le nombre de jeunes femmes porteuses de projet de Micro Entreprises a atteint le taux le plus élevé en 2008 estimé à 25.83 %.

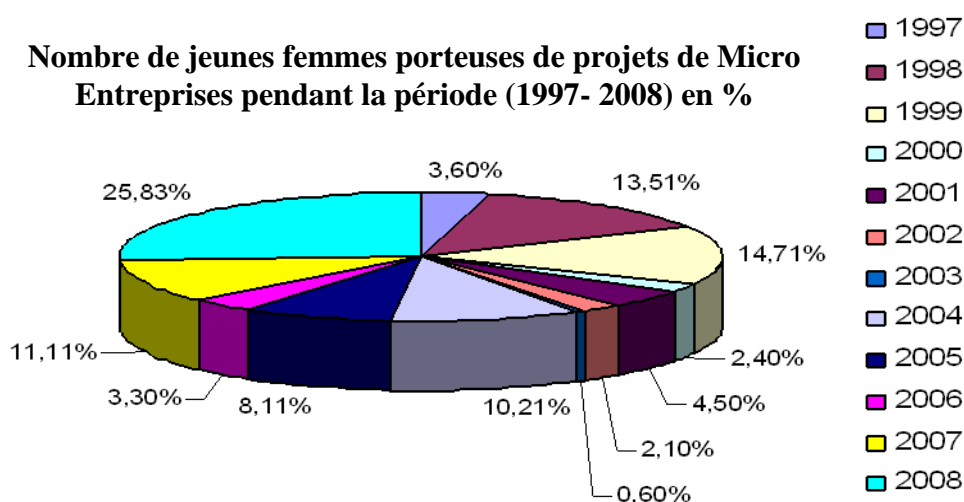
On remarque aussi que pendant les deux années qui suivent la mise en place du dispositif ANSEJ, les jeunes femmes porteuses de projets ont marqué leur importante présence à un taux estimé à 14.71 %. On note que pour cette période, la décision d'octroi du **Prêt Non Rémunéré ANSEJ** était centralisée, il fallait que les porteuses de projets attendent à ce que la décision soit délivrée de la direction générale de l'ANSEJ située au niveau de la wilaya d'Alger. C'est en 2000 que les jeunes femmes promotrices ANSEJ pouvaient déposer leurs dossiers afin de recevoir la décision d'octroi du **PNR** de la part de l'antenne de la wilaya d'Oran. Ce prêt est versé à celles qui ont un projet attesté éligible par l'ANSEJ.

Tableau N°02 : Nombre de jeunes femmes porteuses de projet de Micro entreprises pendant la période (1997- 2008).

Année de dépôts	Nombre de jeunes femmes porteuses de projet	%
1997	12	3,60%
1998	45	13,51%
1999	49	14,71%
2000	8	2,40%
2001	15	4,50%
2002	7	2,10%
2003	2	0,60%
2004	34	10,21%
2005	27	8,11%
2006	11	3,30%
2007	37	11,11%
2008	86	25,83%
Total	333	100%

Source : Tableau élaboré par nos soins «Registres de dépôts ANSEJ 1& 2»

Graphique N°02 :



Pour une meilleure caractérisation de la participation du genre féminin au dépôt de dossiers de Micro Entreprises dans le cadre du dispositif ANSEJ, il existe deux éléments d'analyse à savoir :

I.1.1Le dépôt selon le choix du niveau de financement :

Le niveau de financement constitue un élément d'analyse ; il permet de décrire la capacité financière du porteur de projet dans la création de sa Micro Entreprise. En ce qui concerne le type de financement, le promoteur du dispositif ANSEJ peut choisir entre trois types de financement à savoir :

I.1.1.1L'Autofinancement :

Pour ce type de financement, les porteurs de projets dans le cadre du dispositif ANSEJ doivent apporter la totalité du montant de l'investissement. Pour l'ANSEJ l'aide apportée au jeune promoteur réside dans les avantages fiscaux, la franchise TVA du matériel.

On constate d'après les chiffres du tableau n°03, que la participation du genre masculin dépasse de trois fois celle du genre féminin. Pour un nombre de **202** jeunes hommes promoteurs ANSEJ ayant déposé un dossier dans le cadre de l'autofinancement il existe seulement **65** jeunes femmes.

Pour le genre féminin, on constate que les jeunes femmes promotrices ANSEJ favorisent ce choix de financement pendant toute la période 1997-2008. Cette hypothèse reste à vérifier parce que le fait de déposer un dossier selon ce type ne signifie pas forcément que le projet est attesté éligible par l'ANSEJ.

Selon les réponses, des jeunes femmes interviewées durant notre stage pratique effectué au niveau de l'ANSEJ. Les justifications possibles pour le choix de ce type de financement autonome sont :

- ✓ Le soutien familial ;
- ✓ Des économies collectées pendant leur vie professionnelle. Pour ces jeunes femmes l'intention à la création est un objectif à atteindre ;
- ✓ Le travail informel même pendant la période de constitution du dossier ;
- ✓ La majorité des activités financées par l'autofinancement sont de type artisanal.

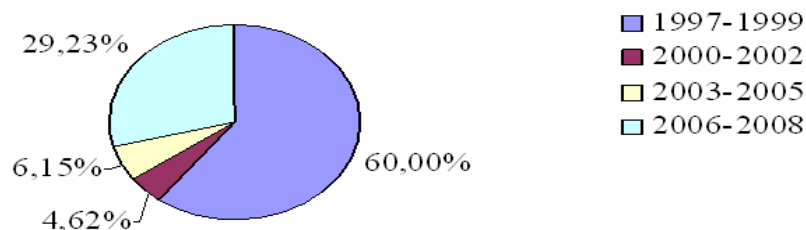
Tableau N°03 : Nombre de dossiers déposés par genre et type de financement depuis 1997- 2008.

Année de dépôts	Autofinancement			
	Homme	%	Femme	%
1997-1999	202	100,00%	39	60,00%
2000-2002	0	0,00%	3	4,62%
2003-2005	0	0,00%	4	6,15%
2006-2008	0	0,00%	19	29,23%
Total	202	100%	65	100%

Source : Tableau élaboré par nos soins «Registres de dépôts ANSEJ 1& 2»

Graphique N°03

Nombre de dossiers déposés par les jeunes femmes pendant la période (1997- 2008) en % (Autofinancement)



I.1.1.2 Le Financement Mixte :

Pour ce type de financement, les promoteurs ANSEJ financent la création de leur Micro Entreprise par le biais de leur apport personnel ainsi que le **PNR** offert par l'ANSEJ. En ce qui concerne ce type de financement mixte, le nombre de jeunes femmes porteuses de projets dépasse celui des jeunes hommes pendant toute la période 1997-2008. Pour **28** jeunes femmes porteuses de projets il existe seulement **21** jeunes hommes porteurs de projets.

Pour le genre féminin, le taux le plus élevé pour ce type de financement est estimé à 50% pendant la période 1997-1999.

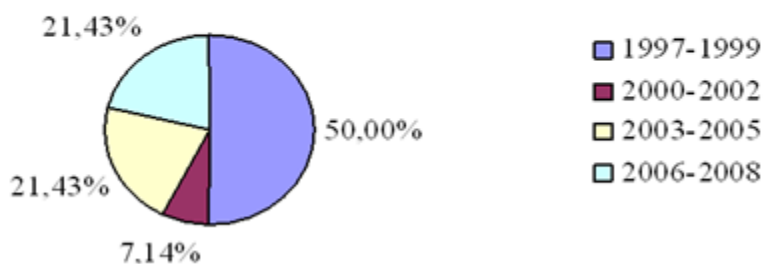
Tableau N°04 : Nombre de dossiers déposés par genre et type de financement depuis 1997- 2008.

Année de dépôts	Financement Mixte			
	Homme	%	Femme	%
1997-1999	1	4,76%	14	50,00%
2000-2002	7	33,33%	2	7,14%
2003-2005	1	4,76%	6	21,43%
2006-2008	12	57,14%	6	21,43%
Total	21	100%	28	100%

Source : Tableau élaboré par nos soins «Registres de dépôts ANSEJ 1 & 2»

Graphique N°04 :

Nombre de dossiers déposés par les jeunes femmes pendant la périodes (1997- 2008) en % (Financement Mixte)



I.1.1.3 Le Financement Triangulaire :

Pour ce type de financement, les promoteurs ANESJ doivent obligatoirement avoir l'octroi du prêt bancaire. La banque est considérée comme la troisième partie qui participe au financement de la Micro Entreprise à créer par les promoteurs ANSEJ.

Pour le financement triangulaire, la participation du genre masculin dans le dépôt de dossier dépasse de quatre fois celle du genre féminin. Pour un nombre de **1143** jeunes hommes porteurs de projets ANSEJ, il existe seulement **240** jeunes femmes porteuses de projets déposés pour ce type triangulaire. Pour le genre féminin le taux le plus élevé est estimé à 45.42% pendant la période 2006-2008.

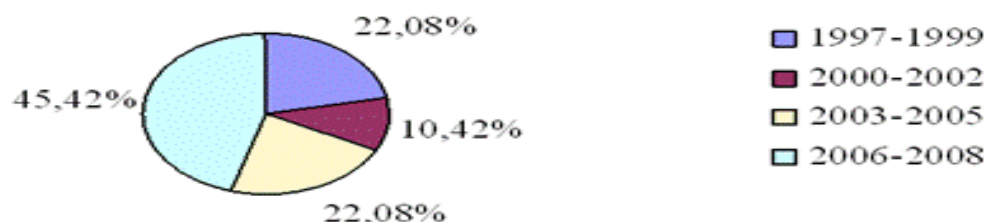
Tableau N°05 : Nombre de dossiers déposés par genre et type de financement depuis 1997- 2008.

Année de dépôts	Financement Triangulaire			
	Homme	%	Femme	%
1997-1999	289	25,28%	53	22,08%
2000-2002	57	4,99%	25	10,42%
2003-2005	226	19,77%	53	22,08%
2006-2008	571	49,96%	109	45,42%
Total	1143	100%	240	100%

Source : Tableau élaboré par nos soins «Registres de dépôts ANSEJ 1& 2»

Graphique N°05 :

**Nombre de dossiers déposés par les jeunes femmes pendant la périodes (1997- 2008) en %
(Financement Triangulaire)**



I.1.2 Le dépôt selon le choix du secteur d'activité :

Pour des raisons de confidentialité. Nous avons classifié les secteurs d'activités choisies par les promoteurs ANSEJ au stade du dépôt de dossiers de Micro-Entreprises, comme suit :

I.1.2.1 Secteur de l'agriculture:

La participation du genre masculin dépasse fortement celle du genre féminin, pour **111** projets déposés pour la création d'une Micro-Entreprises, il existe seulement **12** jeunes femmes promotrices ANSEJ qui désirent investir dans ce secteur d'activité.

On constate que pour la période 2006-2008 les jeunes femmes promotrices commencent à s'intéresser à ce secteur d'activité avec une participation estimée à 58.33%. Parmi les activités privilégiées par le genre féminin :

- ✓ Elevage bovin ;
- ✓ Laboratoire d'analyse de la terre des plantes ;
- ✓ Bureau d'études en agriculture.

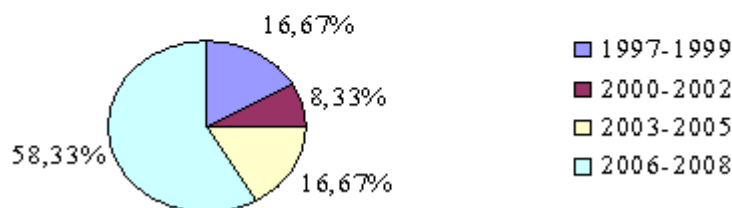
Tableau N°06 : Nombre de dossiers déposés par genre et secteur d'activité depuis 1997- 2008.

Année de dépôts	Agriculture			
	Homme	%	Femme	%
1997-1999	13	11,71%	2	16,67%
2000-2002	3	2,70%	1	8,33%
2003-2005	44	39,64%	2	16,67%
2006-2008	51	45,95%	7	58,33%
Total	111	100%	12	100%

Source : Tableau élaboré par nos soins «Registres de dépôts ANSEJ 1& 2»

Graphique N°06 :

Nombre de dossiers déposés par les jeunes femmes promotrices ANSEJ pendant la période (1997- 2008) en % (Agriculture)



I.1.2.2 Secteur du BTPH :

La participation du genre féminin dans le secteur des bâtiments et travaux publics est presque nulle. En effet, pour un nombre de **116** projets déposés par les jeunes hommes promoteurs ANSEJ, il existe seulement **7** jeunes femmes promotrices ANSEJ qui désirent investir dans ce secteur d'activité.

On constat que pour la période 2006-2008, les jeunes femmes promotrices commencent à s'intéresser à ce secteur d'activité avec une participation estimée à 71.43%. Parmi les activités privilégiées par le genre féminin :

- ✓ Entreprise de travaux d'électricité ;
- ✓ Miroiterie ;
- ✓ Entreprise de travaux de bâtiment tous corps d'Etat.

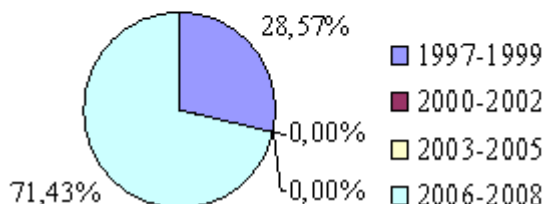
Tableau N°07 : Nombre de dossiers déposés par genre et secteur d'activité depuis 1997- 2008.

Année de dépôts	BTPH			
	Homme	%	Femme	%
1997-1999	38	32,76%	2	28,57%
2000-2002	9	7,76%	0	0,00%
2003-2005	15	12,93%	0	0,00%
2006-2008	54	46,55%	5	71,43%
Total	116	100%	7	100%

Source : Tableau élaboré par nos soins «Registres de dépôts ANSEJ 1& 2»

Graphique N°07 :

Nombre de dossiers déposés par les jeunes femmes promotrices ANSEJ pendant la période (1997- 2008) en % (BTPH)



I.1.2.3 Secteur d'Industrie:

On constate que le choix des jeunes femmes promotrices ANSEJ est beaucoup plus orienté vers le secteur de l'industrie, particulièrement l'industrie artisanale. Pour le choix de ce secteur d'activité le nombre de dossiers déposés par ces jeunes femmes atteint **73**. Un nombre qui reste trop faible par rapport à celui du genre masculin qui atteint **210** dossiers.

On constate que pour la période 2006-2008, les jeunes femmes promotrices commencent à s'intéresser à ce secteur d'activité avec une participation estimée à 43,84%. Parmi les activités privilégiées par le genre féminin :

- ✓ Abattage et découpage industriel de viandes de boucherie (abattoirs industriels) ;
- ✓ Conditionnement et emballage de produits et denrées alimentaires ;
- ✓ Confection industrielle de vêtements et lingerie ;
- ✓ Fabrication de pâtisserie traditionnelle ;
- ✓ Fabrication de pâtes alimentaires et couscous ;
- ✓ Fabrication de produits chimiques de base pour la pharmacie ;
- ✓ Fabrications de produits de blanchiment et de produits d'entretien et connexes.

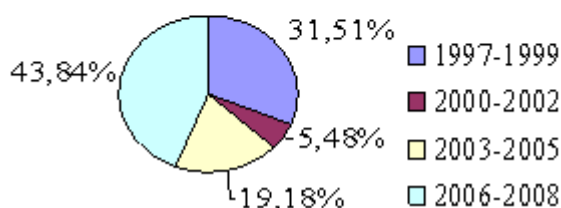
Tableau N°08 : Nombre de dossiers déposés par genre et secteur d'activité depuis 1997- 2008.

Année de dépôts	Industrie			
	Homme	%	Femme	%
1997-1999	65	30,95%	23	31,51%
2000-2002	9	4,29%	4	5,48%
2003-2005	36	17,14%	14	19,18%
2006-2008	100	47,62%	32	43,84%
Total	210	100%	73	100%

Source : Tableau élaboré par nos soins «Registres de dépôts ANSEJ 1& 2»

Graphique N°08 :

Nombre de dossiers déposés par les jeunes femmes promotrices ANSEJ pendant la période (1997- 2008) en % (Industrie)



I.1.2.4 Secteur des Services:

A travers l'interprétation des données relatives aux secteurs d'activités étudiées précédemment, on constate que les jeunes femmes promotrices ANSEJ sont beaucoup plus orientées dans leur choix vers le secteur des services avec une présence estimée à 241 dossiers pendant toute la période **1997-2008**.

Ce choix reste encore faible si on le compare avec celui du genre masculin estimé à 929 dossiers déposés pendant toute la période **1997-2008**. Les activités choisies par ces jeunes femmes promotrices ANSEJ sont :

- ✓ Douche ;
- ✓ Coiffeur 'dames' ;
- ✓ Coiffure et soins de beauté ;
- ✓ Restauration mobile ;
- ✓ Restauration rapide (Fast - Food) ;
- ✓ Salle des jeux ;
- ✓ Salon de thé ;
- ✓ Bureaux d'étude et de conseil en informatique (consulting).

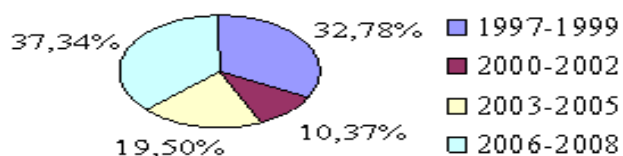
Tableau N°09 : Nombre de dossiers déposés par genre et secteur d'activité depuis 1997- 2008.

Année de dépôts	Service			
	Homme	%	Femme	%
1997-1999	376	40,47%	79	32,78%
2000-2002	43	4,63%	25	10,37%
2003-2005	132	14,21%	47	19,50%
2006-2008	378	40,69%	90	37,34%
Total	929	100%	241	100%

Source : Tableau élaboré par nos soins «Registres de dépôts ANSEJ 1& 2»

Graphique N°09:

Nombre de dossiers déposés par les jeunes femmes promotrices ANSEJ pendant la période (1997- 2008) en % (Service)



I.2 Phase de création :

I.2.1 Profil des Jeunes femmes entrepreneuses en phase de création² :

I.2.1.1 Age :

Tableau N° 10: Nombre de Micro-Entreprises créés selon l'âge et le genre depuis 1997-2007.

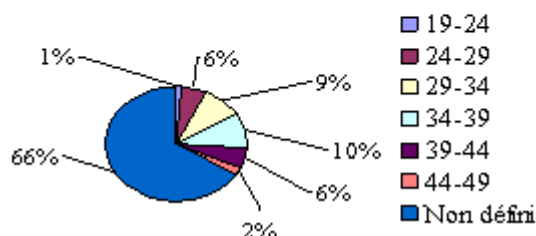
Tranche d'âge	Homme	%	Femme	%	Total
19-24	29	1%	14	1%	43
24-29	249	7%	61	6%	310
29-34	374	10%	90	9%	464
34-39	287	8%	102	10%	389
39-44	163	4%	56	6%	219
44-49	39	1%	16	2%	55
Non défini	2513	69%	656	66%	3169
Total	3654	100%	995	100%	4649

Source : Tableau élaboré par nos soins «Base de données ANSEJ 1 & 2 »

Selon les données du tableau n°10, l'âge des jeunes femmes créatrices de **TPE** varie entre les deux tranches d'âge 34-39 ans et 29-34 ans. L'âge de ces jeunes femmes mentionne leur maturité et leur degré de responsabilité.

Graphique N°10:

Nombre de Micro Entreprises créés par les jeunes femmes promotrices ANSEJ selon la tranche d'âge en % depuis(1997- 2007)



² : Il existe une présence de certaines données non identifiées, cela est certainement lié aux problèmes d'actualisation des données, on note que ces résultats obtenus ont été extraits directement de la base de données ANSEJ sans aucune modification, notre rôle a consisté à analyser ces données.

I.2.1.2 Niveau d'étude :

La majorité des jeunes femmes créatrices de Micro-Entreprises, sont issues de la formation professionnelle, à un taux estimé à 9,65%. Ce constat justifie leur choix dans l'activité artisanale. Pour le genre masculin on constate la même remarque.

Pour les jeunes chefs d'entreprises issus du milieu universitaire, qui décident de créer leur propre emploi, leur nombre demeure très faible à un taux estimé à 5,03% pour les jeunes femmes et de 2,41% pour les jeunes hommes.

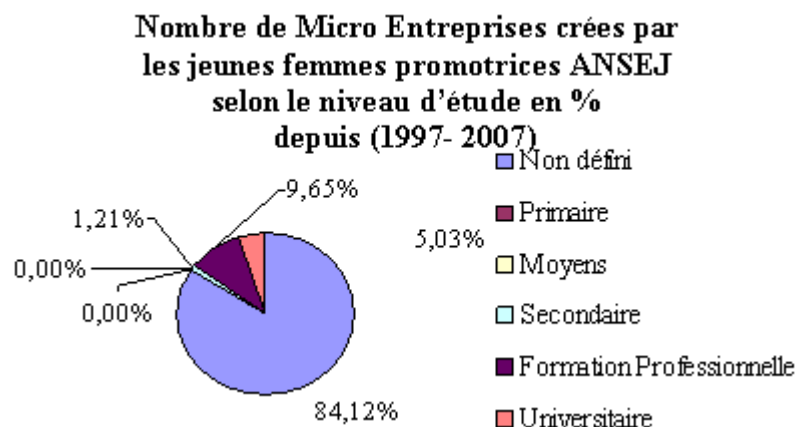
Tableau N°11 : Nombre de Micro-Entreprises créées selon le niveau d'étude et le genre (depuis 1997-2007)

Niveau d'étude	Homme	%	Femme	%	Total
Non défini	3280	89,76%	837	84,12%	4117
Primaire	5	0,14%	0	0,00%	5
Moyens	6	0,16%	0	0,00%	6
Secondaire	24	0,66%	12	1,21%	36
Formation Professionnelle	251	6,87%	96	9,65%	347
Universitaire	88	2,41%	50	5,03%	138
Total	3654	100%	995	100%	4649

Source : Tableau élaboré par nos soins «Base de données ANSEJ 1& 2 »

D'après notre stage pratique on a constaté que les jeunes femmes créatrices de **TPE** issues du milieu universitaire optent pour des professions libérales telles que : Architecte, Avocat, Expert Comptable, Commissaire aux comptes, Notaire, Huissier de justice et d'autres.

Graphique N°11:



I.2.1.3 Accès au financement bancaire :

Ce critère représente, la capacité du jeune promoteur ANSEJ à bénéficier d'un financement bancaire. Pour le genre féminin l'accès aux financements est très fort avec un taux estimé à 99.10% pour la période 1997-1999. Pour le genre masculin, ce taux d'accès aux financements a été aussi important, estimé à 99.37%.

On note que d'après les données existantes au tableau n°12 qu'il n'existe aucune forme de discrimination envers le genre féminin. Sauf, que par rapport au genre masculin, la participation du genre féminin demeure trop faible. Pour le sujet de la discrimination le tableau n° 13³ apporte un élément de réponse.

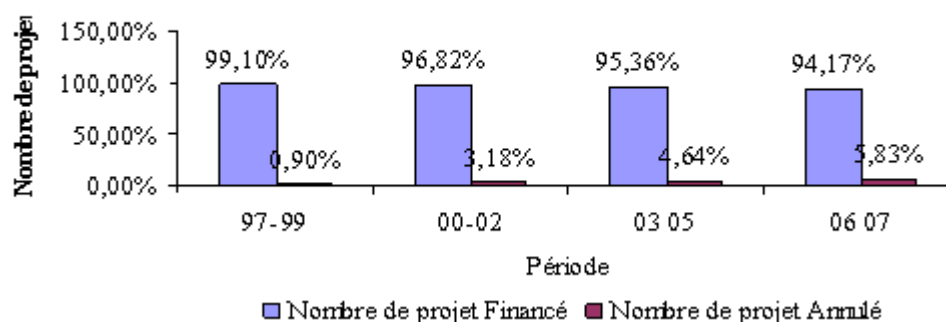
Tableau N°12 : L'accès au financement bancaire selon le genre et la période de financement Période 1997-2007.

Genre		1997-1999	2000-2002	2003 -2005	2006 -2007	Total
Homme	Nombre de projet Financé	1430	728	820	676	3654
	%	99,37%	91,00%	95,68%	94,68%	
	Nombre de projet Annulé	9	72	37	38	156
	%	0,63%	9,00%	4,32%	5,32%	
	Total	1439	800	857	714	3810
Femme	Nombre de projet Financé	219	274	308	194	995
	%	99,10%	96,82%	95,36%	94,17%	
	Nombre de projet Annulé	2	9	15	12	38
	%	0,90%	3,18%	4,64%	5,83%	
	Total	221	283	323	206	1033

Source : Tableau élaboré par nos soins «Base de données ANSEJ 1& 2 »

Graphique N°12:

L'accès des jeunes femmes promotrices ANSEJ au financement bancaire en% Période 1997-2007.



³ : D'après le tableau n°13, il existe un ensemble d'éléments servant de motifs justifiant l'annulation des projets de Micro-Entreprises.

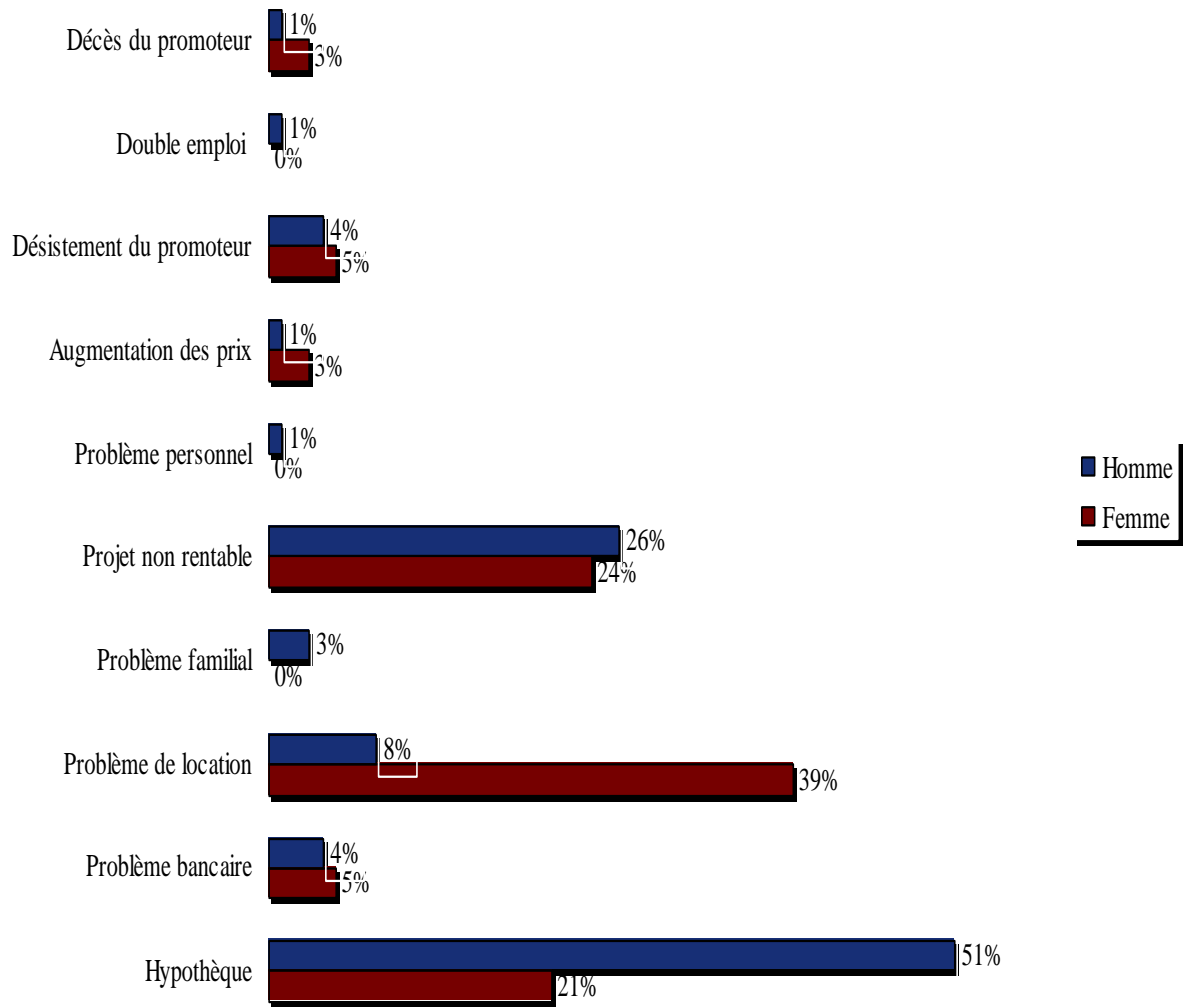
On remarque que pour le genre féminin, le problème le plus important réside dans l'octroi du local avec un taux estimé à 39%. Un second obstacle est celui de la non-rentabilité du projet estimé à 24%. Actuellement, le problème de l'hypothèque ne se pose pas avec l'existence du FGAR⁴.

Tableau N°13 : Les Motifs d'annulation de projets de Micro-Entreprises selon le genre Période 1997-2007.

Motif d'Annulation	Homme	%	Femme	%	Total
Hypothèque	79	51%	8	21%	87
Problème bancaire	6	4%	2	5%	8
Problème de location	13	8%	15	39%	28
Problème familial	4	3%	0	0%	4
Projet non rentable	41	26%	9	24%	50
Problème personnel	2	1%	0	0%	2
Augmentation des prix	2	1%	1	3%	3
Désistement du promoteur	7	4%	2	5%	9
Double emploi	1	1%	0	0%	1
Décès du promoteur	1	1%	1	3%	2
Total	156	100%	38	100%	194

Source : Tableau élaboré par nos soins «Base de données ANSEJ 1 & 2 »

⁴ : Le Fonds de garantie des Crédits aux PME, a pour rôle la facilitation à l'accès aux financements bancaire à moyen terme afin de supporter le démarrage et l'expansion de PME. Le FGAR accorde aux banques commerciales des garanties afin de compléter le montage financier de projets d'entreprises viables et orientées vers la création et/ou le développement d'entreprises.



Graphique N°13: La justification d'annulation de projets de Micro-Entreprises selon le genre période 1997-2007.

I.2.2 Caractéristiques de la PME en phase de création:

I.2.2.1 Nombre des TPE créées :

D'après le tableau n° 14, le nombre total est de **4649** TPE créées par les jeunes promoteurs ANSEJ de la wilaya d'Oran. Ces Micro-entreprises sont créées durant la période **1997-2007**. Le taux le plus élevé des TPE créées par le genre féminin concerne l'année **2005**. Ce taux atteint 14.67%, et de 12.76% en 1999.

Les TPE créées par le genre féminin, atteignent un nombre de **995** Micro Entreprises créées pendant la période **1997-2007**. La participation du genre masculin dépasse celle du genre féminin de trois fois. Ainsi une question très simple se pose. *Pourquoi cet écart ?*

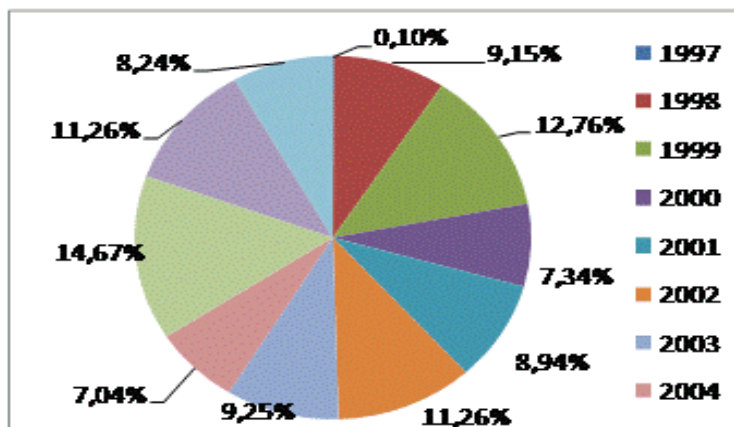
Tableau N°14 : Nombre des TPE Créées par genre selon l'année de financement depuis 1997-2007.

Année	Genre				Total
	Femme	%	Homme	%	
1997	1	0,10%	2	0,05%	3
1998	91	9,15%	669	18,31%	760
1999	127	12,76%	759	20,77%	886
2000	73	7,34%	334	9,14%	407
2001	89	8,94%	190	5,20%	279
2002	112	11,26%	204	5,58%	316
2003	92	9,25%	176	4,82%	268
2004	70	7,04%	179	4,90%	249
2005	146	14,67%	465	12,73%	611
2006	112	11,26%	417	11,41%	529
2007	82	8,24%	259	7,09%	341
Total	995	100%	3654	100%	4649

Source : Tableau élaboré par nos soins «Base de données ANSEJ 1& 2 »

Graphique N°14:

Nombre de TPE Créées par les jeunes femmes promotrices ANSEJ en% selon l'année de création.



I.2.2.2 Secteur d'activité :

On constate d'après les données du tableau n° 15, les TPE créées par le genre féminin pendant la période 1997-2007 sont issues des deux secteurs d'activités suivants :

- ✓ Le secteur des services avec un taux estimé à 64%.
- ✓ Le secteur de l'industrie avec un taux estimé à 22%, à noter que ce secteur comporte les activités industrielles artisanales.

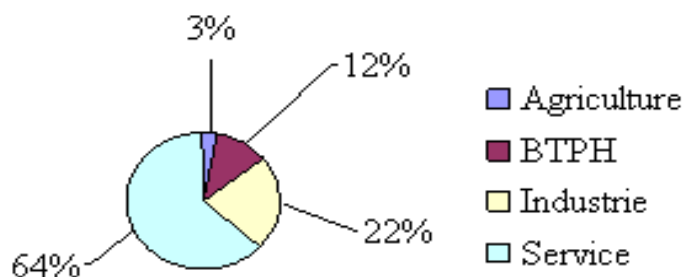
Tableau N°15 : Nombre de TPE Créées selon le genre et le secteur d'activités depuis 1997- 2007.

Secteur d'activité	Femme	%	Homme	%	Total
Agriculture	26	3%	95	3%	121
BTPH	119	12%	1519	42%	1638
Industrie	216	22%	734	20%	950
Service	634	64%	1306	36%	1940
Total	995	100%	3654	100%	4649

Source : Tableau élaboré par nos soins «Base de données ANSEJ 1 & 2 »

Graphique N°15:

Nombre de TPE créées par les jeunes femmes promotrices ANSEJ en% selon le secteur d'activités



I.3 Phase d'extension d'activité :

I.3.1 Profil des femmes entrepreneuses en phase d'extension :

I.3.1.1 Age :

Pour cette phase le jeune promoteur ANSEJ propriétaire d'une Micro Entreprise décide de développer son entreprise à travers l'extension de son activité de production. Cette étape constitue un signe positif, et qui signifie la capacité du propriétaire à élaborer une bonne stratégie commerciale, de fidéliser sa clientèle et d'accroître sa part de marché.

Pour un échantillon de **10** TPE en extension, il existe une seule jeune femme entrepreneuse âgée de 41 ans. Pour le genre masculin l'âge le plus inférieur est celui de 28 ans.

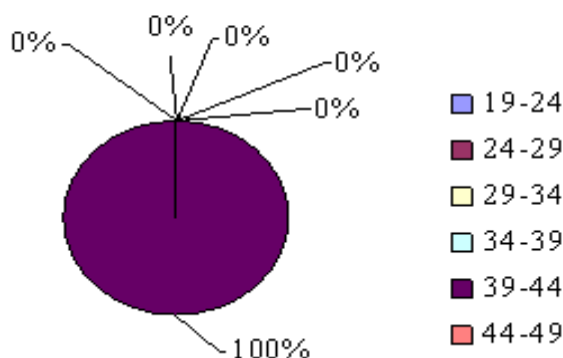
Tableau N°16 : Nombre de Micro-entreprises en Extension selon l'âge et le genre

Tranche d'âge	Homme	%	Femme	%	Total
19-24	0	0%	0	0%	0
24-29	1	11,11%	0	0%	1
29-34	1	11,11%	0	0%	1
34-39	3	33,33%	0	0%	3
39-44	2	22,22%	1	100%	3
44-49	2	22,22%	0	0%	2
Total	9	100%	1	100%	10

Source : Tableau élaboré par nos soins «Base de données ANSEJ 1& 2 »

Graphique N°16:

**Nombre de TPE en phase d'extension
selon l'âge des jeunes femmes promotrices
ANSEJ en%**



I.3.1.2 Niveau d'étude:

Tableau N°17 : Le niveau d'études des jeunes créateurs de Micro-Entreprises en Phase d'extension selon le genre.

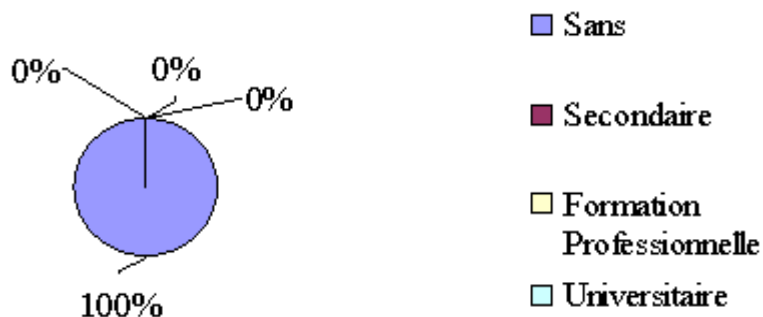
Niveau d'étude	Homme	%	Femme	%	Total
Sans	4	44%	1	100%	5
Secondaire	1	11,11%	0	0%	1
Formation Professionnelle	2	22,22%	0	0%	2
Universitaire	2	22,22%	0	0%	2
Total	9	100%	1	100%	10

Source : Tableau élaboré par nos soins «Base de données ANSEJ 1& 2 »

Selon les données du tableau n°17, on constate que le niveau d'études ne pose pas problème pour passer à la phase d'extension. En effet la seule jeune femme propriétaire d'une Micro-Entreprise en phase d'extension est sans niveau d'étude. Pour le genre masculin, ce même niveau d'étude est estimé à un taux de 44%.

Graphique N°17:

**Nombre de TPE en phase d'extension
selon Le niveaux d'études des jeunes femmes promotrices
ANSEJ en%**



I.3.2 Caractéristiques de la PME en phase d'extension:

I.3.2.1 Nombre de PME en phase d'extension :

Le tableau n°18 indique qu'il existe **10 PME** en phase d'extension, pour celle créées par le genre masculin : **6 Micro-Entreprise** sont de **Très Petites Entreprises**, **2** sont des **Petites Entreprises**, alors qu'il n'existe qu'une seule **Moyenne Entreprise**.

On remarque que la seule Micro- Entreprise créées par le genre féminin en phase d'extension est de type **Très Petite Entreprise**.

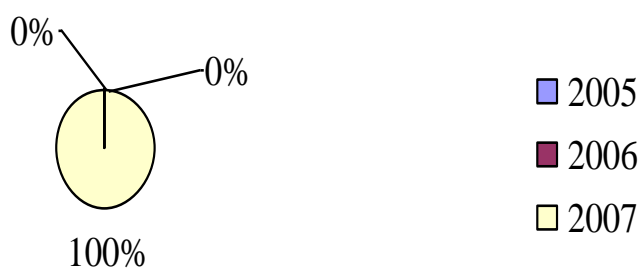
Tableau N°18 : Nombre de PME en phase d'extension selon le genre et l'année d'extension

Année	TPE				PE				ME				Total
	H	%	F	%	H	%	F	%	H	%	F	%	
2005	0	0%	0	0%	2	100%	0	-	0	0%	0	-	2
2006	3	50%	0	0%	0	0%	0	-	1	100%	0	-	4
2007	3	50%	1	100%	0	0%	0	-	0	0%	0	-	4
Total	6	100%	1	100%	2	100%	0	-	1	100%	0	-	10

Source : Tableau élaboré par nos soins «Base de données ANSEJ 1& 2 »

Graphique N°18:

Nombre de TPE créée par les jeunes femmes promotrices ANSEJ par année d'extension



I.3.2.2 Secteur d'activité :

Le tableau n° 19 confirme les résultats obtenus dans les deux phases précédentes, précisément le type du secteur d'activités des Micro-Entreprises créées par le genre féminin, ou le choix des Micro-Entreprises à créer.

Tableau N°19 : Nombre de PME en phase d'extension selon le genre et le secteur d'activité.

Secteur d'activité	Homme	%	Femme	%	Total
Agriculture	0	0%	0	0%	0
BTPH	2	22,22%	0	0%	2
Industrie	2	22,22%	0	0%	2
Service	5	55,56%	1	100%	6
Total	9	100%	1	100%	10

Source : Tableau élaboré par nos soins «Base de données ANSEJ 1& 2 »

A travers l'étude quantitative, on constate qu'il existe un certain nombre d'éléments qui permettent de caractériser l'entrepreneuriat féminin chez les jeunes. Mais cette étude reste incomplète pour déterminer les vrais éléments qui expliquent l'écart existant entre la participation du genre féminin à la création de Micro-Entreprises par rapport à celui du genre masculin.

A cet effet, une étude qualitative permet d'approfondir l'analyse de cet entrepreneuriat féminin chez les jeunes promotrices ANSEJ de la wilaya d'Oran. La section suivante fera l'objet de cette étude.

SECTION II : LES JEUNES FEMMES PROMTRICES ANSEJ DE LA WILAYA D'ORAN « APPROCHE QUALITATIVE »

Notre point de départ, a été d'essayer de comprendre ce qui motive ou dé motive la jeune femme Algérienne à entreprendre. Afin de trouver une réponse fiable, cette section sera consacrée à étudier les données qualitatives issues d'un ensemble de cas d'entretiens propres aux jeunes femmes créatrices de Micro-Entreprises interviewées suite à une enquête sur terrain.

II.1 Méthodologie d'enquête :

II.1.1 La taille et le choix de l'échantillon :

La constitution de l'échantillon a été faite sur la base d'une liste de 20 femmes entrepreneures, mise à notre disposition par l'organisme de création de Micro-Entreprises ANSEJ.

La question qui nous a permis d'orienter les accompagnateurs dans la sélection de ses femmes entrepreneures a été la suivante : *quelles sont les femmes créatrices de Micro-Entreprises qui existent à Oran ?*

Le choix a été fait en fonction des accompagnateurs de manière aléatoire, ils ont proposé celles qui leur sont venues à l'esprit au moment de la question, certaines d'entre-elles étaient présentes parfois sur les lieux (au niveau de l'ANSEJ).

A partir de cette liste, on a pu entretenir **07** cas différents de jeunes femmes entrepreneures selon : « la *Tranche d'âge, la Situation matrimoniale et le Secteur d'activité* ». Pour les **13** jeunes femmes entrepreneures restantes : deux d'entre elles ont changé d'adresse, les onze femmes restantes n'ont pas accepté que leur cas soient cités comme exemples ; elles ont refusé de s'entretenir avec nous. Elles considèrent leur parcours comme faisant partie de leur vie personnelle.

II.1.2 La structure et la répartition du guide d'entretien :

Ce guide d'entretien a été conçu afin de tester notre principale question étudiée dans la partie théorique : « *Qu'est-ce qui motive ou dé motive les jeunes femmes algériennes à entreprendre ?* »

Les hypothèses qui nous ont guidées à son élaboration sont les suivantes :

- Quels sont les facteurs explicatifs ⁵ de cet entrepreneuriat chez les jeunes femmes ?
- Quels sont les éléments significatifs de leur parcours ? Quelle est la particularité de ces femmes ?

Ainsi, le guide d'entretien utilisé pour enquêter avec les jeunes femmes entrepreneures se structure de deux principaux volets qui sont :

Volet I : Profil des jeunes femmes enquêtées

Le profil des jeunes femmes entrepreneures est présenté par les variables : âge, milieu familial, niveau d'études, la spécialité et l'incitation à la création.

Volet II : Parcours de la jeune femme entrepreneure & Milieu socioculturel.

Le parcours c'est l'ensemble des étapes nécessaires à la création d'une Micro-Entreprise par une jeune femme ; ce processus se constitue en fonctions d'un ensemble de facteurs issus du milieu socioculturel.

⁵ : On entend par ces facteurs l'ensemble des variables socioculturelles déclencheurs de l'intention entrepreneuriale.

II.1.3 L'idée du guide d'entretien :

Avant de lancer ce guide d'entretien nous nous sommes référées à un ensemble d'articles de PME Magazines⁶ qui détaillent des expériences différentes des jeunes femmes entrepreneures de Micro- Entreprises.

« Décider de faire usage de l'entretien, c'est primordialement choisir d'entrer en contact direct et personnel avec des sujets pour obtenir des données de recherche. C'est considérer qu'il est plus pertinent d'interpeller les individus eux-mêmes que d'observer leur conduite et leur rendement à certaines tâches ou d'obtenir une autoévaluation à l'aide de divers questionnaires »⁷.

L'entretien s'organisera sur la base de rendez-vous avec ces jeunes femmes, la durée de l'entretien a été : de deux heures pour celles qui étaient disponibles pour nous recevoir ; et entre 30 à 45 minutes pour celles qui n'étaient pas disponible, mais qui ont insisté pour un second rendez-vous afin de pouvoir terminer leur parcours et de parler de leurs problèmes. En effet notre mission était d'écouter le mieux possible notre interlocutrice et à la motiver, tout ont accordant aux éléments de son discours la même importance que notre interlocutrice leur accorde.

Le principe du guide d'entretien nous a permis de ne pas nous perdre pendant l'interview, à la fin de chaque réponse donnée par notre interlocutrice, une autre question de type ouvert était posée afin de passer d'un sous-thème à un autre sous-thème. Le guide d'entretien sert d'une référence pour toucher l'ensemble des composantes importantes du sujet étudié. Ici le sujet était de connaître les facteurs motivants et démotivants à la création par la jeune femme oranaise.

⁶ PME Magazine N°1, N°34, N°41, N°44, N°46.

⁷ Op. Cite. Abdessalam BENDIABDELLAH page 94.

II.1.4 Le choix du type d'entretien :

Le choix du type a été effectué à la base d'un certain nombre d'éléments que nous cherchions à étudier et à la spécificité du type de guide qui était compatible avec ce choix. Le type d'entretien c'est l'entretien **non directif**⁸.

Dans l'entretien non directif « *le chercheur propose au sujet un thème de plus ou moins une grande envergure, et lui confie la responsabilité de s'exprimer librement et d'une manière personnelle sur ce thème. Il motive son interlocuteur et le guide pour obtenir des informations appropriées aux objectifs de l'entretien et à sa recherche.* »⁹. Ce choix offre les avantages suivants :

✂ **Relation** : Créer une relation de confiance entre le sujet et le chercheur, le sujet « la jeune femme parle librement des problèmes qu'elle a rencontrés pendant la création de sa Micro-Entreprise.

✂ **Interactivité** : Cette relation entre le chercheur et la jeune femme permet l'interaction entre les deux parties.

✂ **Influence** : Pas d'influence sur le sujet « permettre à la jeune femme entrepreneure de s'exprimer sans avoir le pressentiment qu'il s'agit d'une obligation à répondre. Ainsi, elle ne cachera aucun élément même s'il n'est pas directement lié à la question ».

✂ **Absorption** : L'absorption de l'ensemble des informations communiquées par la jeune femme entrepreneure.

✂ **Spontanéité** : Ce type d'entretien repose sur le principe de la spontanéité de la personne enquêtée, et permet plus de fiabilité aux réponses.

✂ **Capacité** : La capacité de la jeune femme d'être active, à communiquer sur son sujet, a parlé des différentes facettes du problème posé par le chercheur.

✂ **Incertitude** : Ce type permet de réduire l'incertitude dans la fiabilité de l'information collectée à propos de la motivation de ces jeunes femmes entrepreneures. En effet, il est impossible de clarifier le comportement de ces jeunes femmes entrepreneures envers la création d'entreprises sans s'adresser à elles-mêmes et ce qu'elles ont vécu.

⁸ : **Op. Cite.** Abdessalam BENDIABDELLAH « L'entretien non directif est un mode d'approche de recherche sociale. Il pose de lourdes exigences et il comporte suffisamment de difficultés pour qu'on y ait recours uniquement après une sérieuse réflexion » **page105.**

⁹ : **Op. Cite.** Abdessalam BENDIABDELLAH **page 95.**

✂ **L'originalité** : Ce type d'entretien dépend des composantes relationnelles des deux parties. Effectivement, chaque cas entretenu est différent, et a sa propre qualité puisqu'il dépend de la personnalité de ces dernières.

✂ **Qualité** : La qualité de l'information recueillie dépend et varie selon la capacité d'inciter à la communication chez l'autre « la jeune femme ».

Les limites de l'entretien non directif sont les suivantes :

✂ **Résultats** : Le rendement est étroitement lié aux compétences relationnelles des deux parties.

✂ **Humain** : Il repose plus sur les qualités humaines et relationnelles que sur la compétence scientifique de l'interviewer.

II.1.5 Méthodologie de traitement et d'analyse des différents cas d'entretien :

La préparation du guide d'entretien, c'est d'adresser aux jeunes femmes entrepreneures une simple question générale et ouverte portant sur le thème prévu¹⁰. Il s'agit d'écouter cette jeune femme entrepreneure enquêtée, d'essayer de connaître son histoire de la façon la plus complète possible, de comprendre son discours à travers l'écoute et la conversation. Voir (Annexe n°02 **la grille d'entretien**).

Un bon guide d'entretien doit absolument commencer par la préparation d'un plan pour ce dernier. La méthodologie utilisée pour réaliser notre entretien avec les jeunes femmes entrepreneures enquêtées est la suivante :

- ✂ Présentation générale du thème de l'entretien.
- ✂ Démarrage à l'aide d'une question ouverte.
- ✂ Le silence : reformuler la question autrement quand la personne interviewée ne réagit pas immédiatement à la question.
- ✂ L'écoute : permettre à l'interviewée de s'exprimer.
- ✂ Usage du résumé.
- ✂ Recherche de l'information appropriée à l'objet de discussion, par la vérification du contenu des informations obtenues.

¹⁰: **Op. Cite.** Abdessalam BENDIABDELLAH page 97.

II.2. Cas d'entretien de femmes entrepreneures enquêtées :

II.2.1 Entretien Numéro (1):

DF :

Melle **Farida**, jeune femme entrepreneuse dans le secteur du BTPH âgée de 31 ans, elle a géré pendant 5ans une micro-entreprise qu'elle a créée dans le cadre du dispositif ANSEJ. En 2001, elle a débuté comme stagiaire dans un bureau d'études avec un contrat de CPE pendant une année. A cette période ; le bureau d'études passait par une phase critique « *...le bureau d'études était en difficulté financière...Il allait faire faillite ...il fallait que je cherche un autre emploi* », dit-elle.

En 2002, **Farida** trouva un emploi dans l'APC de la wilaya d'Oran. Pendant cette période « *...je cherchais la stabilité dans mon poste de travail ...des promesses m'ont été données et j'avais peur de ne pas accéder à ce poste...Surtout ce qui me faisait peur, c'était de perdre mon temps* » dit-elle. Après 3 mois d'exercice, **Farida** a eu l'idée de travailler pour son propre compte « *.....la poursuite dans ce travail était la fin de ma carrière* », insista-t-elle.

Elle décida de créer son micro-entreprise dans le cadre du dispositif ANSEJ. « *Je me suis rapprochée de l'antenne de Sidi El-Houari ; là où on m'a très bien accueillie...mon idée, c'était juste d'entreprendre un projet, n'importe lequel ...c'est avec l'orientation des accompagnateurs et la lecture de la liste de projets que j'ai fini par découvrir que je pouvais créer mon propre bureau d'études ...chose qui n'était pas possible avant* », dit-elle.

A la fin de l'année 2002, « *j'ai arrêté de travailler ; car il fallait être chômeur pour déposer un dossier dans le cadre de l'ANSEJ ...* », dit-elle. À cette période, **Farida** constitua son dossier mais ce dernier lui a coûté beaucoup de frais (transports, notaire,...) ce qu'il la poussa à travailler en même temps mais d'une façon informelle « *je ramenais des plans d'architecture que je dessinais à un prix très bas pour les particuliers ...c'était le seul moyen de pouvoir subvenir aux frais engendrés par la constitution du dossier ANSEJ* », dit-elle.

Après 6 mois après la date du dépôt de mon dossier, « *j'ai eu l'attestation d'éligibilité ...je crois que malgré les difficultés liées aux problèmes administratifs tels que le retard des papiers administratifs ...mon cas était particulier, je travaillais informellement et j'avais de bonnes relations avec les responsables administratifs* », dit-elle.

Pendant cette période, il fallait que **Farida** choisisse un statut juridique pour son micro-entreprise. Au moment de l'enregistrement du registre du commerce, il a fallu une somme de 100.000 DA, « ...encore une seconde entrave qui bouscula ma route ...», répliqua-t-elle. Suite à un effort particulier, elle a pu rassembler la somme avec un grand souffle **Farida** a enfin un registre de commerce EURL.

Au mois d'avril 2003, **Farida** octroie le financement bancaire sans aucun problème « ...je n'ai jamais eu de problèmes avec la banque, sauf celui de l'accueil... quand je me suis présentée chez le directeur de la BADR Banque ... j'étais confiante en la réussite de mon projet, j'y croyais profondément...», insista-elle.

Pour faire marcher son bureau d'études, elle a choisi un associé entrepreneur qui lui apportait des projets. « C'était un entrepreneur qui voulait travailler avec une femme architecte ...il me laissait l'aspect technique...Quand à lui, il entretenait la réalisation sur le terrain... », Dit-elle. Son premier projet était la peinture d'une école primaire. Suite à cette commande, Melle **Farida** s'est constituée une clientèle et son entreprise a vu le jour. Après quelque mois, son associé lui proposa de transformer son bureau d'études en une entreprise de tous travaux de corps d'Etat, à ce moment, elle avait à réaliser les travaux de construction, ce qui la obligea à changer de statut.

« ...Les conditions, l'expérience mon appris beaucoup de choses...», explique-t-elle, « mon associé voulait profiter des avantages offerts par l'ANSEJC'était un homme qui avait de solides relations avec les responsables et pouvait s'octroyer facilement les projets de construction Après notre premier projet, celui de la peinture de l'écoleil m'a proposé un second projet, c'était un grand projet...et j'avais peur que les impôts me poursuivent après les 3 ans d'exonération fiscale...j'ai compris qu'il fallait que je cesse de travailler avec cet associé... », dit-elle.

En 2006 **Farida** passe en phase d'extension, à cette période elle participa à divers appels d'offres publiques. Elle avait besoin de grands projets pour qu'elle puisse rembourser son prêt bancaire. Elle développa ses méthodes de travail de telle sorte qu'elle pouvait diminuer les coûts pour être retenue. Mais ce qui se passait c'était l'inverse « ...j'ai compris qu'il existait une main invisible derrière l'investissement...c'est à ce moment-là où j'ai commencé à constituer mon propre réseau relationnel», expliqua-t-elle.

II.2.2 Entretien Numéro (2):

SK :

Karima, jeune femme mariée âgée de 27 ans porteuse de projet dans le cadre du dispositif ANSEJ, secteur des services (Artisanal). Son parcours a débuté par la formation au CFPA pendant 2ans, **Karima** avait dès le début de sa formation l'intention de se lancer dans un projet de micro-entreprise.

Après l'obtention de son diplôme en coiffure dames, elle travailla comme apprentie pour une durée de 3 mois ; n'ayant reçu aucun salaire, elle décida de changer de travail. Elle resta une année au chômage. A cette période, **Karima** eut l'idée d'aller déposer son dossier auprès de l'ANSEJ. Une fois arrivée au niveau de l'antenne, elle s'aperçoit que pour créer son projet, il lui fallait un minimum d'apport personnel, elle décida alors d'essayer de collecter un fond en faisant appel à ses parents et ses amies.

Malgré l'aide proposée, elle ne parvient pas à collecter le fond personnel. Elle travailla encore pendant une période de 6 ans dans un atelier de cosmétiques, pour enfin pouvoir collecter son apport personnel « *...il n y a pas mieux que d'investir son propre argent, malgré l'aide apportée par mon entourage, être indépendante était encore plus encourageant pour défier le risque de ne pas pouvoir rembourser le prêt bancaire...* », dit-elle.

Mme **Karima** n'avait pas le problème du local. C'est grâce à l'aide de son mari qui lui consacrera un local au sein de leur maison qu'elle a créé son propre salon de coiffure dames « *...il ne faut pas négliger le rôle du soutien moral pour une femme ...mon mari n'était pas contre ce projet ...il était tout à fait content que mon projet puisse réussir et que j'aie participer aux dépenses de notre vie familiale....* », dit-elle.

En 2007 **Karima**, déposa son dossier auprès de l'ANSEJ et après 6 mois elle eu son attestation d'éligibilité « après avoir eu cette attestation. En 2008 son dossier fut accepté par le comité CLEF. « *Le plus grand obstacle était celui de l'octroi du prêt bancaire....j'ai convaincu les membres du comité CLEF et la banque a, enfin, accepter de m'octroyer mon projet ...la banque qui a accepté mon projet c'était la BEA* », dit-elle.

II.2.3 Entretien Numéro (3):

BR :

Melle **Radia**, Jeune femme âgée de 36 ans, gérante d'une micro-entreprise dans le cadre de l'ANSEJ, elle active dans le secteur industriel. Son projet était celui de la transformation du papier. Son entreprise existe depuis 5 ans.

Radia est passé en phase d'extension, elle vise le marché national et international ; son objectif est d'augmenter ses capacités de production et d'innovation afin de pouvoir monopoliser le marché régional en premier lieu. Elle prévoit d'augmenter le nombre de ses employés.

Radia est issue d'un milieu intellectuel de haute qualité. Son père était Directeur d'une banque étatique ; pour elle entreprendre, c'est un métier noble « ...c'était un rêve d'enfance ...j'ai choisi d'étudier le commerce international précisément pour diriger une entreprise...j'avais planifié ma vie dès le départ, j'avais une vision.... », dit-elle. En 1998 **Radia**, obtient son diplôme de DEUA en commerce international, elle a voyagé dans plusieurs pays étrangers et elle a fait des études spécialisées.

Après son retour en Algérie, **Radia** décide de créer son Micro-Entreprise. Elle a élaboré une étude de marché «à l'époque, ce projet était innovant il n'y avait aucun transformateur de papier sur Oran.....», dit-elle.

Radia dépose son dossier auprès de l'ANSEJ en 2005, après 6 mois elle a eu l'attestation d'éligibilité « ...les démarches administratives étaient un peu longues ... la constitution du dossier était une chaîne car pour avoir une pièce il fallait attendre ...par contre à l'étranger tout était simple », dit-elle.

Malgré le poids de son père en qualité de directeur, **Radia** n'a pas eu le financement bancaire pour son projet «mon projet était innovant ...le risque était grand parce qu'il fallait que j'exporte des machines de l'étranger par moi même ... », dit-elle.

Après une année et demie, **Radia** a eu le financement «A la deuxième tentative, j'ai reçu le prêt bancaire ...la banque c'était la BEA », dit-elle. Son entreprise emploie actuellement 10 employés composé de femmes et d'hommes, « ...je communique avec mes employés ...la communication permet de mieux faire passer le message et j'insiste sur ce point.... Pour moi je préfère recruter les femmes à l'intérieur de l'usine....Parce qu'elles travaillent sérieusement... », dit-elle.

Actuellement, **Radia** envisage de se lancer dans l'extension de son projet « ...j'ai étudié cette phase ...actuellement, il existe 30 transformateurs de papier sur le marchéJ'ai une importante part de marché ...et j'ai amélioré les techniques de productionmon premier objectif est de prendre le monopole du marché régional....je prévois d'augmenter le nombre de mes employées... », explique-t-elle.

Pour **Radia**, le problème majeur est celui du financement bancaire « ...en ce qui concerne l'ANSEJ, les procédures d'extension changent ...mais cela ne pose pas de problèmes parce qu'on finit toujours par avoir l'accord de financement ...le problème qui se pose est celui du financement bancaire », insiste-elle.

Radia expose un autre problème de financement bancaire, celui du financement à court terme « ...moi je vise le marché national et international, mon objectif est d'augmenter mes capacités de production et d'innovation ...j'ai amélioré le système productif, j'ai apporté de nouvelles techniques de l'étranger ...mais nos banques algériennes ne financent pas le court terme...moi personnellement j'ai un grand problème avec le financement du fond de roulement...on me demande toujours l'hypothèque », dit-elle.

Pour **Radia** un autre problème se pose celui de la communication «Il faut relever les défis ...le problème de communication est majeur ...si on se croise les bras on n'évolue pas ...si chacun de nous a des problèmes avec un agent banquier qui lui refuse l'étude du dossier, il faut rédiger un rapport ou une lettre à ses supérieurs ...il faut parler de ses problèmes si on veut réussir ...pour moi être chef d'entreprise c'est un caractère avant tout ... », dit-elle.

II.2.4 Entretien Numéro (4):

AD :

Melle **Amel**, Jeune femme porteuse de projet, âgée de 26 ans, dans le cadre d'une micro-entreprise ANSEJ. Elle active dans le secteur des services. Son projet était celui d'une « salle des jeux ».

Amel choisit ce projet sur la base d'une idée proposée par un cousin. « ...*Au début je n'avais pas l'intention de créer une salle de jeux..... je voulais entretenir un projet mais pas une salle de jeux.....car mes clients n'étaient que les jeunes de mon quartier* », dit-elle. Elle exprime sa résistance à son cousin, mais ce dernier l'assura de la rentabilité du projet puisqu'elle allait le faire dans son propre local « ...*le local, c'était le garage de notre maison* », dit-elle.

Après 3 mois de raisonnement et d'influence familiale, **Amel** décida de se présenter à l'ANSEJ avec l'idée de créer une salle des jeux. En 2004, elle eut son attestation d'éligibilité. Elle a eu la chance d'obtenir le prêt bancaire suite à l'intervention de son cousin en 2005. Son projet voyait le jour « ...*j'ai pas eu de problème ni dans la constitution du dossier, ni dans l'octroi du prêt bancaire ...mon cousin a tout préparé à ma place...* », dit-elle.

Amel est devenue propriétaire d'une salle de jeux, elle était loin de savoir ce qui se passait dans son propre local «...*je voyais les clients mais je ne voyais pas les recettes....*», explique-t-elle. **Amel** a constaté que par rapport à leur localisation stratégique, le nombre de visiteurs par jour, l'écart dans les recettes était énorme « ...*je vis dans un quartier populaire, je voyais les jeunes de mon quartier qui jouaient toute la journée, ils étaient de toutes tranches d'âge...mais les recettes étaient vraiment insuffisantes ...je suis la seule fille je n'ai pas de frère, je ne pouvais entrer et vérifier la caisse qu'après le départ de tout les clients de la salle.....* », exprime-t-elle son regret.

Amel avait signalé à ses parents ce problème mais son cousin trouvait des excuses. Après les 6 mois qui suivent la première année de la création de la salle des jeux «...*j'ai décidé de cesser cette activité, j'ai remboursé tous les prêts (Banque et ANSEJ) et de radier totalement mon registre de commerce ...* », dit-elle.

II.2.5 Entretien Numéro (5):

FY :

Melle **Fatima**, Jeune femme âgée de 40 ans, gérante d'une micro-entreprise dans le cadre de l'ANSEJ. Elle active dans le secteur des services. Son projet est celui du transport urbain de voyageurs, elle gère son micro-entreprise depuis 6 ans.

Fatima eut l'idée de se lancer dans la création d'une micro-entreprise après une longue durée de chômage « *...je souffrais du chômage ...je n'avais aucun savoir-faire ...et je n'avais aucune attestation de travail ...je n'avais pas la chance de trouver un emploi ...* », dit-elle.

Décidée à entreprendre, elle a choisi son frère comme associé et chauffeur d'un bus de transport urbain de voyageur « *...je n'avais pas de permis de conduite ...mais j'avais l'idée de me lancer dans le secteur du transport urbain ...je croyais en la réussite de ce projet ...Ce secteur était vraiment rentable à cette époque ...En cette raison j'ai proposé à mon frère responsable de famille sans travail de s'engager avec moi en tant qu'employé et chauffeur de bus...* », dit-elle.

En 1999 **Fatima** déposa son dossier, elle eut son attestation d'éligibilité après une durée de 6 mois. Pour elle ce projet était le seul moyen de s'enrichir « *.....Mon seul but dans la vie c'est d'assurer un revenu stable et suffisant pour une vie de luxe....* ». Mais **Fatima** ne savait pas qu'il lui fallait s'approcher de toutes les banques nationales pour trouver le financement nécessaire à son projet « *.... .. Là où j'allais la réponse était votre projet est non-rentable ...le secteur du transport urbain des voyageurs est saturé* », dit-elle.

Fatima encore bien décidé à s'engager dans son projet avait hypothéqué leur maison familiale « *...j'ai demandé à tous mes frères de me permettre d'hypothéquer la maison ...c'était le seul moyenenfin avec des relations personnelles ...la banque a enfin accepté de m'octroyer le prêt.....* », dit-elle. Et c'est en 2002, que **Fatima** commença son activité, elle était bienveillante sur leur projet « *....je chercher à exploiter le bus même pendant les jours fériés ...j'utilisais le bus pour transporter les passagers même pour les voyages de loisirs vers la plage ou bien vers la forêt. Quelquefois cela me permettait d'augmenter les recettes.... Je n'étais pas formée et je n'avais aucun savoir-faire mais j'étais dur avec mes employés ...je contrôlais la situation...* », dit-elle.

II.2.6 Entretien Numéro (6):

LS :

Linda, Gérante et propriétaire d'une micro-entreprise. Elle a créé son entreprise en 2004 dans le cadre de l'ANSEJ. Elle active dans le secteur industriel (Artisanal) son projet est celui de la production artisanal de miroiterie. Elle emploie 3 employés.

Linda âgée de 27 ans mariée, divorcée mère d'un enfant, ayant un savoir-faire dans l'artisanat « *...la miroiterie, c'est un métier familial...c'est le métier de mon grand-père et de mon père ...je suis la seule fille et mon père m'a appris ce métier depuis mon jeune-âge ...je n'ai pas eu mon BAC ...alors ce métier était ma passion* », dit-elle.

Elle n'avait pas planifié sa vie, **Linda** n'avait pas l'intention de se lancer dans la création d'entreprise « *....pour moi ce métier était une culture familiale...j'ai travaillé avec mon père ...après mon mariage, je me suis consacrée à ma petite famille ...j'avais une vie heureuse mon mari avait un bon salairec'est après mon divorce que j'ai eu cette idée....*», dit-elle.

Linda dépasse ses problèmes familiaux ,elle se lance le défi « *....j'ai failli faire une dépression psychologique...j'avais perdus mon marie parc qu'il avait laissé tomber sa responsabilité familiale...il est devenu alcoolique...ma vie est devenu un désastre ... la seul solution était le divorce ...j'ai chercher à défier cette situation et d'exploiter mon savoir faire ...avec le soutien de mes parents j'ai décider de créer mon entreprise...je voulais devenir indépendante.... je suis capable d'élevé mon enfants seul , prouver a mon entourage que rien ne peut m'abaisser....je voulais réaliser ma personne* » ,dit- elle.

Linda commence par s'informer sur les procédures de la création d'une micro-entreprise, elle dépose son dossier en 2003, elle eut l'attestation d'éligibilité au début de l'année 2004. « *....mon père m'a aidé à constituer le dossier, il était très attentif ...son soutien moral et financier m'a beaucoup aidée ...surtout pour les frais de constitution du dossierje travaillais avec mon père dans son petit atelier ...parfois je commercialisais les produits dans les foires ...c'était un travail familial...* », dit-elle.

A la fin de l'année 2004, **Linda** a eu le financement bancaire, pour elle rien ne pouvait l'arrêter «...*je croyais en mon projet ...j'allais de banque en banque pour présenter mon dossier ...rien ne pouvais réduire mon ambition ...j'étais motivée pour créer cette entreprise ...on me félicitait toujours, on me disait que j'allais réussir avec cette force de combattre jusqu'au bout...enfin la banque à accepté de m'octroyer le prêt bancaire ...* », dit-elle.

Linda, est devenue gérante d'une micro-entreprise innovante « *...mon père m'a transmis ce savoir- faire ...je voulais préserver ce métier familial... et moi j'ai innové de nouveaux produits, de nouvelles techniques par rapport à mes concurrents...je néglige jamais la concurrence...je fais périodiquement une étude sur les produits proposés par mes concurrents nationaux et internationaux ...je me suis même engagé dans la production des portes automatiques de verre...j'ai varié mes clients ...il y a ceux que je connaissais avant et il y a ceux que j'ai fidélisés par une meilleure qualité de service J'ai une bonne relation avec mes clients ...*», dit- elle.

Actuellement, les produits de miroiterie sont influencés par la concurrence déloyale et étrangère « *... les produits de Chine se vendent à des prix très basmême si je réussis à produire à ce prix ...je ne peux pas couvrir toutes mes charges...* », explique-elle.

Pour **Linda** la concurrence détruit sa petite entreprise « *....la concurrence est un grand problème ...à chaque fois que je présente un nouveau produit sur le marché ...il y a des concurrents qui travaillent au noir, ils copient ce que j'innove...ils ne paient pas d'impôts...* », dit-elle.

Linda cherche une solution pour son cas «*.....Je risque de radier mon registre de commerce, changer mon statut vers une entreprise artisanale ...où avoir une carte d'artisan Si je connaissais les avantages je n'aurais pas dû m'engager dans la création d'une micro-entreprise...je ne veux pas perdre mes clients ...j'ai pas d'autres choix...* », explique-t-elle.

II.2.7 Entretien Numéro (7):

RS :

Melle **Rabha**, jeune femme entrepreneuse âgée de 39 ans dans le cadre du dispositif ANSEJ, secteur des services (Artisanal). Son projet est celui d'une école de formation pour la haute couture. Elle a géré une école de formation pendant dix ans de travail, elle avait 12 employés. Actuellement elle a opté pour la production et la commercialisation des vêtements.

Pendant la période de formation, (1991) **Rabha** la brillante élève a eu l'idée de créer son propre école. Après l'obtention de son premier diplôme en haute couture « prêt à-porter » ; elle a été chargée au niveau du CFPA de Maraval de former des stagiaires « *J'aidais mon professeur dans l'élaboration des modèles de style de vêtementspendant ma formation j'étais chargée de former 31 stagiaires...* », dit -elle.

En 1996, **Rabha** dépose son dossier au niveau de l'ANSEJ, elle était la première jeune femme ayant reçu l'accord de l'ANSEJ pour la mise en place d'une école de formation. Le 12 avril 1997, **Rabha** eut son attestation d'éligibilité. En cette période **Rabha** décide de s'associer avec une jeune femme mariée qui lui proposa le local en contrepartie de cette association « *...j'avais une bonne réputationune jeune femme m'a proposé un local pour s'associer avec elleson mari était chômeur, on était deux femmes associées mais la majorité des charges étaient sur mon compte ...* », dit -elle.

Pendant ce temps, **Rabha** a créé son école, elle a dû cesser d'enseigner parce qu'elle constituait un concurrent pour le centre de formation « *j'ai enseigné pendant 5 ans ...j'ai dû arrêter d'offrir la formation parce que mon école était plus proche du centre CFPA* », dit-elle.

Dans cette période le plus grand obstacle était celui du financement bancaire « *il fallait frapper les portes de toutes les banques...mon projet a été financé par la BDL qui a accepté de m'octroyer le crédit ...j'ai défendu mon projet jusqu'au bout, j'étais convaincue de la réussite de mon projet...*», dit- elle.

Pour **Rabha**, la vie professionnelle était plus importante que la vie familiale « *j'ai choisi de créer mon école de formation que de me marier.... pour moi le mariage, c'est une vie à gérer ...mon projet représente mon identité et ma source de vie ...* »

Pour **Rabha** le plus grand obstacle était le local, pendant dix ans, elle a changé 7 fois le local de son école. Pour cette jeune femme promotrice ANSEJ, ce problème l'a conduite à changer d'activité d'une école de formation composée de 12 employés vers une entreprise de production artisanale composée d'une seule personne.

▪ **Ecole de formation : « 1996-2003 »**

1^{er} local : *Associée et problème de location « 1996/1997 »*

Rabha a eu des problèmes de location avec son associée « *J'ai changé de local 7 fois ...le premier c'était avec mon associée, la location a été pour une période de 5 mois ...* », dit-elle.

2^{ème} local : *Locataire et problème du fond de commerce « 1997/1998 »*

« *Le second c'était juste à côté du premier local, pour mes étudiantes le changement de lieu ne causait pas un grand problème, la durée de location était de 23 mois ...les vrais problèmes commencèrent à partir de ma troisième location* », dit-elle.

3^{ème} local : *Locataire et problème social « mois de novembre 1999 »*

« *Pour ce troisième local, la période a été d'un mois. Le locataire m'a poursuivie en justice pour un problème social ...ce troisième local m'a coûté énormément de frais (entretien et aménagement, frais d'avocat)...* », dit-elle.

4^{ème} local : *Locataire et problème de contrat de location « 2000/2003 »*

« *Pour mon quatrième local j'ai géré mon école pendant 3ans mais la location était d'une année avec contrat et le reste était sans contrat c'est en cette période que mon école a employé 12 professeurs de couture et une secrétaire....avec la fin de mon contrat, j'ai perdu mes élèves* », dit-elle.

▪ **Micro-entreprise artisanale de production et de commercialisation : « 2003-2005 »**

5^{ème} local : Locataire et problème social « 2003/2004 »

Rabha ne baisse pas les bras, elle a essayé de trouver une solution. Elle décide de changer son activité. Elle loue un cinquième local pour une période de 23 mois ; elle a opté pour la production et la commercialisation des vêtements de prêt-à-porter, elle fait appel à ses anciennes élèves comme ouvrières dans son petit atelier « *c'est après cet événement difficile que j'ai décidé de ne plus lancer l'école de formation...je n'ai pas désespéré, j'ai pensé à changer mon activité d'une micro-entreprise de service vers une micro-entreprise artisanale de production de vêtements ...alors j'ai loué un petit atelier, c'était mon cinquième local.... j'ai employé mes anciennes élèves* » ,dit-elle.

6^{ème} local : Associé concurrent et problème de location « En 2004 »

Rabha s'associe pour la deuxième fois. Elle s'associe pour faire face au problème du local. Cette fois l'associé est un jeune homme qui est marié avec une couturière. La durée de la location a été d'une année¹¹ «*...mon nouveau associé était un jeune homme marié avec une couturière, il me proposa son local en contrepartie, je devais travailler avec sa femme ...cette association a engendré la perte de ma clientèle ...si je savais que j'allais être concurrencée de la part de la femme de mon associée je n'aurais pas accepté sa proposition ...* », dit-elle.

7^{ème} local : Locataire et problème social « En 2005 »

Sans perdre l'espoir **Rabha** trouve un septième local. Elle essaie de donner une nouvelle forme à ses produits, elle innove pour garder sa place au marché. La période de location dure une année, mais le problème du locataire est un obstacle essentiel «*...j'ai essayé d'innover pour pouvoir récupérer le temps perdu dans la recherche du local ...j'avais beaucoup de dette engendré par les démarrages répétitifs....des coûts de location ...des clients perdus et d'autres problèmes....* », dit-elle.

Actuellement **Rabha** travaille pour le compte des particuliers ; elle a toujours le problème du local.

¹¹ : Cette année de location s'est faite comme suit : « 3 mois par contrat et le reste sans contrat de location ».

II.3. Les Difficultés liées à la création « Micro-entreprise créée par jeune femme oranaise » :

Les difficultés liées à la création de micro-entreprises par le genre féminin telles que nous les avons constatées d'après une enquête effectuée au niveau de l'ANSEJ, sont d'ordre multiple, nous avons choisi deux parmi les différents types, les plus spécifiques au genre féminin à savoir :

II.3.1 Les difficultés d'ordre économique:

Ce sont les problèmes qui concernent : la gestion des différentes fonctions de l'entreprise, la jeune femme entrepreneure et le choix de son projet, en dernier l'entreprise et son environnement.

▪ Difficultés liées aux choix du secteur d'activité :

- ✂ L'incompatibilité entre profil et activité choisie.
- ✂ Des secteurs d'activité monopolisée par les hommes.
- ✂ L'incapacité parfois à trouver une opportunité d'investissement.

▪ Difficultés financières :

- ✂ Prêt bancaire.
- ✂ Financement du fond de roulement.
- ✂ Financement de la matière première pour le secteur du BTPH.

▪ Difficultés commerciales :

- ✂ Concurrence déloyale.
- ✂ Problème d'octroi de parts de marché.
- ✂ La protection du produit innovant.
- ✂ La compétitivité.

▪ Les frais de constitution d'une Micro entreprise :

- ✂ Les frais du notaire.
- ✂ Les frais d'assurance.
- ✂ Les frais de location du local.
- ✂ Les frais d'inscription au registre du commerce.

▪ **Des problèmes de gestion :**

- ✂ L'évaluation prévisionnelle des charges et des dépenses.
- ✂ L'équilibre financier.
- ✂ Le chiffre d'affaires et le calcul des coûts.
- ✂ L'absence de stratégie.
- ✂ Le manque d'expérience pour certaines dans le domaine de la gestion d'une entreprise.

II.3.2 Les difficultés d'ordre social :

Ce sont celles qui sont étroitement liées à la société et à ses individus. Ces difficultés d'ordre social déterminent la place de la femme dans la société en tant que chef d'entreprise, le soutien apporté par son environnement pour développer sa participation dans la création d'emplois et de richesses. Elles peuvent être :

▪ **Difficultés familiales :**

- ✂ Problèmes familiaux, tels que l'imposition dans le choix du type d'activité.
- ✂ La conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.
- ✂ Le problème du choix d'associée qui n'est pas membre de la famille.

▪ **Difficultés liées aux réseaux sociaux :**

- ✂ L'incapacité de faire nouer des relations économiques solides avec des responsables d'organisme administratif et bancaire.
- ✂ L'absence de l'accompagnement offert par le mouvement associatif féminin qui a bénéficié de plusieurs soutiens financiers offerts par les ONG européennes dans le but d'accompagner et d'assister les jeunes femmes porteuses de projets¹².

▪ **Difficulté liées à l'image de la femme chef d'entreprise :**

- ✂ Problème de gestion des ressources humaines chez les femmes chefs d'entreprises qui emploient des hommes.

¹² : Pour ne pas généraliser ce phénomène, il existe peu d'associations qui assurent l'accompagnement aux jeunes femmes porteuses de projets, nous avons constaté l'absence de cette forme de soutien à la création de micro-entreprise à travers les réponses données aux cours des discussions faites auprès des jeunes femmes créatrices de micro-entreprises entretenues.

✂ Le choix de la création d'activité au détriment de la vie familiale, ce qui empêche beaucoup de femmes à gérer deux projets dans leur vie à savoir le projet social (fonder une famille) et le projet économique (fonder une entreprise).

▪ **Problème d' harcèlement¹³ :**

✂ Ces problèmes sont généralement avec les locataires.

✂ Avec les associées particulièrement les hommes.

✂ Et autres.

▪ **Problèmes liés à la corruption :**

✂ Les jeunes femmes sont les plus touchées par ce phénomène social, elles ont recours à ce type de méthodes pour éviter d'être harcelées¹⁴.

✂ La corruption comme solution d'octroi de parts de marché¹⁵

¹³ : De tous types, il peut être moral ou physique. Ce point fait un tabou pour les jeunes femmes créatrices de projet, surtout dans certains secteurs réservés aux hommes où quand la jeune est une femme divorcée. Pour celles qui ont déclaré ce type de difficultés, elles insistent à ne pas déclarer leur citation parce que l'ensemble de ces jeunes femmes enquêtées sont des femmes très connues sur le plan régional et national.

¹⁴ : Certaines d'entre celles qui ont été entretenues à déclarer qu'elles ne pouvaient régler leurs affaires que par ce biais, pour elles c'était une nécessité et non pas un plaisir.

¹⁵ : Pour certaines d'entre celles entretenues « je travaillais correctement mais je n'arrivais jamais à obtenir un appel d'offre malgré que j'avais toutes les conditions nécessaires... d'après mon expérience avec mon associé j'ai compris qu'il existe une main invisible qui fait bouger les affaires et l'investissement...alors j'ai commencé à travailler avec des gens qui me ramenaient de parts de marché avec un pourcentage....C'était des anciens collègues et je leur fais confiance ... »

Conclusion :

Les jeunes femmes algériennes considèrent leurs projets comme un projet de vie, elles persistent jusqu'à la fin pour mettre en place leurs idées en tant que projet d'entreprise. Même si elles ne sont pas nombreuses, et leur activité ne soient pas aussi développées ou n'arrivent pas toutes à la phase d'extension. Elles tiennent à s'assurer, leur propre emploi de manière durable.

La jeune femme entrepreneure en Algérie, fait face à plusieurs difficultés. Cette jeune femme qui confirme sa place malgré tout, a déclaré avec une forte voix, son besoin d'être soutenue et accompagner lors de la création de son entreprise et après son démarrage.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Aujourd'hui, l'entrepreneuriat féminin constitue un phénomène qui attire de plus en plus les chercheurs dans le domaine de l'entrepreneuriat. En Algérie¹, la présence des femmes entrepreneures au niveau national est estimée à 12.3% en 2006. Un taux de participation féminine trop faible² par rapport à la participation masculine qui est de 87.7%. Ce taux de participation féminine, à la création d'entreprise, a diminué d'un écart estimé à 2.8% en 2007, et de 3% en 2008.

Les rapports du **C.N.R.C** ont montré qu'au niveau national, le taux le plus faible de la participation féminine est celui des jeunes femmes âgées moins de 38 ans. En 2008, ce taux est estimé à 6.1% pour celles dont l'âge est compris entre 29-38 ans, est de 4.4 % pour celles dont l'âge se situe entre 19-28 ans.

Au niveau de la wilaya d'Oran. En 2008, le taux de participation féminine de la catégorie des moins de 38 ans a été de 10.9 % pour celles dont l'âge est compris entre 29-38 ans et de 10.2 % pour celles dont l'âge est entre 19-28 ans. Cette catégorie de jeunes femmes créatrice d'entreprise est au cœur des programmes de l'agence **A.N.S.E.J.**

Comment peut-on expliquer ce taux faible de la participation féminine à la création d'entreprises chez les jeunes femmes ? Pour répondre à cette question, nous avons réalisé deux enquêtes. La première est de type quantitatif, dont l'objet a été de découvrir les caractéristiques de l'intention entrepreneuriale chez les jeunes femmes issues du milieu universitaire ; la seconde, quand à elle, elle est de type qualitatif et a été menée avec des jeunes femmes créatrices de Micro-entreprise dans le cadre du dispositif **ANSEJ**. Pour connaître les obstacles qui démotivent la création chez les jeunes femmes.

Selon l'enquête menée à l'université d'Oran, l'intention entrepreneuriale a atteint 59 % dans un échantillon de 100 jeunes femmes questionnées. Elle se caractérise par les éléments suivants :

a) Les éléments motivant à l'intention entrepreneuriale sont :

✓ L'idée du projet est une propre initiative de la jeune femme, qu'elle soit issue d'un milieu familial d'entrepreneur ou pas.

¹ : Selon les rapports de la direction générale du **C.N.R.C**.

² : Le rapport du **C.N.R.C** montre que le taux de participation féminine à la création d'activités le plus élevé au niveau national est celui de la wilaya d'Oran. En effet, la participation féminine dans la wilaya d'Oran est estimée à 13.5% en 2007 et 13.6 % en 2008.

- ✓ Le jeune âge peut être un atout qui incite à l'intention, ici l'idée de créer une entreprise apparaît comme une aventure de réalisation de soi.
- ✓ La spécialité peut inciter à l'intention entrepreneuriale. Selon l'enquête, celles qui ont le plus l'idée de créer leur propre projet sont issues de la spécialité des sciences commerciales.
- ✓ Le niveau d'étude de type cycle court peut inciter à l'intention entrepreneuriale chez les jeunes femmes.
- ✓ La formation à l'Entrepreneuriat au sein de l'université peut être un élément déclencheur de cette intention entrepreneuriale.
- ✓ La période de création du projet peut être un élément favorisant à l'intention entrepreneuriale. Elle est étroitement liée au type de projet et, aux capacités financières et techniques de ces jeunes femmes.
- ✓ Les spécificités du secteur d'activité peuvent inciter à la création. Elles peuvent avoir directement une relation avec la personnalité de la jeune femme ou simplement d'une opportunité d'investissement.

b) Les éléments démotivant à l'intention entrepreneuriale sont :

- ✓ Le milieu familial n'incite pas à l'intention entrepreneuriale³. Celle-ci apparaît le plus chez les jeunes femmes dont le milieu familial n'est pas celui d'entrepreneur avec un taux estimé à 77.97%.
- ✓ Les études de post-graduation incitent au travail salarial plutôt qu'à l'intention entrepreneuriale.
- ✓ La création d'entreprise n'est pas le résultat d'un effet de mode « femme entrepreneure leader ».
- ✓ Les associations féminines d'entrepreneures n'incitent pas à l'intention entrepreneuriale chez les jeunes femmes universitaires puisque celles-ci affirment qu'elles n'ont aucune idée sur l'accompagnement offert par ses associations.
- ✓ Les spécificités du métier d'entrepreneur telles que « la prise de risque » démotivent les jeunes femmes à l'intention entrepreneuriale.

³ : Celles dont le milieu familial est celui d'entrepreneur affirment que ce métier est difficile, et qu'elles ne souhaitent pas avoir la même expérience professionnelle que celle de leurs parents.

Ces résultats, obtenus sur l'intention entrepreneuriale, nous renseignent sur le profil psychologique et social de la future femme entrepreneure. Néanmoins, l'étude de l'intention entrepreneuriale reste un premier élément dans la compréhension du phénomène de l'entrepreneuriat féminin chez les jeunes.

Selon les données de l'ANSEJ, la participation des jeunes femmes au dépôt de dossier de création de Micro-Entreprise est nettement inférieure à celle des jeunes hommes et ce pendant toute la période 1997-2008. Ces jeunes femmes porteuses de projet affrontent moins les problèmes d'accès au financement bancaire que les jeunes hommes. En général, elles ont des problèmes liés à l'octroi du local. Certaines d'entre-elles n'arrivent pas à choisir des projets rentables.

Pour celles qui arrivent à créer des Micro-Entreprises, il y a deux tranches d'âges, celle des « 34-39 ans » et celle des « 29-34 ans ». Leurs niveaux d'études varient entre la formation professionnelle et la formation universitaire. Effectivement, le niveau d'études de ces jeunes femmes entrepreneures explique le choix du type de projet. « Exemple : les professions libérales pour celles qui ont le niveau universitaire et les métiers artisanaux pour celles qui sont issues de la formation professionnelle ». On note aussi, la faible présence des jeunes femmes créatrices de Micro-Entreprises en phase d'extension.

Les **TPE** créées par ces jeunes femmes, sont de **995** Micro-Entreprises depuis la mise en place du dispositif ANSEJ⁴. Ces **TPE** se caractérisent, d'une part, par leur grand nombre dans le secteur des services avec un taux estimé à 64% et le secteur d'industrie artisanale avec un taux estimé à 22%. Et d'autre part, par leur très faible taux d'extension car pour **10 TPE** créées par le genre masculin seulement **1 TPE** est en phase d'extension⁵.

⁴ : Durant la période 1997-2007, selon les données de l'ANSEJ. (Voir chapitre 3, tableaux n°14)

⁵ : Pendant la période 1997-2007, seulement **1 TPE** créée par le genre féminin est passée en phase d'extension, ce qui signifie que le genre féminin n'arrive pas à créer d'autres emplois.

Les entrevues menées avec des jeunes femmes promotrices ANSEJ, nous ont permis de synthétiser les principaux éléments qui freinent à l'entrepreneuriat féminin au niveau de la wilaya d'Oran. En effet, nous avons regroupé ces éléments en fonction de leur type. Ensuite, nous les avons classées par ordre d'importance, à savoir :

a) Les freins économiques : Ce sont

- ✓ Difficultés liées aux choix du secteur d'activité ;
- ✓ Difficultés financières ;
- ✓ Difficultés commerciales ;
- ✓ Les frais de constitution d'une Micro entreprise ;
- ✓ Les problèmes de gestion.

b) Les difficultés d'ordre social: Ce sont

- ✓ Difficultés familiales ;
- ✓ Difficultés liées aux réseaux sociaux ;
- ✓ Difficultés liées à l'image de la femme chef d'entreprise ;
- ✓ Problème d' harcèlement ;
- ✓ Problèmes liés à la corruption.

Pour conclure, l'étude que nous avons menée sur l'entrepreneuriat féminin dans la wilaya d'Oran, montre que même s'il existe une forte intention entrepreneuriale chez les jeunes femmes oranaises⁶, *l'entrepreneuriat féminin chez les jeunes reste encore modeste.*

Notre souhait est d'apporter, à travers ce mémoire, notre modeste contribution dans le domaine de l'entrepreneuriat féminin. Cependant, quels que soient nos efforts, pour le présenter, ce travail restera toujours vaste et inépuisable.

Comment promouvoir l'entrepreneuriat féminin en Algérie ? Et Quels sont les mécanismes à suivre?

⁶ : À titre d'exemple nous avons choisi d'étudier l'intention entrepreneuriale chez les jeunes femmes issues du milieu universitaire.

BIBLIOGRAPHIE

1. Ouvrages :

B

Boutillier. S, Uzunidis.D « L'entrepreneur », éd Economica, paris, 1995.

Bouyacoub A « Entrepreneur et PME : Approches Algéro-Française», éd L'harmattan, 2004.

Bouyacoub A, Madoui .M « Entreprise, entrepreneur et gouvernance des PME-PMI », éd Griot, 2007.

Bouyacoub A « De la gouvernance des PME », éd L'harmattan, 2006.

Bouyacoub A « PME, emploi et relations sociales : France Maghreb», éd L'harmattan, 2008.

C

Casson .M «L'entrepreneur », éd Économica, 1991.

Collectif « L'entrepreneuriat : Théorie, Acteurs, Pratiques », éd Sanabil Med SA, paris, 2007.

D

Denieuil .P.N «Femmes et entreprise en Tunisie », éd L'harmattan, 2005.

G

Gillet .A «L'entrepreneuriat des Femmes en Algérie : Dynamiques économiques et sociales motivation et trajectoires socioprofessionnelles», CNAM-GRIOT, éd Pro Manuscripto Paris, 2003.

H

Henni. A «Le cheikh et le patron », éd O.P.U, 1993.

Hernandez .E.M « L'entrepreneuriat: approche théorique », éd L'harmattan, 2007.

Hernandez.E.M « Le processus entrepreneurial », éd L'harmattan, 1997.

J

Julien. P.A, Marchesnay. M «L'entrepreneuriat », éd Economica, 1996.

M

Muller. J, Vanhove. P, Viprey.C « Economie : Manuel & Application » », éd Dunod, paris, 2000.

P

Pendelieu .G «Le profil du créateur d'entreprise », éd L'harmattan, 1997.

T

Tounés.A « L'intention entrepreneurial: théories et modèles», éd Sanabil Med SA, paris, 2007.

2. Articles :

A

Albagli.C « L'innovation socioculturelle comme stimulant entrepreneurial », Ed. AUPELF-UREF, John Libbey Eurotext. Paris 1995, page25, pp13-27.

Amrani.R « L'Entrepreneuriat Féminin face au Financement : réalités et perspectives », Colloque national, mardi 14 mars 2006, Hôtel Le Palace d'Anfa à Casablanca.

Arlotto.J, Boissin.J.P, Maurin.S « L'intention entrepreneuriale des étudiants Grandes Ecoles / Universités : un faux débat ? » 5e congrès International de l'Académie de l'Entrepreneuriat.

B

Behidji. K « L'entrepreneuriat féminin comme facteur de réduction d'inégalité des genres en Algérie : enjeux & perspectives» Colloque international sur l'Emergence des femmes dans le monde de l'entrepreneuriat en Algérie : Opportunités contraintes et perspectives, Hôtel Hilton, Alger le 31/03/2008.

Belattaf .M , Arhab.B, Ousalem.A «La dynamique de l'emploi féminin en Algérie:cas des PME et TPE de Bejaia », «Entreprise, Genre et développement:Approches Méthodologiques », Université d'été de Tunisie du 6-8 juillet 2007.

Bengharbit-Remaoun .N, Rahou .Y « Itinéraire de femmes entrepreneurs en Algérie : cas d'Oran», colloque international création d'entreprise et territoire »Tamanrasset, 03 et 04 décembre 2006.

Bengharbit-Remaoun .N, Rahou.Y «Atouts et difficultés de l'entrepreneuriat féminin : analyse d'enquêtes » Colloque international sur l'Emergence des femmes dans le monde de l'entrepreneuriat en Algérie : Opportunités contraintes et perspectives, Hôtel Hilton, Alger le 31/03/2008.

Boissin J.P, Barthélemy .C, Emin.S « Les croyances des étudiants envers la création d'entreprise : Un état des lieux » revue français de gestion, N°180, Revue Française de gestion, 2007, PP 25-43.

Boissin J.P, Barthélemy .C, Emin.S « Le faible attrait des étudiants pour l'entrepreneuriat : éléments d'analyse pour l'action » XIV^{ème} Conférence Internationale de Management Stratégique, pays de la Loire, Angers ,2005

Boutillier. S « L'entrepreneur dans la théorie économique », N° 2482, éd problème économique, 1996, page04.

C

Collections statistiques «Enquête emploi auprès des ménages »N°132, éd Office National des Statistiques, Série S : statistiques sociale, 2006.

Collections statistiques «Enquête emploi auprès des ménages »N°123, éd Office National des Statistiques, Série S : statistiques sociale, 2004.

D

Danjou. I, « L'entrepreneuriat : un champ fertile à la recherche de son unité » revue français de gestion, N°138, Revue Française de gestion, 2002, PP 108-123.

E

El Amdouni .S «L'univers des femmes cadres créatrices d'entreprise comme terrain d'enquête », LISE –CNRS.

Emin.S, Boissin.J.P, Chollet. B « Le faible attrait des étudiants pour l'entrepreneuriat : éléments d'analyse pour l'action » XIVème Conférence Internationale de Management Stratégique, pays de la Loire, Angers ,2005.

F

Fayolle.A « du champ de l'entrepreneuriat à l'étude du processus entrepreneuriale : quelque idées et pistes de recherche », CERAG, N°2002 32, Ed : Série de recherche, 2002, page 03.

L

Laroussi .A«Les femmes rurales, actrices du développement local en Tunisie, Quelques notions pour "l'entreprendre" assumé dans les pays du sud », CNAM, LISE -CNRS CREDIF «Entreprise, Entrepreneuriat et développement local:Approche par genre », Université d'été de Tunisie du 5-7 juillet 2007.

Latouche.C « L'observatoire de l'entrepreneuriat féminin », FUDICIAL, 2006, Page 13.

P

Paturol.R, Arasti.Z « Les principaux déterminants de l'entrepreneuriat féminin en Iran», L'internationalisation des PME et ses conséquences sur les stratégies entrepreneuriales, 25, 26, 27 octobre 2006, Haute école de gestion (HEG) Fribourg, Suisse.

PME Magazine N°1, N°34, N°41, N°44, N°46.

R

Rajemison.S « Femme entrepreneurs et dynamique entrepreneuriale : le cas de Madagascar », ed : AUPEL –UREF John Libbey Eurotexte, Paris, 1995, page 229.

Renaud Redien-Collot. « Pour une approche genrée de l'entrepreneuriat », Académie de l'entrepreneuriat, février, 2006, Réseau de Recherche Genre et Entrepreneuriat.

Robert Paturel, Zahra Arasti « Les principaux déterminants de l'entrepreneuriat féminin en Iran », L'internationalisation des PME et ses conséquences sur les stratégies entrepreneuriales, 25, 26, 27 octobre 2006, Haute école de gestion (HEG) Fribourg, Suisse.

T

Taya .Y « Intervention de madame TAYA Yasmina : Présidente de l'association SEVE (Savoir et Vouloir Entreprendre) » Colloque international sur l'Emergence des femmes dans le monde de l'entrepreneuriat en Algérie : Opportunités contraintes et perspectives, Hôtel Hilton, Alger le 31/03/2008.

Tahar .A « Que signifie le travail pour les femmes exerçant dans l'entreprise industrielle? ».

V

Villa Mandarine « Formation en statistique de genre et en analyse de genre de la pauvreté » ATELIER DE FORMATION, Rabat, 7 au 9 Décembre 2005.

? « Étude des besoins des entrepreneuses propriétaire de micro entreprise privée ou travailleuses autonome de la ville de Longueuil » Collège condition féminine CLD Longueuil, Société Conseil BPS inc, janviers 2004.

3. Manuels & Rapport :

Bendiabdellah.A « Méthodologie de la recherche en science sociales : Cours de 1er Année de Magistère de Gestion et Finance » Université de Tlemcen, 1994.

Bilan d'activité CNAC&ANSEJ (1 et 2) année 2007.

CD Rome « Annuaire des statistiques de la wilaya d'Oran 2006/2007 ».

Encyclopédie Encarta, éd : Microsoft corporation, 2005.

Guide pour l'institutionnalisation de l'approche genre, Financé par le PNUD, Gender Thematic Trust Fund (GTTF) « Institutionnalisation de l'Approche Genre dans les politiques et programmes du Bureau du PNUD en Algérie ».

OCDE «Promouvoir l'entrepreneuriat et les PME innovantes dans une économie mondialisée : Vers une mondialisation plus responsable et mieux partagée» Istanbul, Turquie, 3-5 juin 2004.

Rapports de la direction générale du **C.N.R.C**, Année 2007&2008.

Un manuel pour les praticiens « promotion de l'entrepreneuriat féminin –les stratégies et outils du cycle de projet », 2003, www.int.ercooperation.ch/sed/download/wep-manuel.

4. Décrets et lois :

Décret présidentiel n° 08-426 DU 30 Dhou El hidja 1429 correspondant au 28 décembre 2008 portant levée de la réserve de la République Algérienne démocratique et populaire sur l'article 9.2 de la convention de 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Adresse électronique :

blog.empreintesdefemmes.com/post/2008/11/19/Un-nouveau-Observatoire-de-l-entrepreneuriat-feminin -

bretagneaufeminin.over-blog.com/article-5398452.html

emploi.france5.fr/emploi/creation-entreprise/projet/10135059-fr.php

http://fr.wikipedia.org/wiki/chronologie_du_statut_de_la_femme#Islam.

www.advancia.fr/advancia.nsf/id/56389B59F3E84709C12574E100593DC2

www.advancia.fr/advancia.nsf/id/FR_7PKMJ4_Jeudi_oui_lentrepreneuriat_fminin?open&l=FR&ccm=100070

www.afriquejet.com/.../planet-finance-senegal-organise-une-journee-sur-l-entrepreneuriat-feminin-2009041525551.h...

www.ansej.org.dz

www.apce.com/cid69907/l-entrepreneuriat-feminin-un-vivier-de-croissance-pour-l-economie.html -

www.apce.com/cid69926/l-entrepreneuriat-feminindans-les-pme-et-tpe-

www.aufeminin.com/news/societe/n11100.html

www.boursier.com/vals/fr/total-vive-l-entrepreneuriat-feminin-news-316786.htm

www.btctb.org/doc/UPL_200810061607543894.pdf

www.ccip.fr/developpement/L'entrepreneuriat-feminin,-mode-d'emploi-48/num_actu-714/.../num_flux-55.htm

www.ceres.rnrt.tn/phpwcm_filestorage/16-04-09/prog.pdf

www.ceres.rnrt.tn/phpwcm_filestorage/16-04-09/prog.pdf

www.chercheurs.auf.org/fiche.php?chercheur_id=5484

www.communaute-des-entrepreneurs.com/events/show/64 -fr.nomao.com

www.creation-entreprise.fr/actu/entrepreneuriat-feminin.html

www.creersaboite.fr/cid45071/l-observatoire-fiducial-de-l-entrepreneuriat-feminin-n-2.html?

www.cyber-elles.com/?p=92 -

www.editions-harmattan.fr/index.asp?navig=catalogue&obj=livre&no=8678 -

www.enviedentreprenre.com

www.fao.org

www.fiducial.fr/KERNEL/sitePDF/observatoire2006.pdf

www.forcefemmes.com/inc/pdf/newsletters/1.pdf

www.gdnet.org/CMS/getResearcher.php?researcher_id=2724

www.genreenaction.net/IMG/doc/fait_programme_conference_definitif.doc

www.google.com

www.gref-bretagne.com/Public/bases_dinitiatives/epfh/festivelles_lentr?np:int=4
www.iae-grenoble.fr/uploads/0156_entrepreneuriat-liens-utiles.pdf
www.ioe-emp.org in International organisation of Employers, 2008.
www.ioe-emp.org/fr/domaines-daction/emploi/entrepreneuriat-feminin/index.html
www.int.ercooperation.ch/sed/download/wep-manuel.
www.ladocumentationfrancaise.fr/revues-collections/problemes-economiques/theories/theoriesdevelop.shtml#menu
www.lentreprise.com/1/2/des-pistes-d-actions-en-faveur-de-l-entrepreneuriat-feminin_16164.html
www.lorient.maville.com/actu/actudet_-Decouvrez-l-entrepreneuriat-feminin-au-Festivelles-_loc-551733_actu.Htm
www.marocentrepreneurs.com/cr/afem.pdf
www.medinnov.com/lancement-dune-caravane-pour-soutenir-l-entrepreneuriat-feminin.html
www.medinnov.com/lancement-dune-caravane-pour-soutenir-l-entrepreneuriat-feminin.html
www.minefe.gouv.fr/discours-presse/discours-communiques_finances.php?type=discours&id=588&rub=500 -
www.minefe.gouv.fr/presse/dossiers_de_presse/entrepreneuriat_feminin/etude_entrepreneuriat_feminin.pdf -
www.ministere-famille.gov.dz/?page=socio
www.oecd.org/document/41/0,3343,fr_2649_34389_35757993_1_1_1_1,00.html
www.ons.dz
www.placesdaffaires.com/article-264645-Retour-du-Forum-entrepreneuriat-feminin-pour-reseauter-facon-femme.html
www.pme.gouv.fr/entrepreneuriat_feminin.pdf
www.pmeart-dz.org
www.premier-ministre.gouv.fr/chantiers/egalite_hommes_femmes_992
www.priceminister.com/.../L-entrepreneuriat-Feminin-Au-Senegal-La-Transformation-Des-Rapports-De-Pouvoirs-..
www.racines-clefe.com/article.php3?id_article=607
www.religeec.org/pdf/feminin.pdf
www.tvdesentrepreneurs.com/entrepreneuriat-feminin-taglink-
www.ulb.ac.be/soco/colloquerabat/papiers/articles_definitifs/RS4_Gillet.pdf
www.uneca-na.org/francais/un/.../E9quit%E9%20en%20genre%20et%20responsabilisation.
www.worldbank.org/INTMOROCCOINFRENCH/Resources/Rabat_working-groups.pdf

LISTE DES TABLEAUX

Chapitre I		Page
Tableau 1:	Structure de l'emploi d'attente par genre en 2006	26
Tableau 2:	Emploi féminin créé dans le cadre du CPE par niveau de qualification en 2006	27
Tableau 3:	Emploi féminin créé dans le cadre du dispositif ESIL période 2005-2006	28
Tableau 4:	La participation du genre féminin dans la création d'activités « dépôts dossiers » de la Wilaya d'Oran.	29
Tableau 5:	La participation du genre féminin dans la création d'activité « PME créée » de la Wilaya d'Oran.	30
Tableau 6:	Répartition des emplois créés dans le cadre du Miro crédit par genre et par secteur d'activités de la Wilaya d'Oran.	31
Chapitre II		Page
Tableau 1:	L'âge des étudiantes	52
Tableau 2:	Le Milieu familial	52
Tableau 3:	Le Niveau d'étude	53
Tableau 4:	La spécialité	53
Tableau 5:	Incitation à la création	54
Tableau 6:	Période de création	55
Tableau 7:	Idée du projet	56
Tableau 8:	Choix du secteur d'activité	57
Tableau 9:	Secteur d'activité	58
Tableau 10:	Le choix du financement pour l'expansion du projet	59
Tableau 11:	Le choix d'association selon les bases sociales & Stratégiques	60
Tableau 12:	Signification du métier entrepreneur	61
Tableau 13:	Définition du métier entrepreneur	62
Tableau 14 :	Nécessité de la formation en « Entrepreneuriat »	63
Tableau 15:	Femme entrepreneure leader	63
Tableau 16:	Jugement porté sur les Femmes entrepreneures leader	64
Tableau 17:	Mouvement associatif	64
Tableau 18:	Accompagnement dans les associations féminines	65
Tableau 19:	Attente envers ses associations	65
Tableau 20:	Encouragement de la société Algérienne	66
Tableau croisé N°01 :	Impact du profil sur l'intention de création	74
Tableau croisé N°02 :	Impact facteurs socioculturels sur l'intention de création	82
Tableau croisé N°03 :	Relation entre période de création et l'intention de création d'un projet	84

Chapitre III	Page
Tableau 1: Nombre de dossiers déposés par genre depuis 1997- 2008	92
Tableau 2: Nombre de jeunes femmes porteuses de projet de Micro entreprises pendant la période (1997- 2008).	93
Tableau 3: Nombre de dossiers déposés par genre et type de financement depuis 1997- 2008.	95
Tableau 4: Nombre de dossiers déposés par genre et type de financement depuis 1997- 2008.	96
Tableau 5: Nombre de dossiers déposés par genre et type de financement depuis 1997- 2008.	97
Tableau 6: Nombre de dossiers déposés par genre et secteur d'activité depuis 1997- 2008.	98
Tableau 7: Nombre de dossiers déposés par genre et secteur d'activité depuis 1997- 2008.	99
Tableau 8: Nombre de dossiers déposés par genre et secteur d'activité depuis 1997- 2008.	100
Tableau 9: Nombre de dossiers déposés par genre et secteur d'activité (depuis 1997- 2008).	101
Tableau 10: Nombre de Micro-Entreprises créées selon l'âge et le genre (depuis 1997-2007).	102
Tableau 11: Nombre de Micro-Entreprises créées selon le niveau d'étude et le genre (depuis 1997-2007)	103
Tableau 12: L'accès au financement bancaire selon le genre et la période de financement (1997-2007)	104
Tableau 13: Les Motifs d'annulation de projets de Micro-Entreprises selon le genre période 1997-2007.	105
Tableau 14: Nombre des TPE Créées par genre selon l'année de financement depuis 1997- 2007.	107
Tableau 15: Nombre de TPE Créées selon le genre et le secteur d'activité depuis 1997- 2007.	108
Tableau 16: Nombre de Micro-entreprises en Extension selon l'âge et le genre	109
Tableau 17: Le niveau d'études des jeunes créateurs de Micro entreprise en Phase d'extension selon le genre.	110
Tableau 18: Nombre de PME en phase d'extension selon le genre et l'année d'extension	111
Tableau 19: Nombre de PME en phase d'extension selon le genre et le secteur d'activité.	112

LISTE DES GRAPHS

Chapitre I		Page
Graphe 1:	L'accès du genre féminin à l'éducation	25
Graphe 2:	L'accès du genre féminin à la formation professionnelle	26
Graphe 3:	Structure de l'emploi d'attente par genre en 2006	27
Graphe 4:	Nombre de dossiers déposés par genre	29
Graphe 5:	Nombre de « Micro -Entreprise créé » par secteur d'activité et par genre	30
Graphe 6:	Nombre d'emplois créés par genre et par secteur d'activité « Financement PNR »	31
Graphe 7:	Nombre d'emplois créés par genre et par secteur d'activité« Financement Triangulaire »	32
Chapitre II		Page
Graphe 1:	L'âge des étudiantes questionnées	52
Graphe 2:	Milieu familial d'entrepreneur « Parents ou grands parents entrepreneurs ou chefs d'entreprises »	52
Graphe 3:	Le Niveau d'étude des étudiantes questionnées	53
Graphe 4:	La spécialité des étudiantes questionnées	53
Graphe 5:	Incitation à la création	54
Graphe 6:	Période de création	55
Graphe 7:	Idée du projet	56
Graphe 8:	Choix du secteur d'activité	57
Graphe 9:	Secteur d'activité	58
Graphe 10:	Le choix du financement pour l'expansion du projet	59
Graphe 11:	Le choix d'association selon les bases sociales & Stratégiques	60
Graphe 12:	Signification du métier entrepreneur	61
Graphe 13:	Définition du métier entrepreneur	62
Graphe 14 :	Nécessité de la formation en « Entrepreneuriat »	63
Graphe 15:	Femme entrepreneure leader	63
Graphe 16:	Jugement porté sur les Femmes entrepreneures leader	64
Graphe 17:	Mouvement associatif	64
Graphe 18:	Accompagnement dans les associations féminines	65
Graphe 19:	Attente envers les associations féminines	65
Graphe 20:	La société Algérienne encourage l'entrepreneuriat féminin	66

Chapitre III	Page
Graphe 1: La participation du genre féminin au dépôt de dossiers	93
Graphe 2: Nombre de jeunes femmes porteuses de projets de Micro-Entreprises pendant la période (1997- 2008) en %	94
Graphe 3: Nombre de dossiers déposés par les jeunes femmes pendant la période (1997- 2008) en % (Autofinancement)	95
Graphe 4: Nombre de dossiers déposés par les jeunes femmes pendant la période (1997- 2008) en % (Financement Mixte)	96
Graphe 5: Nombre de dossiers déposés par les jeunes femmes pendant la période (1997- 2008) en % (Financement Triangulaire)	97
Graphe 6: Nombre de dossiers déposés par les jeunes femmes promotrices ANSEJ pendant la période (1997- 2008) en % (Agriculture)	98
Graphe 7: Nombre de dossiers déposés par les jeunes femmes promotrices ANSEJ pendant la période (1997- 2008) en % (BTPH)	99
Graphe 8: Nombre de dossiers déposés par les jeunes femmes promotrices ANSEJ pendant la période (1997- 2008) en % (Industrie)	100
Graphe 9: Nombre de dossiers déposés par les jeunes femmes promotrices ANSEJ pendant la période (1997- 2008) en % (Service)	101
Graphe 10: Nombre de Micro-Entreprises créées les jeunes femmes promotrices ANSEJ selon la tranche d'âge en % depuis 1997-2007.	102
Graphe 11: Nombre de Micro-Entreprises créées les jeunes femmes promotrices ANSEJ selon le niveau d'étude en % depuis 1997-2007.	103
Graphe 12: L'accès des jeunes femmes promotrices ANSEJ au financement bancaire en % Période 1997-2007.	104
Graphe 13: La justification d'annulation de projets de Micro-Entreprises selon le genre période 1997-2007.	106
Graphe 14: Nombre des TPE Créées par les jeunes femmes promotrices ANSEJ en % selon l'année de création.	107
Graphe 15: Nombre de TPE Créées par les jeunes femmes promotrices ANSEJ selon le secteur d'activité.	108
Graphe 16: Nombre de TPE en phase d'extension selon l'âge des jeunes femmes promotrices ANSEJ en %	109
Graphe 17: Nombre de TPE en phase d'extension selon le niveau d'étude des jeunes femmes promotrices ANSEJ en %	110
Graphe 18: Nombre de TPE créée par les jeunes femmes promotrices ANSEJ par année d'extension en%	111

LISTE DES SIGLES

A.N.S.E.J : Agence Nationale de Soutien à l'Emploi de Jeunes.

C.N.A.C : Caisse Nationale d'Assurance Chômage.

C.N.R.C : Centre National du Registre du Commerce.

C.P.E : Contrats de Pré –Emploi.

C.L.E.F : Comité Local Etude et Financement des projets.

C.R.A.S.C : Centre national de Recherche Anthropologique Social et Culturelle.

E.S.I.L : Emplois Saisonniers d'Intérêt Local.

O.N.S : Office National Statistique.

R.G.P.H : Recensement Générale de la Population et de l'Habitat.

T.U.P.H.I.M.O : Les Travaux d'Utilité Publique à Haute Intensité de Main d'Oeuvre.

PNR : Prêt Non Rémunérer.

PME : Petite et Moyenne Entreprise.

TVA : Taxe sur Valeur Ajoutée.

BTPH : Bâtiment Travaux Public Hydraulique.

TPE : Très Petite Entreprise.

ME : Moyenne Entreprise.

PE : Petite Entreprise.

F.G.A.R : Fonds de Garantie des Crédits aux PME.

TABLE DES MATIERÈS

Plan de travail.....	3
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	5
CHAPITRE I : L’ENTREPRENEURIAT FÉMININ UN CONTEXTE SOCIOCULTUREL	
ALGERIEN	11
Introduction	12
<u>SECTION I</u> : APERÇU THÉORIQUE DE L’ENTREPRENEURIAT FÉMININ	13
I.1 Définition de l’entrepreneuriat.....	13
I.1.1 L’entrepreneur ou « l’acteur »	13
I.1.2 L’action ou « l’activité entrepreneuriale»	13
I.1.3 Le contexte entrepreneurial.....	13
I.2 La féminisation de l’entrepreneuriat « Approche par genre ».....	15
I.2.1 Théorie du genre	15
I.2.2 Historique.....	16
I.3 Femme entrepreneure	17
I.4 Le rôle de la femme entrepreneur en tant qu’agent économique.....	18
I.5 L’entrepreneuriat féminin un contexte socioculturel.....	20
I.5.1Le contexte socioculturel une particularité.....	20
I.5.2. Les facteurs socioculturels.....	21
<u>SECTION II</u> : L’ENTREPRENEURIAT FÉMININ EN ALGERIE	24
II.1 La réalité du genre féminin en amont de l’entrepreneuriat.....	24
II.1.1Le genre féminin en amont du marché du travail.....	24
II.1.1.1 L’éducation.....	25
II.1.1.2 La formation professionnelle	25
II.1.2 La structure de l’emploi d’Attente « féminin »	26
II.2 L’Entrepreneuriat féminin en chiffres « Dans les dispositifs ».....	29
II.3 Le Profil de la femme entrepreneure en Algérie.....	33
II.4 Les obstacles à l’entrepreneuriat féminin en Algérie	35
II.5 L’Entrepreneuriat féminin en Algérie « un contexte socioculturel»	38
Conclusion	41
CHAPITRE II : L’INTENTION A L’ENTREPRENEURIAT CHEZ LES JEUNES FEMMES	
UNIVERSITAIRES ORANAISES	42
Introduction	43

SECTION I : L'INTENTION ENTREPRENEURIALE CHEZ LES JEUNES FEMMES

ÉTUDIANTES ORANAISES.....	44
I.1 L'intention aperçus théoriques.....	44
I.2 Définition de l'intention à l'entrepreneuriat	45
I.3 L'intention entrepreneurial un contexte socioculturel chez la jeune femme	47
I.3.1 La taille et le choix de l'échantillon.....	48
I.3.2 La structure et la répartition du questionnaire.....	49
I.3.3 L'idée du questionnaire.....	50
I.3.4 La formulation des questions.....	50
I.3.5 Méthodologie de traitement et d'analyse des questions.....	51
I.4 Profil entrepreneurial.....	52
I.4.1 Age.....	52
I.4.2 Milieu familial	52
I.4.3 Niveau d'étude	53
I.4.4 La spécialité	53
I.4.5 Incitation à la création	54
I.5 Projet.....	55
I.5.1 Période de création	55
I.5.2 L'idée du projet	56
I.5.3 Secteur d'activité	57
I.5.3.1 Choix du secteur	57
I.5.3.2 Le secteur d'activité choisi	58
I.5.3.3 L'idée de l'expansion du projet.....	59
I.5.3.4 Le choix d'association selon les bases sociales & Stratégiques.....	60
I.6 Facteurs socioculturels.....	61
I.6.1 Culture d'entrepreneuriat « Métier d'entrepreneur »	61
I.6.1.1 Signification du métier entrepreneur dans le milieu universitaire	61
I.6.1.2 Définition du métier entrepreneur selon les étudiantes questionnées	62
I.6.2 Formation universitaire « en Entrepreneuriat ».....	63
I.6.3 Femme entrepreneur leader « Effet de mode ».....	63
I.6.3.1 Existence de femmes entrepreneures dans leurs milieux	63
I.6.3.2 Jugement porté par les étudiantes questionnées sur ces femmes leader	64
I.6.4 Mouvement associatif	64

I.6.4.1 Les associations féminines d'entrepreneur et les étudiantes universitaires	63
I.6.4.2 L'idée de l'accompagnement offert par les associations féminines d'entrepreneures.....	64
I.6.4.3 Ce que les étudiantes attendent des associations féminines d'entrepreneurs.....	64
I.6.5 L'idée de la société Algérienne sur l'entrepreneuriat féminin.....	66
SECTION II : CROISEMENT DES DONNÉES	67
II.1 Impact du profil sur l'intention de création	70
II.2. Impact des facteurs socioculturels sur l'intention de création	75
II.3 Impact du projet sur l'intention de création.....	83
Conclusion	89
CHAPITRE III : L'ENTREPRENEURIAT DES JEUNES FEMMES ORANAISE	
PROMOTRICES DU DISPOSITIF ANSEJ	90
Introduction	91
SECTION I : LES JEUNES FEMMES PROMOTRICES ANSEJ DE LA WILAYA D'ORAN	
« APPROCHE QUANTITATIVE ».....	92
I.1 Phase de dépôts.....	92
I.1.1 Le dépôt selon le choix du niveau de financement	94
I.1.1.1 L'Autofinancement	94
I.1.1.2 Le Financement Mixte.....	97
I.1.1.3 Le Financement Triangulaire.....	97
I.1.2 Le dépôt selon le choix du secteur d'activité	98
I.1.2.1 Secteur de l'Agriculture.....	98
I.1.2.2 Secteur du BTPH	99
I.1.2.3 Secteur de l'Industrie.....	100
I.1.2.4 Secteur des Services.....	101
I.2 Phase de création	102
I.2.1 Profil des Jeunes femmes entrepreneuses en phase de création.....	102
I.2.1.1 Age	102
I.2.1.2 Niveau d'étude	103
I.2.1.3 Accès au financement bancaire.....	104
I.2.2 Caractéristiques de la PME	107
I.2.2.1 Nombre des TPE créées	107
I.2.2.2 Secteur d'activité	108
I.3 Phase d'extension d'activité.....	109

I.3.1 Profil des femmes entrepreneuses en phase d'extension.....	109
I.3.1.1 Age	109
I.3.1.2 Niveau d'étude.....	110
I.3.2 Caractéristiques de la PME	111
I.3.2.1 Nombre des PME en phase d'extension.....	111
I.3.2.2 Secteur d'activité	112
SECTION II : LES JEUNES FEMMES PROMOTRICES ANSEJ DE LA WILAYA D'ORAN	
« APPROCHE QUALITATIVE »	113
II.1 Méthodologie d'enquête	113
II.1.1 La taille et le choix de l'échantillon	113
II.1.2 La structure et la répartition du guide d'entretien.....	114
II.1.3 L'idée du guide d'entretien.....	115
II.1.4 Le choix du type d'entretien.....	116
II.1.5 Méthodologie de traitement et d'analyse des différents cas d'entretien	117
II.2. Cas d'entretien de femme entrepreneuse enquêté	118
II.2.1 Entretien Numéro (1)	118
II.2.2 Entretien Numéro (2)	120
II.2.3 Entretien Numéro (3)	121
II.2.4 Entretien Numéro (4)	123
II.2.5 Entretien Numéro (5)	124
II.2.6 Entretien Numéro (6)	125
II.2.7 Entretien Numéro (7)	127
II.3. Les Difficultés lié à la création « Micro entreprise crée par jeune femme oranaise »	130
II.3.1 Les difficultés d'ordre économique.....	130
II.3.2 Les difficultés d'ordres sociaux	131
Conclusion	133
CONCLUSION GÉNÉRALE	134
BIBLIOGRAPHIE	139
LISTE DES TABLEAUX	147
LISTE DES GRAPHES	150
LISTE DES SIGLES	153
ANNEXES	155
TABLE DES MATIERÈS	156

ANNEXES

**Annexe n°01 : QUESTIONNAIRE DESTINÉ AUX JEUNES FEMMES
UNIVERSITAIRES**

Université d'ORAN
Faculté des sciences économiques, sciences de gestion et sciences commerciales
Département sciences commerciales.
2007/2008

**Toutes les réponses
sont volontaires et
seront traitées
confidentiellement.**

*Ce questionnaire a pour objet d'étudier l'entrepreneuriat féminin.
Il est indispensable de répondre à toutes les questions sans exception.
Cochez la case qui convient.*

Jeune Femme universitaire : wilaya d'Oran

I/ Profil:

Age :

- Moins de 20ans. Entre 20 et 25. Entre 25 et 30. Entre 30 et 35 Entre 35 et 40.
 Entre 40 et 45. Entre 40 et 45. Entre 45 et 50. Entre 50 et 55. 55 et plus.

Département :

- Sciences commerciales.
 Sciences de gestion.
 Sciences économiques.

Niveau d'étude :

- D.U.E.A Licence
 Magistère Doctorante D.P.G.S

Préciser l'année :

Parents ou grands-parents entrepreneurs ou chefs d'entreprise :

- Oui. Non.

1. Avez-vous l'intention de créer un jour votre propre entreprise ?

- Oui. Non.

1.1 Si oui, à quelle période ?

- Pendant votre formation.
 Après l'obtention de votre diplôme
 Après une période de travail (carrière).
 A la fin de votre carrière. Pas encore décidé.

1.2 Si oui, qu'est-ce qui vous incitez à le faire ?

.....

1.3 Si non, pourquoi ?

.....

2. A votre avis l'existence d'une formation sur l'Entrepreneuriat est elle nécessaire ?

- Oui. Non.

II/ Projet & Milieu:

Métier :

3. Que signifie pour vous le métier d'entrepreneur ?

.....
.....
.....
.....

4. Si on essaie de définir ce métier c'est :

- Prise de risque.
 Création d'activité nouvelle.
 Reprise d'une activité déjà existante.
 Conduite d'une activité.

Femme entrepreneure leader :

5. Existe-il un exemple de femme entrepreneure dans votre milieu ?

- Oui. Non.

5.1 Si oui, comment jugez-vous ses compétences ?

- C'est une personne qui sait ce qu'elle fait.
 Elle gère bien son activité.
 Elle a réussi grâce à son réseau relationnel.
 Elle maîtrise son métier.

Association féminine d'entrepreneures :

6. Avez-vous entendu parler d'associations pour femmes entrepreneures ?

- Oui. Non.

6.1 Si oui, citez un exemple :

.....
.....

7. Savez-vous qu'elle offre l'accompagnement aux femmes entrepreneures ?

- Oui. Non.

Si oui, qu'est-ce que vous attendez d'elle ?

.....
.....

Projet : (Si vous avez répondu oui à la question N °1) Terminez de répondre à ses questions

8. Comment avez-vous eu l'idée de vous lancer dans votre projet ? Par :

Votre propre initiative

Médias :

La télévision. La radio. La presse.

Un conseil :

D'un ou d'une amie. De votre famille. Du conjoint.

Autres (précisez lesquels) :

9. Précisez dans quel secteur ?

.....

Justifiez votre choix ?

.....

10. Votre projet a réussi et vous avez pensé à son expansion. Quel est votre choix ?

Rester seule et bénéficier de l'aide des dispositifs de financement.

Chercher des partenaires. Chercher des associés.

Rester seule et chercher d'autres moyens de financement (Hors dispositif).

Autres (préciser lesquels) :

.....

10.1 Si vous choisissez des associés sur quelles bases vous le faites :

▪ Bases sociales :

Lien familial Lien amical Lien marital (Du conjoint.)

▪ Les raisons stratégiques

S'associer pour profil idéal (Personne ayant de solide compétence)

S'associer pour répondre à des besoins initiaux (Ressources)

S'associer pour améliorer la croissance de votre projet (maximiser les chances de réussite)

11. Si la seule solution pour trouver un emploi est crée votre projet d'entreprise, trouvez-vous que la société encouragera un futur entrepreneuriat féminin ?

Oui. Non.

11.1 Si oui, dites pourquoi ?

.....

11.2 Sinon, dites pourquoi ?

.....

Merci pour votre collaboration.

Annexe n°02 : Grille d'entretien avec les jeunes femmes créatrices de Micro-Entreprises dans le cadre du dispositif ANSEJ cas de la wilaya d'Oran.

Présentation de l'interviewer, étudiante en Post-graduation, du projet : travail d'enquête pour l'obtention d'un diplôme de magistère, dont l'objectif est de comprendre le phénomène de l'entrepreneuriat chez les jeunes femmes promotrices **ANSEJ**, les motivations à la création, les obstacles que rencontrent ces jeunes femmes lors de la création d'une **Micro Entreprise**.

1- Dans un premier temps, pouvez-vous vous présenter ?

2- Comment s'est passée votre entrée dans le domaine de la création d'entreprise ?

✂ Parcours scolaire (niveau d'études).

✂ Spécialité (métier, savoir-faire, spécialité d'études).

✂ Trajectoire et Situation professionnelle.

✂ L'incitation à la création (Motivations).

✂ Idée du projet de création d'une Micro Entreprise. (Personnel, Conseil, Proposition).

✂ Micro-Entreprise (Associée, choix de l'associée, ruptures, fonds, choix du secteur d'activité, cessation, extension, difficultés financières)

✂ Soutien familial (Parent, Conjoint) et/ou amical.

3-Pendant la création de votre Micro-Entreprise, Qu'est-ce qui faisait obstacle? Qu'est-ce qui la rendait difficile ?

✂ Financement.

✂ Environnement (famille, administration, enfant, banque,....).

✂ Procédure et démarche de création.

✂ Autres.



الجمهورية الجزائرية
الديمقراطية الشعبية

الجريدة الرسمية

اتفاقات دولية، قوانين، ومراسيم
قرارات وآراء، مقررات، منشور، إعلانات وبلغات

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX - LOIS ET DECRETS
ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

(TRADUCTION FRANÇAISE)

ABONNEMENT ANNUEL	Algérie Tunisie Maroc Libye Mauritanie	ETRANGER (Pays autres que le Maghreb)	DIRECTION ET REDACTION SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT WWW.JORADP.DZ Abonnement et publicité : IMPRIMERIE OFFICIELLE Les Vergers, Bir-Mourad Raïs, BP 376 ALGER-GARE Tél : 021.54.35.06 à 09 021.65.64.63 Fax : 021.54.35.12 C.C.P. 3200-50 ALGER TELEX : 65 180 IMPOF DZ BADR: 060.300.0007 68/KG ETRANGER: (Compte devises) BADR: 060.320.0600 12
	1 An	1 An	
Edition originale.....	1070,00 D.A	2675,00 D.A	
Edition originale et sa traduction.....	2140,00 D.A	5350,00 D.A (Frais d'expédition en sus)	

Edition originale, le numéro : 13,50 dinars. Edition originale et sa traduction, le numéro : 27,00 dinars.

Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés.

Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation, et changement d'adresse.

Tarif des insertions : 60,00 dinars la ligne

SOMMAIRE**CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX**

- Décret présidentiel n° 08-426 du 30 Dhou El Hidja 1429 correspondant au 28 décembre 2008 portant levée de la réserve de la République algérienne démocratique et populaire sur l'article 9.2 de la convention de 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes 4
- Décret présidentiel n° 08-427 du 30 Dhou El Hidja 1429 correspondant au 28 décembre 2008 portant ratification de la convention entre la République algérienne démocratique et populaire et le Royaume d'Espagne en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, signée à Alger le 15 juin 2008 4

DECRETS

- Décret exécutif n° 08-441 du 30 Dhou El Hidja 1429 correspondant au 28 décembre 2008 modifiant la répartition par secteur des dépenses d'équipement de l'Etat pour 2008 7
- Décret exécutif n° 08-442 du 30 Dhou El Hidja 1429 correspondant au 28 décembre 2008 portant création d'un chapitre et virement de crédits au sein du budget de fonctionnement des services du Premier ministre 8
- Décret exécutif n° 08-443 du 30 Dhou El Hidja 1429 correspondant au 28 décembre 2008 portant virement de crédits au sein du budget de fonctionnement du ministère de l'industrie et de la promotion des investissements 9
- Décret exécutif n° 08-444 du 30 Dhou El Hidja 1429 correspondant au 28 décembre 2008 portant virement de crédits au sein du budget de fonctionnement du ministère de la petite et moyenne entreprises et de l'artisanat 11
- Décret exécutif n° 08-445 du 30 Dhou El Hidja 1429 correspondant au 28 décembre 2008 portant virement de crédits au sein du budget de fonctionnement du ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale 12
- Décret exécutif n° 08-446 du 30 Dhou El Hidja 1429 correspondant au 28 décembre 2008 portant virement de crédits au sein du budget de fonctionnement du ministère de la solidarité nationale, de la famille et de la communauté nationale à l'étranger... 14

DECISIONS INDIVIDUELLES

- Décret présidentiel du 6 Moharram 1430 correspondant au 3 janvier 2009 mettant fin aux fonctions du directeur de la logistique et des infrastructures à la direction générale de la protection civile 16
- Décret présidentiel du 6 Moharram 1430 correspondant au 3 janvier 2009 mettant fin aux fonctions d'un magistrat 16
- Décret présidentiel du 6 Moharram 1430 correspondant au 3 janvier 2009 mettant fin aux fonctions d'une directrice à l'agence nationale de développement de l'investissement 16
- Décret présidentiel du 6 Moharram 1430 correspondant au 3 janvier 2009 mettant fin aux fonctions d'un inspecteur de l'environnement à la wilaya de Mila 16
- Décret présidentiel du 6 Moharram 1430 correspondant au 3 janvier 2009 mettant fin aux fonctions du directeur du centre algérien de la cinématographie 16
- Décret présidentiel du 6 Moharram 1430 correspondant au 3 janvier 2009 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur au ministère de la petite et moyenne entreprises et de l'artisanat 16
- Décrets présidentiels du 6 Moharram 1430 correspondant au 3 janvier 2009 mettant fin aux fonctions de doyens de faculté à l'université de Blida 16
- Décret présidentiel du 6 Moharram 1430 correspondant au 3 janvier 2009 mettant fin aux fonctions de vice-recteurs à l'université de Ouargla 17
- Décrets présidentiels du 6 Moharram 1430 correspondant au 3 janvier 2009 mettant fin aux fonctions de directeurs de l'urbanisme et de la construction de wilaya 17
- Décret présidentiel du 6 Moharram 1430 correspondant au 3 janvier 2009 mettant fin aux fonctions de directeurs du logement et des équipements publics de wilaya 17

SOMMAIRE (suite)

Décret présidentiel du 6 Moharram 1430 correspondant au 3 janvier 2009 portant nomination du secrétaire général de la Cour de Béchar	17
Décret présidentiel du 6 Moharram 1430 correspondant au 3 janvier 2009 portant nomination du directeur des mines et de l'industrie à la wilaya d'El Oued	17
Décret présidentiel du 6 Moharram 1430 correspondant au 3 janvier 2009 portant nomination d'une chargée d'études et de synthèse au ministère de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du tourisme	17
Décret présidentiel du 6 Moharram 1430 correspondant au 3 janvier 2009 portant nomination du directeur de l'environnement à la wilaya de Souk Ahras	18
Décret présidentiel du 6 Moharram 1430 correspondant au 3 janvier 2009 portant nomination du directeur général de l'école nationale supérieure du tourisme	18
Décrets présidentiels du 6 Moharram 1430 correspondant au 3 janvier 2009 portant nomination au ministère de l'éducation nationale	18
Décret présidentiel du 6 Moharram 1430 correspondant au 3 janvier 2009 portant nomination du directeur du centre algérien de la cinématographie	18
Décret présidentiel du 6 Moharram 1430 correspondant au 3 janvier 2009 portant nomination du directeur de la petite et moyenne entreprises et de l'artisanat à la wilaya d'Alger	18
Décret présidentiel du 6 Moharram 1430 correspondant au 3 janvier 2009 portant nomination du vice-recteur chargé du développement, la prospective et l'orientation à l'université de Tizi Ouzou	18
Décret présidentiel du 6 Moharram 1430 correspondant au 3 janvier 2009 portant nomination d'une chargée d'études et de synthèse au ministère des relations avec le Parlement	18
Décrets présidentiels du 6 Moharram 1430 correspondant au 3 janvier 2009 portant nomination de directeurs de l'urbanisme et de la construction de wilaya	18
Décrets présidentiels du 6 Moharram 1430 correspondant au 3 janvier 2009 portant nomination de directeurs du logement et des équipements publics de wilaya	19
Décret présidentiel du 6 Moharram 1430 correspondant au 3 janvier 2009 portant nomination d'un président de chambre à la Cour des comptes	19

ARRETES, DECISIONS ET AVIS

MINISTERE DES FINANCES

Arrêté du 29 Dhou El Hidja 1429 correspondant au 27 décembre 2008 fixant les critères de compétence et de professionnalisme des dirigeants de la société de capital investissement	19
--	----

MINISTERE DE LA CULTURE

Arrêté interministériel du Aouel Dhou El Hidja 1429 correspondant au 29 novembre 2008 fixant la nomenclature des recettes et des dépenses du compte d'affectation spéciale n° 302-127 intitulé "Fonds national de préparation et d'organisation du festival culturel panafricain 2009"	20
Arrêté interministériel du Aouel Dhou El Hidja 1429 correspondant au 29 novembre 2008 fixant la liste des travaux, services, études et fournitures dispensés des procédures d'appels d'offres et pouvant être réalisés dans le cadre du gré à gré après consultation	21
Arrêté interministériel du Aouel Dhou El Hidja 1429 correspondant au 29 novembre 2008 fixant la liste des marchés d'études et des services dispensés de la constitution de la caution de bonne exécution	21

CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX

Décret présidentiel n° 08-426 du 30 Dhou El Hidja 1429 correspondant au 28 décembre 2008 portant levée de la réserve de la République algérienne démocratique et populaire sur l'article 9.2 de la convention de 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des affaires étrangères,

Vu la Constitution, notamment son article 77- 11 ° ;

Vu le décret présidentiel n° 96-51 du 2 Ramadhan 1416 correspondant au 22 janvier 1996 portant adhésion de la République algérienne démocratique et populaire, avec réserve, à la convention de 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ;

Décrète :

Article 1er. — Est levée la réserve de la République algérienne démocratique et populaire sur l'article 9.2 de la convention de 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 30 Dhou El Hidja 1429 correspondant au 28 décembre 2008.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.

-----★-----

Décret présidentiel n° 08-427 du 30 Dhou El Hidja 1429 correspondant au 28 décembre 2008 portant ratification de la convention entre la République algérienne démocratique et populaire et le Royaume d'Espagne en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, signée à Alger le 15 juin 2008.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des affaires étrangères,

Vu la Constitution, notamment son article 77-11° ;

Considérant la convention entre la République algérienne démocratique et populaire et le Royaume d'Espagne en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, signée à Alger le 15 juin 2008 ;

Décrète :

Article 1er. — Est ratifiée et sera publiée au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire la convention entre la République algérienne démocratique et populaire et le Royaume d'Espagne en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, signée à Alger le 15 juin 2008.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 30 Dhou El Hidja 1429 correspondant au 28 décembre 2008.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.

Convention entre la République algérienne démocratique et populaire et le Royaume d'Espagne en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée

La République algérienne démocratique et populaire et le Royaume d'Espagne, ci-après dénommés "les parties" ;

Souhaitant renforcer leur coopération en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, dans l'intérêt des deux pays ;

Désireux de contribuer au développement des relations bilatérales ;

Guidés par les principes d'égalité, de réciprocité et d'assistance mutuelle ;

Sont convenus de ce qui suit :

Article 1er

1. Les parties, conformément à la législation des deux Etats et en vertu de la présente convention, coopèrent en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme et la criminalité, notamment la criminalité organisée transnationale.

2. Les parties, collaborent dans la lutte contre les actions criminelles, en particulier contre :

a – le terrorisme ;

b – les infractions contre la vie et l'intégralité des personnes ;

c – le trafic, la production et le commerce illicites des stupéfiants, des substances psychotropes, ainsi que le trafic, la production et le commerce illicites de précurseurs et de matières premières utilisées dans la fabrication desdits stupéfiants et desdites substances ;

d – la traite des personnes et les réseaux liés aux migrations illégales ;

e – les enlèvements, prises d’otages et séquestrations de personnes ;

f – la falsification (élaboration et modification) et l’utilisation illégale de documents d’identité et de voyage ;

g – la contrebande ;

h – le blanchiment d’argent provenant d’activités illicites ;

i – le financement du terrorisme ;

j – la falsification (élaboration et modification) d’espèces, de moyens de paiement, de chèques et de titres et leur mise en circulation frauduleuse ;

k – le vol de véhicules, leur trafic illicite et les activités illégales s’y rapportant ;

l – le vol, le recel et le commerce illégal d’armes, de munitions, d’explosifs, de matières premières stratégiques (matériaux nucléaires et radioactifs), le commerce illégal d’autres substances dangereuses ainsi que celui de marchandises et de technologies à double usage ;

m – le vol, le recel et le trafic illicite de biens culturels, d’objets ayant une valeur historique et d’œuvres d’art ;

n – les infractions économiques, y compris les infractions fiscales ;

o – la criminalité organisée en matière de prostitution, notamment celle touchant les mineurs, l’élaboration, la diffusion et la distribution de contenus pornographiques impliquant des mineurs ;

p – la cybercriminalité et toutes autres infractions commises par le biais de systèmes informatiques ;

q – les infractions au détriment des ressources naturelles et de l’environnement.

3. Les parties collaborent également dans la lutte contre toutes autres infractions dont la prévention, la détection et la poursuite qui requièrent la coopération des autorités compétentes des deux Etats.

Article 2

La collaboration en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, visée à l’article 1er comprend :

a – l’échange d’informations relatives aux personnes morales, physiques et aux groupes soupçonnés de prendre part aux différentes formes de la criminalité, aux relations entre personnes, à la structure, au fonctionnement et aux méthodes des organisations criminelles, aux circonstances des crimes commis dans ce contexte ainsi qu’aux dispositions légales enfreintes et aux mesures prises, dans la mesure où cela est nécessaire à la prévention de telles infractions ;

b – la coopération sous forme de mesures policières coordonnées et d’assistance réciproque en personnel et en matériel sur la base d’arrangements complémentaires signés par les autorités compétentes ;

c – la communication d’informations relatives aux méthodes et aux nouvelles formes de la criminalité. Dans ce cadre, chaque partie peut mettre à la disposition de l’autre, à sa demande, des échantillons ou des objets et les informations relatives à ceux-ci ;

d – l’échange de résultats de recherches qu’elles mènent en criminalistique et criminologie et d’informations mutuelles sur leurs méthodes d’enquêtes et moyens de lutte contre la criminalité ;

e – l’échange de spécialistes dans le but d’acquérir des connaissances professionnelles de haut niveau et de découvrir les moyens, méthodes et techniques modernes de lutte contre la criminalité.

Article 3

Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, les parties échangent :

a – des informations relatives aux actes de terrorisme projetés ou commis, aux modes d’exécution et aux techniques utilisées pour l’exécution de tels actes ;

b – des informations relatives aux groupes terroristes et aux membres de ces groupes qui prévoient, commettent ou ont commis des actes terroristes sur le territoire de l’une des parties et portent atteinte aux intérêts de l’autre partie ;

c – des renseignements actualisés relatifs aux menaces terroristes, aux techniques et structures d’organisation ;

d – des informations relatives aux méthodes et techniques modernes de prévention et de lutte contre le terrorisme.

Article 4

Dans le domaine de la lutte contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes les parties procèdent à des échanges :

a – d’informations relatives à la production, l’importation, l’exportation, le transit et la commercialisation illicites de stupéfiants et de substances psychotropes ainsi que de toutes données particulières relatives à ces infractions, substances, susceptibles de contribuer à la prévenir et ce, conformément aux accords internationaux conclus par les deux parties ;

b – d’informations opérationnelles sur les méthodes courantes du commerce international illicite des stupéfiants et des substances psychotropes ;

c – de résultats de recherches en criminalistique et en criminologie menées dans les domaines du trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes ;

d – de résultats d’expériences et de recherches relatives au contrôle de la toxicomanie.

Article 5

1. Les échanges d’informations et les demandes de réalisation des activités visées à la présente convention sont formulés par écrit et adressés par les organes compétents.

2. En cas d'urgence, et aux fins de l'application de la présente convention, les organes compétents peuvent se transmettre lesdites informations ou demandes oralement, celles-ci devant faire immédiatement l'objet d'une confirmation écrite.

3. Les frais afférents à l'exécution d'une demande ou à la réalisation d'une action sont à la charge de la partie requérante.

Article 6

Dans chacun des domaines énumérés à l'article 1er de la présente convention, la coopération technique a pour objet principal :

1. la formation générale et spécialisée ;
2. les échanges d'informations, de techniques, d'expertises et d'expériences professionnelles ;
3. Le transfert de technologies et l'assistance en matière d'équipements spécifiques ;
4. L'échange de documentation spécialisée ;
5. l'échange de visites et, en tant que de besoin, l'accueil réciproque de fonctionnaires et d'experts.

Article 7

Chaque partie procèdera à la désignation de l'organe compétent qui sera chargé, pour ce qui la concerne, de la mise en œuvre des dispositions de la présente convention.

Article 8

Chacune des parties peut rejeter tout ou partie de la demande d'aide ou d'information ou soumettre son exécution à certaines conditions, si elle estime que ladite demande porte atteinte à sa souveraineté, à sa sécurité, à son ordre public, à sa législation nationale ou à d'autres intérêts essentiels de son Etat.

Il en est de même si la demande est de nature à compromettre l'exécution d'une enquête en cours.

Article 9

1. L'échange d'informations en particulier de données personnelles entre les parties dans le cadre de la présente convention, est soumis aux conditions suivantes :

- a) la partie requérante ne peut utiliser les données qu'aux fins et conditions définies par la partie requise, en tenant compte du délai au terme duquel lesdites données doivent être détruites, en vertu de sa législation nationale ;
- b) la partie requérante informe la partie requise, sur sa demande, de l'usage des données qui lui ont été transmises et des résultats obtenus ;
- c) s'il est établi que des données inexactes ou incomplètes ont été communiquées, la partie requise en informe sans délai la partie requérante ;
- d) chacune des parties tient un registre des données communiquées et de leur destruction.

2. Les parties garantissent la protection des données, en particulier les données personnelles qui leur sont communiquées contre tout accès, modification, publication ou divulgation non autorisés, en vertu de leur législation nationale.

Elles s'engagent également à ne céder les données personnelles visées au présent article à aucun tiers autre que l'organe de la partie requérante les ayant sollicitées. Si ladite partie requérante en fait la demande, ces données ne pourront être transmises qu'à l'une des autorités prévues dans le cadre de la présente convention, après autorisation préalable de la partie requise.

Article 10

1. Chaque partie garantit le traitement confidentiel des informations qualifiées comme telles par l'autre partie.

2. Les échantillons, objets, données, études, analyses ou informations communiqués dans le cadre de la présente convention ne peuvent être transmis à un Etat ou tout autre partie tiers sans l'accord de la partie qui les a fournis.

Article 11

En vue d'atteindre les objectifs prévus dans la présente convention et de mettre en œuvre la coopération ainsi décrite, il est créé, un "comité mixte de coopération en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée".

Le comité mixte est chargé de développer et de superviser la coopération régie par la présente convention. Les organes compétents s'informent par écrit des représentants qu'ils auront désignés au sein du comité mixte.

Le comité mixte se réunit en session ordinaire une fois par an et en session extraordinaire chaque fois que l'une des parties en fait la demande. La date, le lieu et l'ordre du jour étant fixés d'un commun accord.

Sauf accord spécial entre les parties, les réunions ont lieu alternativement en Algérie et en Espagne. Les travaux sont coprésidés par les chefs des deux délégations.

En tant que de besoin, des arrangements techniques entre institutions concernées précisent les modalités de mise en œuvre concrète des actions qui auront été retenues.

Article 12

Tout différend relatif à l'application et à l'interprétation de la présente convention est réglé par voie de négociation entre les parties.

Article 13

La présente convention ne porte pas atteinte aux obligations qui découlent d'autres conventions ou engagements internationaux bilatéraux ou multilatéraux contractés par les deux parties.

Article 14

1. La présente convention sera ratifiée conformément aux procédures constitutionnelles en vigueur chez chacune des parties.

2. Elle entrera en vigueur le trentième jour à partir de la date de l'échange des instruments de ratification.

3. La présente convention demeurera en vigueur pour une durée illimitée. Chacune des parties peut la dénoncer à tout moment avec un préavis écrit de six (6) mois notifié à l'autre partie par le canal diplomatique.

En foi de quoi, les soussignés, dûment habilités par leurs Etats respectifs, ont signé la présente convention.

Fait à Alger, le 15 juin 2008 en deux exemplaires originaux, en langues espagnole et arabe, les deux textes faisant également foi.

Pour la République algérienne démocratique et populaire	Pour le Royaume d'Espagne
Noureddine ZERHOUNI dit Yazid	Alfredo Perez RUBALCABA
Ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales	Ministre de l'intérieur

DECRETS

Décret exécutif n° 08-441 du 30 Dhou El Hidja 1429 correspondant au 28 décembre 2008 modifiant la répartition par secteur des dépenses d'équipement de l'Etat pour 2008.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu l'ordonnance n° 08-02 du 21 Rajab 1429 correspondant au 24 juillet 2008 portant loi de finances complémentaire pour 2008 ;

Vu le décret exécutif n° 98-227 du 19 Rabie El Aouel 1419 correspondant au 13 juillet 1998, modifié et complété, relatif aux dépenses d'équipement de l'Etat ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète :

Article 1er. — Il est annulé, sur l'exercice 2008, un crédit de paiement de huit milliards cinq cent soixante-quinze millions deux cent soixante-quinze mille dinars (8.575.275.000 DA) et une autorisation de programme de douze milliards quatre-vingt-et-onze millions huit cent trente-cinq mille dinars (12.091.835.000 DA) applicables aux dépenses à caractère définitif (prévus par l'ordonnance n° 08-02 du 21 Rajab 1429 correspondant au 24 juillet 2008 portant loi de finances complémentaire pour 2008) conformément au tableau "A" annexé au présent décret.

Art. 2. — Il est ouvert, sur l'exercice 2008, un crédit de paiement de huit milliards cinq cent soixante-quinze millions deux cent soixante-quinze mille dinars (8.575.275.000 DA) et une autorisation de programme de douze milliards quatre-vingt-et-onze millions huit cent trente-cinq mille dinars (12.091.835.000 DA) applicables aux dépenses à caractère définitif (prévus par l'ordonnance n° 08-02 du 21 Rajab 1429 correspondant au 24 juillet 2008 portant loi de finances complémentaire pour 2008) conformément au tableau "B" annexé au présent décret.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 30 Dhou El Hidja 1429 correspondant au 28 décembre 2008.

Ahmed OUYAHIA.

ANNEXE

Tableau « A » – Concours définitifs

(En milliers de DA)

SECTEURS	MONTANTS ANNULES	
	C.P.	A.P.
PCD	8.575.275	—
Provision pour dépenses imprévues	—	12.091.835
TOTAL	8.575.275	12.091.835

Tableau « B » – Concours définitifs

(En milliers de DA)

SECTEURS	MONTANTS OUVERTS	
	C.P.	A.P.
Agriculture et hydraulique	8.575.275	8.815.758
Infrastructures économiques et administratives (routes)	—	1.960.488
Education - Formation (éducation)	—	569.589
PCD	—	746.000
TOTAL	8.575.275	12.091.835

Décret exécutif n° 08-442 du 30 Dhou El Hidja 1429 correspondant au 28 décembre 2008 portant création d'un chapitre et virement de crédits au sein du budget de fonctionnement des services du Premier ministre.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 07-12 du 21 Dhou El Hidja 1428 correspondant au 30 décembre 2007 portant loi de finances pour 2008 ;

Vu l'ordonnance n° 08-02 du 21 Rajab 1429 correspondant au 24 juillet 2008 portant loi de finances complémentaire pour 2008 ;

Vu le décret exécutif n° 08-15 du 26 Moharram 1429 correspondant au 3 février 2008 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2008, au Chef du Gouvernement ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète :

Article 1er. — Il est créé au sein de la nomenclature du budget de fonctionnement des services du Premier ministre, un chapitre n° 44-02 intitulé "Contribution à l'agence nationale d'édition et de publicité".

Art. 2. — Il est annulé, sur 2008, un crédit de neuf cent dix millions de dinars (910.000.000 DA), applicable au budget de fonctionnement des services du Premier ministre et aux chapitres énumérés à l'état "A" annexé au présent décret.

Art. 3. — Il est ouvert, sur 2008, un crédit de neuf cent dix millions de dinars (910.000.000 DA), applicable au budget de fonctionnement des services du Premier ministre et aux chapitres énumérés à l'état "B" annexé au présent décret.

Art. 4. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 30 Dhou El Hidja 1429 correspondant au 28 décembre 2008.

Ahmed OUYAHIA.

ETAT "A"

Nos DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS ANNULES EN DA
	SERVICES DU PREMIER MINISTRE	
	SECTION I	
	PREMIER MINISTRE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	7ème Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-09	Règlement des dettes antérieures dues à l'EPIC - EGT — Sahel pour loyers de logements sécuritaires.....	700.000.000
37-10	Dépenses relatives à la communication institutionnelle.....	210.000.000
	Total de la 7ème partie.....	910.000.000
	Total du titre III.....	910.000.000
	Total de la sous-section I.....	910.000.000
	Total de la section I.....	910.000.000
	Total des crédits annulés.....	910.000.000

ETAT "B"

N°s DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	SERVICES DU PREMIER MINISTRE SECTION I PREMIER MINISTRE SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES 4ème Partie <i>Action économique — Encouragements et interventions</i>	
44-01	Contribution à la résidence d'Etat du Sahel.....	700.000.000
44-02	Contribution à l'agence nationale d'édition et de publicité.....	210.000.000
	Total de la 4ème partie.....	910.000.000
	Total du titre IV.....	910.000.000
	Total de la sous-section I.....	910.000.000
	Total de la section I.....	910.000.000
	Total des crédits ouverts.....	910.000.000

Décret exécutif n° 08-443 du 30 Dhou El Hidja 1429 correspondant au 28 décembre 2008 portant virement de crédits au sein du budget de fonctionnement du ministère de l'industrie et de la promotion des investissements.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu l'ordonnance n° 08-02 du 21 Rajab 1429 correspondant au 24 juillet 2008 portant loi de finances complémentaire pour 2008 ;

Vu le décret exécutif n° 08-21 du 26 Moharram 1429 correspondant au 3 février 2008 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2008, au ministre de l'industrie et de la promotion des investissements ;

Après approbation du Président de la République ;

Décète :

Article 1er. — Il est annulé sur 2008, un crédit de huit millions cinq cent mille dinars (8.500.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère de l'industrie et de la promotion des investissements et aux chapitres énumérés à l'état "A" annexé au présent décret.

Art. 2. — Il est ouvert sur 2008, un crédit de huit millions cinq cent mille dinars (8.500.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère de l'industrie et de la promotion des investissements et aux chapitres énumérés à l'état "B" annexé au présent décret.

Art. 3. — Le ministre des finances et le ministre de l'industrie et de la promotion des investissements, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 30 Dhou El Hidja 1429 correspondant au 28 décembre 2008.

Ahmed OUYAHIA.

ETAT "A"

N ^{os} DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS ANNULES EN DA
	MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	4ème Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais.....	7.500.000
34-03	Administration centrale — Fournitures.....	1.000.000
	Total de la 4ème partie.....	8.500.000
	Total du titre III.....	8.500.000
	Total de la sous-section I.....	8.500.000
	Total de la section I.....	8.500.000
	Total des crédits annulés.....	8.500.000

ETAT "B"

N ^{os} DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	4ème Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-90	Administration centrale — Parc automobiles	5.500.000
	Total de la 4ème partie.....	5.500.000
	Total du titre III.....	5.500.000

ETAT "B" (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation.....	3.000.000
	Total de la 3ème partie.....	3.000.000
	Total du titre IV.....	3.000.000
	Total de la sous-section I.....	8.500.000
	Total de la section I.....	8.500.000
	Total des crédits ouverts.....	8.500.000

Décret exécutif n° 08-444 du 30 Dhou El Hidja 1429 correspondant au 28 décembre 2008 portant virement de crédits au sein du budget de fonctionnement du ministère de la petite et moyenne entreprises et de l'artisanat.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 07-12 du 21 Dhou El Hidja 1428 correspondant au 30 décembre 2007 portant loi de finances pour 2008 ;

Vu l'ordonnance n° 08-02 du 21 Rajab 1429 correspondant au 24 juillet 2008 portant loi de finances complémentaire pour 2008 ;

Vu le décret exécutif n° 08-33 du 26 Moharram 1429 correspondant au 3 février 2008 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2008 au ministre de la petite et moyenne entreprises et de l'artisanat ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète :

Article 1er. — Il est annulé sur 2008, un crédit de sept millions six cent trente-cinq mille dinars (7.635.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère de la petite et moyenne entreprises et de l'artisanat et au chapitre n° 34-01 « Administration centrale — Remboursement de frais ».

Art. 2. — Il est ouvert sur 2008, un crédit de sept millions six cent trente-cinq mille dinars (7.635.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère de la petite et moyenne entreprises et de l'artisanat et au chapitre n° 34-04 « Administration centrale — Charges annexes ».

Art. 3. — Le ministre des finances et le ministre de la petite et moyenne entreprises et de l'artisanat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 30 Dhou El Hidja 1429 correspondant au 28 décembre 2008.

Ahmed OUYAHIA.

Décret exécutif n° 08-445 du 30 Dhou El Hidja 1429 correspondant au 28 décembre 2008 portant virement de crédits au sein du budget de fonctionnement du ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu l'ordonnance n° 08-02 du 21 Rajab 1429 correspondant au 24 juillet 2008 portant loi de finances complémentaire pour 2008 ;

Vu le décret exécutif n° 08-260 du 8 Chaâbane 1429 correspondant au 10 août 2008 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2008, au ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale ;

Après approbation du Président de la République ;

Décète :

Article 1er. — Il est annulé, sur 2008, un crédit de cinq millions cinq cent mille dinars (5.500.000 DA) applicable au budget de fonctionnement du ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale et aux chapitres énumérés à l'état "A" annexé au présent décret.

Art. 2. — Il est ouvert, sur 2008, un crédit de cinq millions cinq cent mille dinars (5.500.000 DA) applicable au budget de fonctionnement du ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale et aux chapitres énumérés à l'état "B" annexé au présent décret.

Art. 3. — Le ministre des finances et le ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 30 Dhou El Hidja 1429 correspondant au 28 décembre 2008.

Ahmed OUYAHIA.

ETAT "A"

N°s DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS ANNULES EN DA
	MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SECURITE SOCIALE SECTION I ADMINISTRATION CENTRALE SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales.....	5.000.000
	Total de la 1ère partie.....	5.000.000
	Total du titre III.....	5.000.000
	Total de la sous-section I.....	5.000.000

ETAT "A" (suite)

Nos DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS ANNULES EN DA
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'EMPLOI	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-21	Services déconcentrés de l'emploi — Rémunérations principales.....	500.000
	Total de la 1ère partie.....	500.000
	Total du titre III.....	500.000
	Total de la sous-section II.....	500.000
	Total de la section I.....	5.500.000
	Total des crédits annulés.....	5.500.000

ETAT "B"

Nos DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SECURITE SOCIALE	
	SECTION I ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	5.000.000
	Total de la 1ère partie.....	5.000.000
	Total du titre III.....	5.000.000
	Total de la sous-section I.....	5.000.000

ETAT "B" (suite)

Nos DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
31-23	<p style="text-align: center;">SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'EMPLOI</p> <p style="text-align: center;">TITRE III MOYENS DES SERVICES</p> <p style="text-align: center;">1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activité</i></p> <p>Services déconcentrés de l'emploi — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....</p> <p style="text-align: right;">Total de la 1ère partie.....</p> <p style="text-align: right;">Total du titre III.....</p> <p style="text-align: right;">Total de la sous-section II.....</p> <p style="text-align: right;">Total de la section I.....</p> <p style="text-align: right;">Total des crédits ouverts.....</p>	<p style="text-align: right;">500.000</p> <hr/> <p style="text-align: right;">500.000</p> <hr/> <p style="text-align: right;">500.000</p> <hr/> <p style="text-align: right;">500.000</p> <hr/> <p style="text-align: right;">5.500.000</p> <hr/> <p style="text-align: right;">5.500.000</p>

Décret exécutif n° 08-446 du 30 Dhou El Hidja 1429 correspondant au 28 décembre 2008 portant virement de crédits au sein du budget de fonctionnement du ministère de la solidarité nationale, de la famille et de la communauté nationale à l'étranger.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 07-12 du 21 Dhou El Hidja 1428 correspondant au 30 décembre 2007 portant loi de finances pour 2008 ;

Vu l'ordonnance n° 08-02 du 21 Rajab 1429 correspondant au 24 juillet 2008 portant loi de finances complémentaire pour 2008 ;

Vu le décret exécutif n° 08-261 du 8 Chaâbane 1429 correspondant au 10 août 2008 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2008, au ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la communauté nationale à l'étranger ;

Après approbation du Président de la République ;

Décète :

Article 1er. — Il est annulé sur 2008, un crédit de vingt millions de dinars (20.000.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère de la solidarité nationale, de la famille et de la communauté nationale à l'étranger et au chapitre n° 46-03 : «Administration centrale - Frais de transports des aveugles et leurs accompagnateurs et des personnes sans revenus présentant un handicap auditif, moteur, mental, une maladie incurable et invalidante ».

Art. 2. — Il est ouvert sur 2008, un crédit de vingt millions de dinars (20.000.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère de la solidarité nationale, de la famille et de la communauté nationale à l'étranger et aux chapitres énumérés à l'état annexé au présent décret.

Art. 3. — Le ministre des finances et le ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la communauté nationale à l'étranger, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 30 Dhou El Hidja 1429 correspondant au 28 décembre 2008.

Ahmed OUYAHIA.

ETAT ANNEXE

N°s DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DE LA SOLIDARITE NATIONALE, DE LA FAMILLE ET DE LA COMMUNAUTE NATIONALE A L'ETRANGER	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	4ème Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	1.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	3.000.000
34-81	Administration centrale — Parc automobiles	6.400.000
34-92	Administration centrale — Loyers	238.000
	Total de la 4ème partie.....	10.638.000
	5ème Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	2.000.000
	Total de la 5ème partie.....	2.000.000
	7ème Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	2.600.000
	Total de la 7ème partie.....	2.600.000
	Total du titre III.....	15.238.000
	Total de la sous-section I.....	15.238.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	4ème Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	4.762.000
	Total de la 4ème partie.....	4.762.000
	Total du titre III.....	4.762.000
	Total de la sous-section II.....	4.762.000
	Total de la section I.....	20.000.000
	Total des crédits ouverts.....	20.000.000

DECISIONS INDIVIDUELLES

Décret présidentiel du 6 Moharram 1430 correspondant au 3 janvier 2009 mettant fin aux fonctions du directeur de la logistique et des infrastructures à la direction générale de la protection civile.

Par décret présidentiel du 6 Moharram 1430 correspondant au 3 janvier 2009, il est mis fin aux fonctions de directeur de la logistique et des infrastructures à la direction générale de la protection civile, exercées par M. Mohamed Herda.

-----★-----

Décret présidentiel du 6 Moharram 1430 correspondant au 3 janvier 2009 mettant fin aux fonctions d'un magistrat.

Par décret présidentiel du 6 Moharram 1430 correspondant au 3 janvier 2009, il est mis fin à compter du 5 mars 2008 aux fonctions de juge au tribunal de Maghnia (Tlemcen) , exercées par M. Nacer Boularès, décédé.

-----★-----

Décret présidentiel du 6 Moharram 1430 correspondant au 3 janvier 2009 mettant fin aux fonctions d'une directrice à l'agence nationale de développement de l'investissement.

Par décret présidentiel du 6 Moharram 1430 correspondant au 3 janvier 2009, il est mis fin aux fonctions de directrice auprès du secrétaire général de l'agence nationale de développement de l'investissement, exercées par Mme Fadila Benkert épouse Belaïb, appelée à exercer une autre fonction

Décret présidentiel du 6 Moharram 1430 correspondant au 3 janvier 2009 mettant fin aux fonctions d'un inspecteur de l'environnement à la wilaya de Mila.

Par décret présidentiel du 6 Moharram 1430 correspondant au 3 janvier 2009, il est mis fin aux fonctions d'inspecteur de l'environnement à la wilaya de Mila , exercées par M. Azeddine Djerourou, appelé à exercer une autre fonction.

-----★-----

Décret présidentiel du 6 Moharram 1430 correspondant au 3 janvier 2009 mettant fin aux fonctions du directeur du centre algérien de la cinématographie.

Par décret présidentiel du 6 Moharram 1430 correspondant au 3 janvier 2009, il est mis fin aux fonctions de directeur du centre algérien de la cinématographie, exercées par M. Abderrahmane Hacène-Lhadj.

-----★-----

Décret présidentiel du 6 Moharram 1430 correspondant au 3 janvier 2009 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur au ministère de la petite et moyenne entreprises et de l'artisanat.

Par décret présidentiel du 6 Moharram 1430 correspondant au 3 janvier 2009, il est mis fin aux fonctions de sous-directeur du développement de la sous-traitance au ministère de la petite et moyenne entreprises et de l'artisanat, exercées par M. Tahar Silem, appelé à exercer une autre fonction.

-----★-----

Décrets présidentiels du 6 Moharram 1430 correspondant au 3 janvier 2009 mettant fin aux fonctions de doyens de faculté à l'université de Blida.

Par décret présidentiel du 6 Moharram 1430 correspondant au 3 janvier 2009, il est mis fin aux fonctions de doyen de la faculté de médecine à l'université de Blida, exercées par M. Hachemi Djoudi.

Par décret présidentiel du 6 Moharram 1430 correspondant au 3 janvier 2009, il est mis fin aux fonctions de doyen de la faculté de droit à l'université de Blida, exercées par M. Benyoucef Benrekia.



Décret présidentiel du 6 Moharram 1430 correspondant au 3 janvier 2009 mettant fin aux fonctions de vice-recteurs à l'université de Ouargla.



Par décret présidentiel du 6 Moharram 1430 correspondant au 3 janvier 2009, il est mis fin aux fonctions de vice-recteurs à l'université de Ouargla, exercées par MM :

— Mahfoud Hadj-Mahammed, vice-recteur chargé de l'animation et de la promotion de la recherche scientifique, des relations extérieures et de la coopération,

— Fethi Khelfaoui, vice-recteur chargé de la formation supérieure, de la formation continue et des diplômes, sur leurs demandes



Décrets présidentiels du 6 Moharram 1430 correspondant au 3 janvier 2009 mettant fin aux fonctions de directeurs de l'urbanisme et de la construction de wilaya.

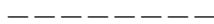


Par décret présidentiel du 6 Moharram 1430 correspondant au 3 janvier 2009, il est mis fin aux fonctions de directeurs de l'urbanisme et de la construction aux wilayas suivantes, exercées par MM :

— Rachid Saâdouli, à la wilaya d'Adrar,

— Abdelhamid Mekhtout, à la wilaya d'Illizi ;

appelés à exercer d'autres fonctions.



Par décret présidentiel du 6 Moharram 1430 correspondant au 3 janvier 2009, il est mis fin aux fonctions de directeur de l'urbanisme et de la construction à la wilaya de Béchar, exercées par M. Mabrouk Benouareth, admis à la retraite

Décret présidentiel du 6 Moharram 1430 correspondant au 3 janvier 2009 mettant fin aux fonctions de directeurs du logement et des équipements publics de wilaya.



Par décret présidentiel du 6 Moharram 1430 correspondant au 3 janvier 2009, il est mis fin aux fonctions de directeurs du logement et des équipements publics aux wilayas suivantes, exercées par MM :

— Mohamed Maâchou, à la wilaya de Tlemcen,

— Brahim Hallouch, à la wilaya de Aïn Temouchent, appelés à exercer d'autres fonctions.



Décret présidentiel du 6 Moharram 1430 correspondant au 3 janvier 2009 portant nomination du secrétaire général de la Cour de Béchar.



Par décret présidentiel du 6 Moharram 1430 correspondant au 3 janvier 2009, M. M'Hamed Sehtal est nommé secrétaire général à la Cour de Béchar.



Décret présidentiel du 6 Moharram 1430 correspondant au 3 janvier 2009 portant nomination du directeur des mines et de l'industrie à la wilaya d'El Oued.



Par décret présidentiel du 6 Moharram 1430 correspondant au 3 janvier 2009, M. Braham Mohand-Cherif est nommé directeur des mines et de l'industrie à la wilaya d'El Oued.



Décret présidentiel du 6 Moharram 1430 correspondant au 3 janvier 2009 portant nomination d'une chargée d'études et de synthèse au ministère de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du tourisme.



Par décret présidentiel du 6 Moharram 1430 correspondant au 3 janvier 2009, Mme Fadila Benkert épouse Belaïb est nommée chargée d'études et de synthèse au ministère de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du tourisme.

**Décret présidentiel du 6 Moharram 1430
correspondant au 3 janvier 2009 portant
nomination du directeur de l'environnement à la
wilaya de Souk Ahras.**

Par décret présidentiel du 6 Moharram 1430
correspondant au 3 janvier 2009, M. Azeddine Djerourou
est nommé directeur de l'environnement à la wilaya de
Souk Ahras.

-----★-----

**Décret présidentiel du 6 Moharram 1430
correspondant au 3 janvier 2009 portant
nomination du directeur général de l'école
nationale supérieure du tourisme.**

Par décret présidentiel du 6 Moharram 1430
correspondant au 3 janvier 2009, M. Mohamed Haffad est
nommé directeur général de l'école nationale supérieure
du tourisme.

-----★-----

**Décrets présidentiels du 6 Moharram 1430
correspondant au 3 janvier 2009 portant
nomination au ministère de l'éducation nationale.**

Par décret présidentiel du 6 Moharram 1430
correspondant au 3 janvier 2009, sont nommés au
ministère de l'éducation nationale Mme et MM :

- Mohammed Ider chargé d'études et de synthèse,
- Fatma-Zohra Chabati épouse Mansouri
sous-directrice des programmes de formation,
- Abdallah Rouina sous-directeur de la formation
initiale,
- Mohamed Boualamallah sous-directeur des relations
intersectorielles et des stages.

Par décret présidentiel du 6 Moharram 1430
correspondant au 3 janvier 2009, sont nommés
sous-directeurs au ministère de l'éducation nationale MM :

- Rabah Meknaci, sous-directeur des statistiques,
- El-Hadi Benmokhtar, sous-directeur des personnels à
gestion centralisée.

**Décret présidentiel du 6 Moharram 1430
correspondant au 3 janvier 2009 portant
nomination du directeur du centre algérien de la
cinématographie .**

Par décret présidentiel du 6 Moharram 1430
correspondant au 3 janvier 2009, M. Ahmed Benkamla,
est nommé directeur du centre algérien de la
cinématographie.

-----★-----

**Décret présidentiel du 6 Moharram 1430
correspondant au 3 janvier 2009 portant
nomination du directeur de la petite et moyenne
entreprises et de l'artisanat à la wilaya d'Alger.**

Par décret présidentiel du 6 Moharram 1430
correspondant au 3 janvier 2009, M. Tahar Silem, est
nommé directeur de la petite et moyenne entreprises et de
l'artisanat à la wilaya d'Alger.

-----★-----

**Décret présidentiel du 6 Moharram 1430
correspondant au 3 janvier 2009 portant
nomination du vice-recteur chargé du
développement, la prospective et l'orientation à
l'université de Tizi Ouzou.**

Par décret présidentiel du 6 Moharram 1430
correspondant au 3 janvier 2009, M. Iddir Ahmed Zaïd
est nommé vice-recteur chargé du développement, la
prospective et l'orientation à l'université de Tizi-Ouzou.

-----★-----

**Décret présidentiel du 6 Moharram 1430
correspondant au 3 janvier 2009 portant
nomination d'une chargée d'études et de synthèse
au ministère des relations avec le Parlement.**

Par décret présidentiel du 6 Moharram 1430
correspondant au 3 janvier 2009, Mme Souad
Bouzenoun, épouse Kechouane est nommée chargée
d'études et de synthèse au ministère des relations avec le
Parlement.

Décrets présidentiels du 6 Moharram 1430 correspondant au 3 janvier 2009 portant nomination de directeurs de l'urbanisme et de la construction de wilaya.

Par décret présidentiel du 6 Moharram 1430 correspondant au 3 janvier 2009, sont nommés directeurs de l'urbanisme et de la construction aux wilayas suivantes MM :

- Hamid Dahmane, à la wilaya d'Adrar,
- Abdelhamid Mekhtout, à la wilaya de Laghouat,
- Rachid Saâdouï, à la wilaya de Béchar,
- Laroussi Rezzag Lagra, à la wilaya d'Illizi.

Par décret présidentiel du 6 Moharram 1430 correspondant au 3 janvier 2009, M. Belkacem Boussaha est nommé directeur de l'urbanisme et de la construction à la wilaya de Mila.

Décrets présidentiels du 6 Moharram 1430 correspondant au 3 janvier 2009 portant nomination de directeurs du logement et des équipements publics de wilaya.

Par décret présidentiel du 6 Moharram 1430 correspondant au 3 janvier 2009, M. Miloud Fadhel, est nommé directeur du logement et des équipements publics à la wilaya de Tamenghasset.

Par décret présidentiel du 6 Moharram 1430 correspondant au 3 janvier 2009, sont nommés directeurs du logement et des équipements publics aux wilayas suivantes MM:

- Brahim Hallouch, à la wilaya d'Oran,
- Mohamed Maâchou, à la wilaya de Aïn Témouchent.

-----★-----

Décret présidentiel du 6 Moharram 1430 correspondant au 3 janvier 2009 portant nomination d'un président de chambre à la Cour des comptes.

Par décret présidentiel du 6 Moharram 1430 correspondant au 3 janvier 2009, M. Mohamed Amine Guerrache est nommé président de la chambre de discipline budgétaire et financière à la Cour des comptes.

ARRETES, DECISIONS ET AVIS

MINISTERE DES FINANCES

Arrêté du 29 Dhou El Hidja 1429 correspondant au 27 décembre 2008 fixant les critères de compétence et de professionnalisme des dirigeants de la société de capital investissement.

Le ministre des finances,

Vu la loi n° 06-11 du 28 Joumada El Oula 1427 correspondant au 24 juin 2006 relative à la société de capital investissement, notamment son article 12 ;

Vu le décret présidentiel n° 08-366 du 17 Dhou El Kaada 1429 correspondant au 15 novembre 2008 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Arrête :

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 12 de la loi n° 06-11 du 28 Joumada El Oula 1427 correspondant au 24 juin 2006, susvisée, le présent arrêté a pour objet de définir les critères de compétence et de professionnalisme que doivent remplir les dirigeants de la société de capital investissement.

Art. 2. — Sont considérés dirigeants de la société de capital investissement, le président et les membres du conseil d'administration, le directeur général et les cadres responsables qui disposent du pouvoir de prendre, au nom de la société, des engagements concernant des déboursements de fonds, des prises de risques ou des ordonnancements.

Art. 3. — Le président du conseil d'administration, le directeur général et les cadres responsables doivent justifier d'un diplôme universitaire et d'une expérience professionnelle minimale de huit (8) années dans l'un des domaines suivants : banque, finances, économie d'entreprise, analyse financière et gestion du risque.

Art. 4. — Les membres du conseil d'administration doivent justifier d'un diplôme universitaire et d'une expérience professionnelle minimale de cinq (5) années dans les domaines économique, financier, commercial ou juridique.

Art. 5. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Dhou El Hidja 1429 correspondant au 27 décembre 2008.

Karim DJOUDI.

MINISTERE DE LA CULTURE

Arrêté interministériel du Aouel Dhou El Hidja 1429 correspondant au 29 novembre 2008 fixant la nomenclature des recettes et des dépenses du compte d'affectation spéciale n° 302-127 intitulé "Fonds national de préparation et d'organisation du festival culturel panafricain 2009".

La ministre de la culture, et

Le ministre des finances,

Vu la loi n° 90-21 du 15 août 1990, modifiée et complétée, relative à la comptabilité publique ;

Vu la loi n° 99-11 du 15 Ramadhan 1420 correspondant au 23 décembre 1999 portant loi de finances pour 2000, notamment son article 89 ;

Vu l'ordonnance n° 08-02 du 21 Rajab 1429 correspondant au 24 juillet 2008 portant loi de finances complémentaire pour 2008 ;

Vu le décret présidentiel n° 08-366 du 17 Dhou El Kaada 1429 correspondant au 15 novembre 2008 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances ;

Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;

Vu le décret exécutif n° 08-343 du 26 Chaoual 1429 correspondant au 26 octobre 2008 fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale n° 302-127 intitulé "Fonds national de préparation et d'organisation du festival culturel panafricain 2009" ;

Arrêtent :

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 3 du décret exécutif n° 08-343 du 26 Chaoual 1429 correspondant au 26 octobre 2008, susvisé, le présent arrêté a pour objet de fixer la nomenclature des recettes et des dépenses du compte d'affectation spéciale n° 302-127 intitulé "Fonds national de préparation et d'organisation du festival culturel panafricain 2009".

Art. 2. — La nomenclature des recettes et des dépenses du compte d'affectation spéciale n° 302-127 intitulé "Fonds national de préparation et d'organisation du festival culturel panafricain 2009" est arrêtée comme suit :

En recettes :

- les dotations du budget de l'Etat ;
- les contributions éventuelles des collectivités locales ;
- les contributions des organismes nationaux ;
- les dons et legs ;
- toutes autres recettes liées à l'organisation et au déroulement de la manifestation.

En dépenses :

Les dépenses liées à la préparation, à l'organisation et au déroulement du festival culturel panafricain 2009 sont :

1. - Les dépenses de fonctionnement :

- les frais de personnel ;
- fournitures et mobiliers de bureau ;
- remboursement de frais ;
- parc automobiles ;
- charges annexes ;
- édition, publicité et communication ;
- organisation de rencontres, séminaires et colloques.

2. - Les dotations aux établissements sous tutelle, par décision de la ministre de la culture au titre des dépenses liées aux opérations qui leur sont confiées et concernant les :

- location d'espaces, frais d'hébergement, frais de transport, frais de restauration, frais d'assurance des personnes et des biens culturels ;
- cérémonies d'ouverture et de clôture ;
- manifestations culturelles diverses ;
- expositions culturelles ;
- édition de livres et ouvrages ;
- arts visuels ;
- musiques ;
- théâtre et ballet ;
- cinéma et audiovisuel ;
- organisations de rencontres, séminaires et colloques.

3. - Les dépenses de travaux, de mise à niveau, de réfection et de réhabilitation, décidées par le comité national, d'espaces devant accueillir les manifestations culturelles.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le Aouel Dhou El Hidja 1429 correspondant au 29 novembre 2008.

La ministre de la culture Le ministre des finances

Khalida TOUMI

Karim DJOUDI

Arrêté interministériel du Aouel Dhou El Hidja 1429 correspondant au 29 novembre 2008 fixant la liste des travaux, services, études et fournitures dispensés des procédures d'appels d'offres et pouvant être réalisés dans le cadre du gré à gré après consultation.

La ministre de la culture, et

Le ministre des finances,

Vu la loi n° 90-21 du 15 août 1990, modifiée et complétée, relative à la comptabilité publique ;

Vu le décret présidentiel n° 02-250 du 13 Joumada El Oula 1423 correspondant au 24 juillet 2002, modifié et complété, portant réglementation des marchés publics ;

Vu le décret présidentiel n° 08-366 du 17 Dhou El Kaada 1429 correspondant au 15 novembre 2008 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances ;

Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;

Arrêtent :

Article 1er. — En application de l'article 38 du décret présidentiel n° 02-250 du 13 Joumada El Oula 1423 correspondant au 24 juillet 2002, modifié et complété, susvisé, les marchés de travaux, fournitures, études et services entrant dans le cadre de l'organisation du «festival culturel panafricain 2009», sont dispensés des procédures d'appel d'offres et soumis à la procédure du gré à gré après consultation.

Art. 2. — Sont concernés par la dispense citée à l'article 1er ci-dessus, les marchés ci-après :

— les marchés conclus avec tout opérateur public ou privé relatifs à l'acquisition de fournitures et d'équipements techniques ;

— les marchés conclus avec tout opérateur public ou privé relatifs à la production, l'édition, la réédition, la traduction, la diffusion et la duplication d'œuvres littéraires, artistiques et audiovisuels ;

— les marchés conclus avec tout opérateur public ou privé relatifs à l'organisation de manifestations telles que les expositions, festivals, colloques, événements de masse, cérémonies d'ouverture et de clôture ;

— les marchés conclus avec tout opérateur public ou privé relatifs à l'hébergement, le transport et la restauration des participants ;

— les marchés conclus avec tout opérateur public ou privé relatifs aux études et travaux de réfection et de réhabilitation des espaces retenus par le comité national pour accueillir les manifestations culturelles ;

et, de manière générale, tout marché conclu en vue de la préparation, l'organisation et le déroulement des opérations retenues dans le cadre de la manifestation «festival culturel panafricain 2009».

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le Aouel Dhou El Hidja 1429 correspondant au 29 novembre 2008.

La ministre de la culture

Le ministre des finances

Khalida TOUMI

Karim DJOUDI

-----★-----

Arrêté interministériel du Aouel Dhou El Hidja 1429 correspondant au 29 novembre 2008 fixant la liste des marchés d'études et des services dispensés de la constitution de la caution de bonne exécution.

La ministre de la culture, et

Le ministre des finances,

Vu la loi n° 90-21 du 15 août 1990, modifiée et complétée, relative à la comptabilité publique ;

Vu le décret présidentiel n° 02-250 du 13 Joumada El Oula 1423 correspondant au 24 juillet 2002, modifié et complété, portant réglementation des marchés publics ;

Vu le décret présidentiel n° 08-366 du 17 Dhou El Kaada 1429 correspondant au 15 novembre 2008 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances ;

Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;

Arrêtent :

Article 1er. — Les marchés conclus dans le cadre de la manifestation "festival culturel panafricain 2009" sont dispensés de la caution de bonne exécution prévue par l'article 84 du décret présidentiel n° 02-250 du 13 Joumada El Oula 1423 correspondant au 24 juillet 2002, susvisé.

Art. 2. — Sont dispensés de la constitution de la caution de bonne exécution les marchés ci-après :

— les marchés conclus avec tout opérateur public ou privé relatifs à la production, l'édition, la réédition, la traduction, la diffusion et la duplication d'œuvres littéraires, artistiques et audiovisuels ;

— les marchés conclus avec tout opérateur public ou privé relatifs à l'organisation de manifestations telles que les expositions, festivals, colloques, événements de masse, cérémonies d'ouverture et de clôture ;

— les marchés conclus avec tout opérateur public ou privé relatifs à l'hébergement, le transport et la restauration des participants ;

— les marchés conclus avec tout opérateur public ou privé d'études relatives à la réfection et à la réhabilitation des espaces retenus par le comité national pour accueillir les manifestations culturelles ;

— les marchés d'assurances de personnes et des biens, y compris les biens culturels.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le Aouel Dhou El Hidja 1429 correspondant au 29 novembre 2008.

La ministre de la culture

Khalida TOUMI

Le ministre des finances

Karim DJOUDI

Un sujet d'actualité qui résumé un ensemble d'enquête de la fois. Nous vous proposant par ce modeste travail les principales caractéristiques de l'entrepreneuriat féminin sous l'angle du contexte socioculturel.

Effectivement, il existe un ensemble de variables (facteurs socioculturels) qui influencent l'émergence de la femme entrepreneure, ces derniers son propre a chaque société et leur influence se varie en fonction de leur degré d'importance.

Mots clés :

Entrepreneuriat féminin-Jeune femme-Approche par genre-Contexte socioculturel- Facteurs socioculturels-ANSEJ-Wilaya d'Oran-Université.